



Nations Unies

Rapport financier et états financiers audités

de l'année terminée le 31 décembre 2021

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume IV
Université des Nations Unies**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-seizième session
Supplément n° 5**



Rapport financier et états financiers audités

de l'année terminée le 31 décembre 2021

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Volume IV
Université des Nations Unies



Nations Unies • New York, 2022

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes .	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	10
Résumé	10
A. Mandat, étendue de l'audit et méthode	13
B. Constatations et recommandations	14
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	14
2. Aperçu de la situation financière	15
3. Gestion des programmes	19
4. Gestion des ressources humaines	24
5. Contributions volontaires	32
6. Informatique et communications	34
C. Informations communiquées par l'administration	35
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	35
2. Versements à titre gracieux	35
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	35
D. Remerciements	36
Annexe	
État d'application des recommandations jusqu'à l'année financière terminée le 31 décembre 2020	37
III. Certification des états financiers	41
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021	42
A. Introduction	42
B. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021	43
C. Perspectives	50
Annexe	
Renseignements complémentaires	51

V.	États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021	52
I.	État de la situation financière au 31 décembre 2021	52
II.	État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021	54
III.	État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2021	55
IV.	État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2021	56
V.	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2021	58
	Notes relatives aux états financiers	59

Lettres d'envoi

Lettre datée du 31 mars 2022, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2021, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur pour tous les éléments de caractère significatif.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

(Signé) António **Guterres**

**Lettre datée du 22 juillet 2022, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes ainsi que le rapport financier et les états financiers audités de l'Université des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2021.

Le Contrôleur général de la République du Chili,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Jorge **Bermúdez**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons audité les états financiers de l'Université des Nations Unies, qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2021, l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V) pour la même année, ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris un récapitulatif des principales méthodes comptables.

Le Comité considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Base de notre opinion

Nous avons procédé à l'audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section « Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de l'Université, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces règles. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

Les autres informations présentées dans le présent rapport ont été établies par le Secrétaire général et comprennent le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021 (chapitre IV), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus dans le cadre de l'audit des états financiers de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des organes de gouvernance en matière d'états financiers

Il incombe au Secrétaire général d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation de l'Université et d'exercer le contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, le Secrétaire général est tenu d'évaluer la capacité de l'Université de poursuivre son activité, de rendre compte, le

cas échéant, des éléments touchant la continuité d'activité et de considérer qu'elle poursuivra son activité, à moins qu'il n'ait l'intention de procéder à la liquidation de l'Université ou de mettre fin à son activité, ou qu'il n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière de l'Université.

Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

Notre objectif est d'acquiescer l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé ; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de déceler systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

a) Nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons à l'occasion de notre audit des éléments qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui lié à une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne ;

b) Nous évaluons les contrôles internes exercés par l'Université afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles ;

c) Nous évaluons les méthodes comptables suivies et les estimations faites par le Secrétaire général, de même que l'information dont il fait état ;

d) Nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par le Secrétaire général du principe de la continuité d'activité et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des circonstances qui pourraient compromettre la capacité de l'Université de poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent l'Université de poursuivre son activité ;

e) Nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent ; nous évaluons également si les

états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables de l'Université qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, dans tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur général de la République du Chili,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Auditeur principal)
(Signé) Jorge **Bermúdez**

Le Président de la Cour des comptes fédérale
de l'Allemagne
(Signé) Kay **Scheller**

L'Auditeur général de la Cour des comptes
de la République populaire de Chine
(Signé) Hou Kai

Le 21 juillet 2022

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

L'Université des Nations Unies (UNU) est l'organisme des Nations Unies dédié à la recherche ainsi qu'un centre de réflexion ayant vocation à proposer des solutions. Le Centre de l'UNU s'occupe de l'administration, de la coordination et de la prestation de services pour l'ensemble du système de l'Université. Les principaux travaux de recherche et d'étude de l'Université sont réalisés dans le cadre d'un réseau mondial composé d'instituts de recherche et de formation, ainsi que de divers programmes de recherche.

Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion de l'Université pour l'année achevée le 31 décembre 2021. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'audit a été effectué à la fois sur le terrain et à distance et s'est déroulé du 18 octobre au 12 novembre 2021 en ce qui concerne l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine et le Vice-rectorat de l'Université des Nations Unies en Europe, situés à Bonn (Allemagne), et du 17 janvier au 25 février 2022 et du 28 mars au 22 avril 2022 en ce qui concerne le service administratif de l'Université à Putrajaya (Malaisie) et le siège de l'Université à Tokyo.

Étendue de l'audit

Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale et qui ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration de l'Université, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 décembre 2021 et des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

Le Comité a également examiné la gestion de l'Université en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel il peut faire des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion des activités.

Opinion du Comité des commissaires aux comptes

Le Comité considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Conclusion générale

Le Comité n'a pas relevé d'erreur, d'omission ni d'inexactitude importante lors de l'examen des documents comptables de l'Université pour l'année terminée le 31 décembre 2021. Il a toutefois constaté que des progrès pouvaient être faits en ce qui concerne la gestion des programmes, l'informatique et les communications, la gestion des ressources humaines et les contributions volontaires.

Le montant total des produits s'étant établi à 107,01 millions de dollars en 2021, principalement du fait de la variation de la juste valeur du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies et de l'augmentation des contributions volontaires, et celui des charges à 78,15 millions de dollars, les états financiers font apparaître un excédent de 28,85 millions de dollars. La situation financière générale de l'Université est restée saine, les actifs courants étant plus de six fois supérieurs aux passifs courants et le total de l'actif plus de huit fois supérieur à celui du passif.

Principales constatations

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

Absence d'examen des données démographiques relatives à l'assurance maladie après la cessation de service

Le Comité a relevé que tous les fonctionnaires enseignants et administratifs titulaires d'un engagement de durée déterminée étaient inclus dans les données démographiques nécessaires à l'évaluation actuarielle, y compris lorsque, aux termes de la politique relative au personnel de l'Université, les membres du personnel enseignant peuvent ne pas avoir droit à l'assurance maladie après la cessation de service en raison de la durée de leur contrat. À cet égard, le Comité a constaté qu'il n'y avait pas de procédure claire définissant la façon dont l'Université devait vérifier la plausibilité des données démographiques relatives à l'assurance maladie après la cessation de service, ni de document officiel présentant le résultat de ces examens, ni d'élément justifiant l'inclusion de l'ensemble des fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée dans les données démographiques soumises à l'actuaire.

Manque d'uniformité dans les honoraires des consultants

Le Comité a constaté que l'Université n'avait pas défini, à l'usage de ses instituts, de critères permettant de fixer les honoraires des consultants. En outre, la plupart des instituts n'avaient pas précisé, entre autres, le degré de spécialisation et d'expérience correspondant aux niveaux prévus dans l'instruction administrative pertinente.

Dépassement de la durée maximale des contrats de consultants

Le Comité a constaté que plusieurs consultants travaillant dans les instituts de l'ONU avaient dépassé la durée maximale de service fixée dans l'instruction administrative à 24 mois au cours d'une même période de 36 mois.

Principales recommandations

Sur la base des conclusions de son audit, le Comité consultatif recommande que l'Université :

Absence d'examen des données démographiques relatives à l'assurance maladie après la cessation de service

a) **élabore et adopte une procédure officielle régissant l'examen, par l'Université et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des données démographiques relatives à la cessation de service, qui, à tout le moins, définit les méthodes de validation ou de contrôle à employer, fixe les seuils de tolérance pour les incohérences, désigne les fonctionnaires responsables de l'évaluation et détermine les délais à respecter, et décrit en détail les communications qui doivent avoir lieu entre l'Université et le PNUD ;**

b) **publie un rapport officiel présentant les résultats de l'examen et les ajustements apportés chaque année aux données démographiques relatives à la cessation de service, afin d'étayer l'évaluation de la plausibilité des données effectuée dans le cadre de l'établissement des états financiers ;**

c) **examine s'il est opportun d'inclure l'ensemble des membres du personnel enseignant titulaires d'un engagement de durée déterminée dans les données démographiques relatives à l'assurance maladie après la cessation de service ;**

Manque d'uniformité dans les honoraires des consultants

d) **veille à ce que le Centre de l'ONU fixe des critères uniformes pour les niveaux requis (en fonction de la complexité de la mission et du degré de spécialisation, des connaissances, des qualifications, de l'expérience et des compétences requis), afin d'harmoniser la nature des tâches accomplies par les consultants, lesquelles doivent être consignées dans un contrat formel ;**

e) **veille à ce que chaque institut ajuste les fourchettes de rémunération des consultants en tenant compte de son budget et des variables nationales afin que les contrats concordent avec les paramètres du marché ;**

f) **veille à ce que le Centre de l'ONU examine chaque année les honoraires fixés par chaque institut pour les services de consultants afin de vérifier qu'ils correspondent aux critères établis au niveau central et qu'ils concordent avec les montants budgétisés et les paramètres du pays en question ;**

Dépassement de la durée maximale des contrats de consultants

g) **se dote d'un mécanisme permettant de garantir que les périodes de travail des consultants ne dépassent pas la durée maximale autorisée par l'instruction administrative ;**

h) **détermine quelles sont les tâches récurrentes et nécessaires au fonctionnement des instituts pour lesquelles des consultants sont embauchés, afin de veiller au recours du type de contrat le plus indiqué.**

Suite donnée aux recommandations antérieures

Sur les 11 recommandations formulées au 31 décembre 2020, 7 (soit 64 %) avaient été appliquées et 4 (soit 36 %) étaient en cours d'application. On trouvera à l'annexe au chapitre II des précisions sur l'état d'application des recommandations.

Chiffres clés

107,01 millions de dollars	Total des produits
78,15 millions de dollars	Total des charges
28,85 millions de dollars	Excédent pour l'année
612,80 millions de dollars	Actif
70,68 millions de dollars	Passif
542,12 millions de dollars	Actif net
27,98 millions de dollars	Budget effectif de l'Université des Nations Unies calculé sur une base comparable pour les réseaux de recherche et de formation et la diffusion de l'information
13	Nombre d'instituts de recherche et de formation de l'Université des Nations Unies

A. Mandat, étendue de l'audit et méthode

1. Le 6 décembre 1973, à sa vingt-huitième session, l'Assemblée générale a officiellement adopté la Charte de l'Université des Nations Unies (UNU), dans laquelle l'Université est définie comme une communauté internationale de savants vouée à la recherche, à la formation postuniversitaire et à la diffusion du savoir en vue d'atteindre les buts et d'appliquer les principes de la Charte des Nations Unies. L'Université consacre ses activités à la recherche sur les problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité, en accordant toute l'attention voulue aux sciences sociales et humaines ainsi qu'aux sciences exactes et naturelles, pures et appliquées.

2. L'Université mène ses recherches dans le cadre d'un réseau mondial d'instituts et de programmes universitaires dont les activités sont coordonnées par le Centre de l'UNU. Ce dernier s'occupe de l'administration, de la coordination et de la prestation de services pour l'ensemble du système de l'Université. Son siège principal se trouve à Tokyo, mais il dispose de plusieurs bureaux auxiliaires, dont un bureau chargé des services administratifs et financiers à Putrajaya (Malaisie) (qui était auparavant situé à Kuala Lumpur). Les principaux travaux de recherche et d'étude de l'Université sont réalisés dans le cadre d'un réseau mondial composé de 13 instituts de recherche et de formation¹.

3. L'Université n'est pas financée par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Elle est financée uniquement par des contributions volontaires et par le revenu des placements provenant du Fonds de dotation de l'UNU, lequel est

¹ Programme d'activités biotechnologiques en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU-BIOLAC) ; Institut pour les études comparatives d'intégration régionale (UNU-CRIS) ; Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS) ; Institut pour la gestion intégrée des flux matériels et des ressources (UNU-FLORES) ; Institut des hautes études sur la viabilité (UNU-IAS) ; Institut de recherche économique et sociale (UNU-IESR) ; Institut international pour la santé mondiale (UNU-IIGH) ; Institut international pour la technologie des logiciels (UNU-IIST) ; Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA) ; Institut pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH) ; Institut pour le développement durable (UNU-IRADDA) ; Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie (UNU-MERIT) ; Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-WIDER).

constitué des contributions volontaires de donateurs non distribuées, qui sont constamment investies pour dégager des recettes servant à financer les activités et le fonctionnement des instituts.

4. Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion de l'Université des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2021, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

5. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 décembre 2021 et des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Les commissaires aux comptes ont notamment effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugé nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

6. Le Comité a également procédé à l'examen de la gestion de l'Université en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, selon lequel il peut faire des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion des activités.

7. L'audit a été effectué à la fois à distance et sur le terrain compte tenu des restrictions en matière de voyage liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le Comité a adapté ses méthodes d'analyse et a eu recours à des procédures d'audit de substitution pour obtenir une assurance raisonnable, mais estime que l'audit à distance répondait à des circonstances exceptionnelles et ne devrait pas être considéré comme la norme à l'avenir.

8. Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration de l'Université, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

9. Sur les 11 recommandations formulées au 31 décembre 2020, 7 (soit 64 %) avaient été appliquées et 4 (soit 36 %) étaient en cours d'application (voir tableau II.1). On trouvera à l'annexe au chapitre II des précisions sur l'état d'application des recommandations.

Tableau II.1
État d'application des recommandations

Rapport et année sur laquelle porte l'audit	Recommandations restant		Recommandations		Recommandations		Recommandations	
	Nombre de recommandations	à appliquer au 31 décembre 2020	Recommandations appliquées	en cours d'application	Recommandations non appliquées	devenues caduques	restant à appliquer au 31 décembre 2021	
A/72/5 (Vol. IV) , chap. II (2016)	20	1	–	1	–	–	–	1
A/73/5 (Vol. IV) , chap. II (2017)	43	2	2	–	–	–	–	–
A/74/5 (Vol. IV) , chap. II (2018)	3	–	–	–	–	–	–	–
A/75/5 (Vol. IV) , chap. II (2019)	22	1	–	1	–	–	–	1
A/76/5 (Vol. IV) , chap. II (2020)	7	7	5	2	–	–	–	2
Total	92	11	7	4	0	0	0	4

10. Le Comité estime qu'un taux d'application de 64 % montre que l'Université est résolument déterminée à donner suite aux recommandations formulées depuis plus de deux ans.

11. Le Comité souligne l'engagement manifesté par l'Université pour donner suite aux recommandations non encore appliquées, notamment celles relatives à la restriction des placements dans certains secteurs. Il prend note des efforts menés avec diligence par l'administration, comme l'organisation de réunions avec la société de gestion de portefeuille en vue de l'obtention de conseils sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance, la tenue de discussions avec le Bureau de la gestion des investissements et l'évaluation, par le Conseil de l'UNU, de modifications concernant le portefeuille de placements.

12. Compte des progrès considérables accomplis par l'Université, le Comité l'encourage à parachever ses efforts en vue de l'application des recommandations.

2. Aperçu de la situation financière

Situation financière

13. L'Université a procédé à un ajustement rétroactif dans ses états financiers pour y faire figurer la part des contributions relevant d'un accord qui n'avait pas été comptabilisée d'emblée au 31 décembre 2020. Cet ajustement a eu une incidence de 2,42 millions de dollars sur la présentation de l'actif, de l'excédent cumulé et des produits provenant des contributions volontaires.

14. Au 31 décembre 2021, le total de l'actif de l'Université s'élevait à 612,80 millions de dollars, contre 583,30 millions de dollars en 2020 (après retraitement), soit une augmentation de 5,06 % (29,50 millions de dollars). Cette hausse s'explique principalement par la croissance de 6,68 % (30,09 millions de dollars) des placements à court et à long terme, qui ont atteint une valeur de 480,80 millions de dollars (contre 450,71 millions de dollars en 2020) en raison de l'appréciation de leur juste valeur marchande.

15. Au 31 décembre 2021, les placements de l'Université représentaient 78,46 % (480,80 millions de dollars) du total de l'actif. Le montant des placements détenus dans le Fonds de dotation s'élevait à 440,86 millions de dollars, et la part de

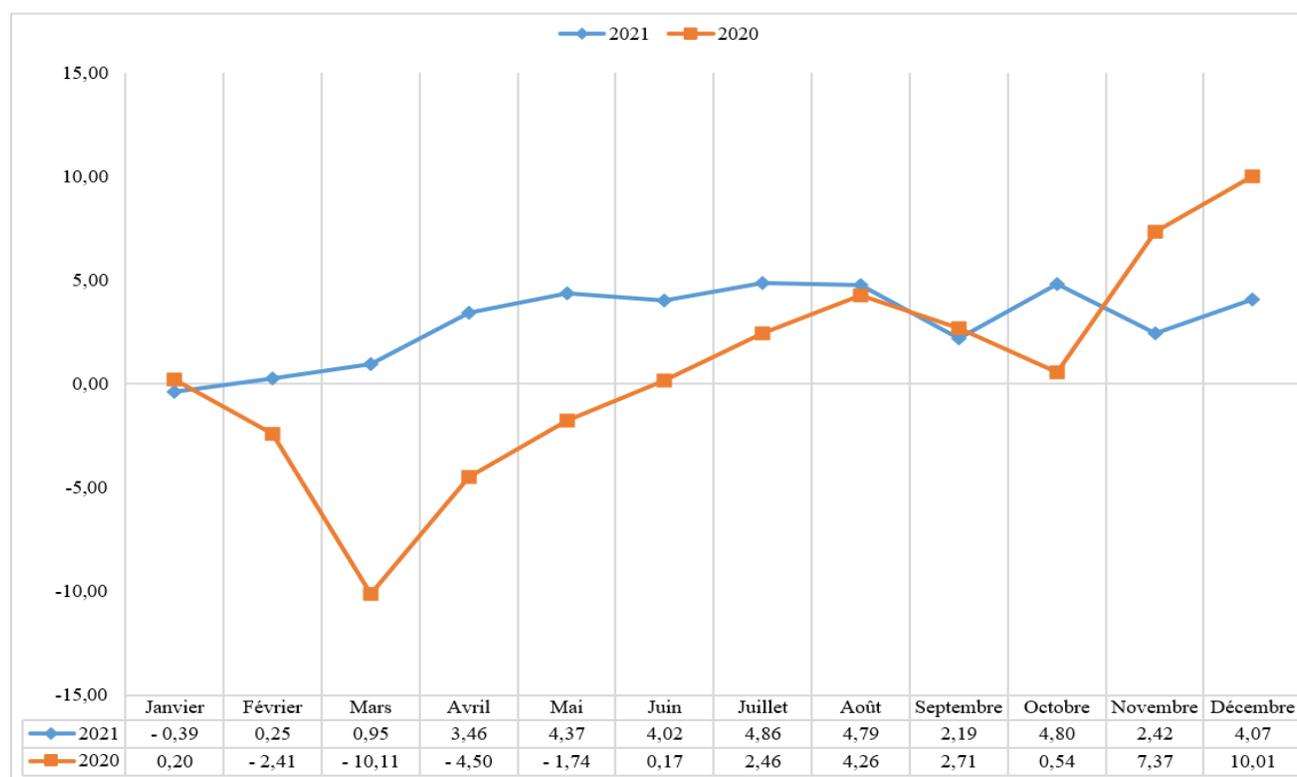
l'Université dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités de l'Organisation à 39,94 millions de dollars. Les ressources du Fonds sont investies dans des fonds indiciels cotés, à 50 % dans des fonds à revenu fixe et à 50 % dans des fonds d'actions.

16. En janvier 2021, la valeur des placements du Fonds de dotation a diminué de 0,39 %. Durant le reste de l'année considérée, les placements ont continué d'afficher une performance stable, enregistrant une hausse de 4,07 % en fin d'année pour atteindre 440,86 millions de dollars (contre 423,60 millions de dollars en 2020). Les variations sont indiquées dans la figure II.I.

Figure II.I

Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies : variation cumulée mensuelle pour 2021 et 2020

(En pourcentage)



Source : Rapports mensuels du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies pour 2021 et 2020.

17. L'Université a indiqué que le total du passif s'élevait à 70,68 millions de dollars au 31 décembre 2021, contre 70,56 millions de dollars en 2020, soit une augmentation de 0,17 % (0,12 million de dollars). Cette augmentation est imputable aux facteurs suivants : la hausse du montant des dettes et charges à payer, plus précisément des charges à payer au titre de biens et services, qui se sont établies à 2,17 millions de dollars (contre 1,51 million de dollars en 2020) ; l'augmentation des passifs liés aux avantages du personnel, laquelle s'explique par une hausse des passifs liés à l'assurance maladie après la cessation de service, qui s'élevaient à 9,91 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 9,57 millions de dollars en 2020).

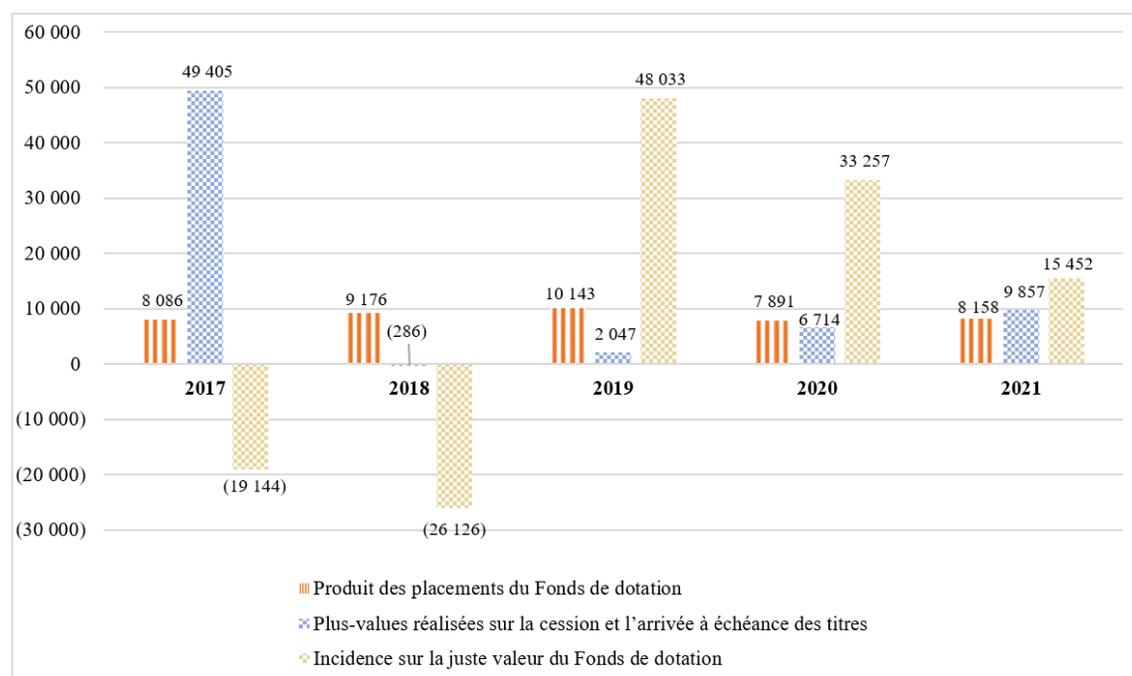
Résultats financiers

18. Le montant total des produits de l'Université s'est établi à 107,01 millions de dollars, contre 120,52 millions de dollars en 2020 (après retraitement), ce qui représente une diminution de 11,21 % (soit 13,51 millions de dollars). Cette diminution s'explique principalement par la baisse du produit des placements (net) de 30,70 % (14,85 millions de dollars), dont le montant s'est établi à 33,51 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 48,35 millions de dollars en 2020).

19. La baisse du produit des placements (net) tient essentiellement aux variations de la valeur du Fonds de dotation au cours de la période. En particulier, l'appréciation moindre de la juste valeur du Fonds de dotation s'est élevée à 15,45 millions de dollars (contre 33,26 millions de dollars en 2022), tandis que le produit des placements s'est élevé à 8,16 millions de dollars (contre 7,89 millions de dollars en 2020) et que les plus-values réalisées sur la cession et l'arrivée à échéance des titres sont passées à 9,86 millions de dollars (contre 6,71 millions de dollars en 2020). On trouvera les variations du montant net des produits du Fonds de dotation pour les cinq dernières années dans la figure II.II.

Figure II.II
Produits nets du Fonds de dotation (2017-2021)

(En milliers de dollars des États-Unis)

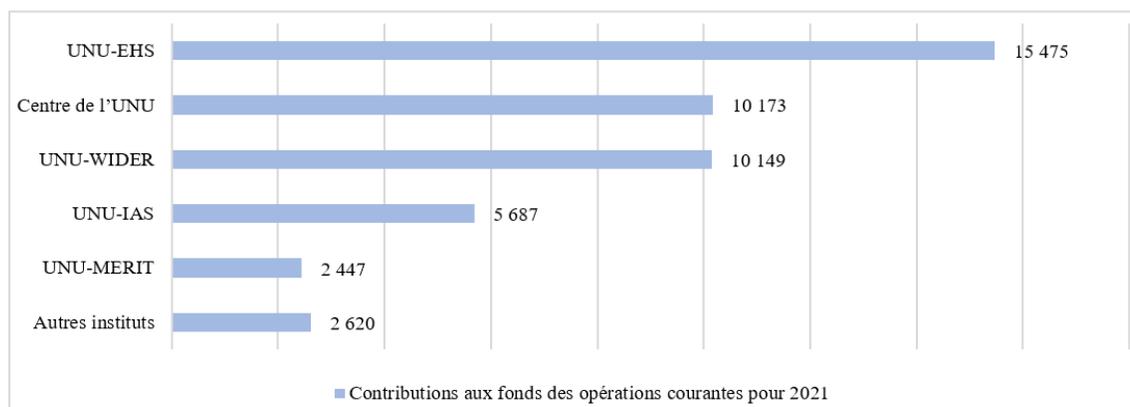


Source : États financiers de l'Université des Nations Unies de 2017 à 2021.

20. Le total des produits de l'Université provenant de contributions volontaires s'est établi à 69,04 millions de dollars, contre 64,28 millions de dollars en 2020 (après retraitement), soit une augmentation de 7,40 %. Cette progression tient au fait que le financement de l'Université est cyclique et que les produits sont comptabilisés au moment du renouvellement des accords avec les pays hôtes, dès que certains critères sont réunis. Les contributions aux fonds des opérations courantes pour 2021 sont présentées dans la figure II.III.

Figure II.III
Contributions aux fonds des opérations courantes pour 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)



Source : État des contributions, contributions aux fonds des opérations courantes pour 2021 (voir annexe IV des notes relatives aux états financiers).

21. Le montant total des charges s'est établi à 78,15 millions de dollars (contre 70,74 millions de dollars en 2020), soit une augmentation de 10,49 % (7,42 millions de dollars) qui s'explique par une hausse des frais de fonctionnement divers due notamment à des pertes de change s'élevant à 3,56 millions de dollars (contre 0 dollar en 2020). Les charges se répartissaient entre les principales catégories suivantes : traitements, indemnités et prestations (29,17 millions de dollars, soit 37,32 %) ; loyers, contrats de location et services collectifs de distribution (20,98 millions de dollars, soit 26,84 %) ; frais de fonctionnement divers (16,91 millions de dollars, soit 21,64 %).

Ratios financiers

22. La situation financière d'une entité est considérée comme stable tant que les ratios financiers sont supérieurs à 1, étant donné que l'entité a également placé une partie de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie afin de ne pas les laisser dormir en banque et d'en tirer le plus grand profit possible.

23. D'après les ratios indiqués dans le tableau II.2, la situation financière générale de l'Université est stable, le montant des actifs courants étant plus de six fois supérieur à celui des passifs courants, et le total de l'actif plus de huit fois supérieur à celui du passif. Le ratio de liquidité relative et le ratio de liquidité immédiate témoignent également d'un niveau de liquidité suffisant, vu que l'Université est en mesure d'honorer toutes ses dettes à court terme sans épuiser ses liquidités. La hausse des ratios financiers en 2021 tient principalement à une augmentation de l'actif, notamment des placements à court et à long terme.

Tableau II.2
Analyse des ratios

Ratio	31 décembre 2021	31 décembre 2020 (après retraitement)
Total de l'actif/total du passif^a		
Actif/passif	8,67	8,27

Ratio	31 décembre 2021	31 décembre 2020 (après retraitement)
Ratio de liquidité générale^b		
Actif courant/passif courant	6,14	5,11
Ratio de liquidité relative^c		
(Disponibilités + placements à court terme + créances) /passifs courants	6,11	5,08
Ratio de liquidité immédiate^d		
(Disponibilités + placements à court terme) /passifs courants	3,99	3,46

Source : États financiers de l'Université.

^a Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure d'honorer l'ensemble de ses engagements.

^b Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure de régler ses passifs courants.

^c Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne tient pas compte des stocks et autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé témoigne du haut degré de liquidité de l'actif.

^d Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur qui permet de mesurer la capacité d'une entité à faire face à ses passifs courants à partir de ses actifs liquides (trésorerie, équivalents de trésorerie et placements).

3. Gestion des programmes

Absence d'harmonisation entre les plans stratégiques des instituts de l'Université des Nations Unies

24. Conformément à sa stratégie globale pour 2020-2024 (ci-après le plan stratégique de l'Université), l'Université sera guidée tout au long de cette période par quatre objectifs primordiaux, dont l'un consiste à investir dans l'instauration d'une culture institutionnelle dynamique, innovante et diversifiée.

25. En outre, la politique de l'Université sur les résultats institutionnels (UNU/C/70/LP.11) prévoit que les plans stratégiques des instituts doivent fixer les objectifs généraux, les principes et les priorités qui guideront l'action à mener au cours d'une période déterminée. Dans leurs plans stratégiques respectifs, les instituts doivent tenir compte du plan stratégique global de l'Université et l'adapter à leur contexte particulier en vue de définir les modalités de mise en œuvre de leur propre stratégie.

26. D'après le manuel de l'Université sur les résultats institutionnels (UNU/CD/50/P.19), les instituts ne sont pas tenus de faire figurer des mesures des résultats détaillées dans leurs plans stratégiques, mais il leur est recommandé de définir ces aspects (objectifs, indicateurs, indicateurs clés de performance, cibles et données de base), au moins dans les plans de mise en œuvre à suivre en interne. Idéalement, les points de référence et les indicateurs de performance que chaque institut définit (et ajuste) chaque année, en consultation avec son conseil ou comité consultatif ainsi qu'avec le Rectorat, devraient être indiqués dans son plan stratégique.

27. Le Comité a examiné les plans stratégiques en vigueur en 2021 concernant 12 instituts de l'UNU et noté ce qui suit :

a) L'objectif consistant à instaurer une culture institutionnelle propice à l'inclusion des personnes en situation de handicap, à la diversité des responsabilités familiales et à la prise en compte des besoins particuliers était absent des plans stratégiques de 10 instituts. De plus, le plan stratégique de l'un des instituts restants

renvoyait en termes génériques aux objectifs en matière de culture institutionnelle applicables à l'ensemble de l'Université (c'est-à-dire au siège et à tous les instituts) sans toutefois aborder expressément cet objectif ;

b) L'objectif consistant à instaurer une culture institutionnelle fondée sur la tolérance à l'égard des différences culturelles, raciales, sexuelles et autres a été intégré dans les plans stratégiques de seulement deux instituts. Le plan stratégique d'un institut ne faisait référence que de manière générale aux objectifs relatifs à la culture institutionnelle énoncés dans le plan stratégique de l'Université, tandis que les plans stratégiques de neuf instituts n'abordaient pas cet objectif ;

c) Les plans stratégiques de trois instituts ne mentionnaient aucun point de référence ni objectif de performance, contrairement à ce que prévoit le manuel sur les résultats institutionnels.

28. Le Comité est d'avis que l'absence d'harmonisation entre les instruments de planification des instituts et le plan stratégique de l'Université peut affaiblir le cadre réglementaire des différents instituts et compromettre la réalisation des objectifs généraux de l'Université.

29. Le Comité considère également que, comme indiqué dans le manuel sur les résultats institutionnels, les points de référence, les objectifs, les cibles et les données de base en matière de performance doivent figurer dans le plan stratégique de chaque institut. Le manuel souligne en outre que, plus ces priorités sont bien définies, plus il sera facile de mettre en œuvre la stratégie. Enfin, le fait de ne pas fixer a minima des objectifs généraux risque de saper la bonne orientation des travaux des instituts et les activités de suivi et d'évaluation correspondantes.

30. Le Comité recommande que l'Université prenne des mesures pour encourager ses instituts à aborder, dans leurs plans stratégiques respectifs, toutes les questions figurant dans son propre plan stratégique, notamment celles liées à l'objectif consistant à investir dans l'instauration d'une culture institutionnelle dynamique, innovante et diversifiée.

31. Le Comité recommande que l'Université prenne des mesures pour que, dans leurs plans stratégiques, les instituts décrivent au moins les objectifs qui figureront dans leur cadre d'évaluation de la performance.

32. L'Université a accepté ces recommandations.

Absence d'harmonisation des sections et des stratégies dans les plans stratégiques de l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine et du Vice-rectorat de l'UNU en Europe

33. La politique de l'Université sur les résultats institutionnels dispose que les activités et les opérations de l'Université sont encadrées par des systèmes de performance organisationnelle internes et externes à trois niveaux, à savoir à l'échelle de l'Université, des instituts et du personnel. S'agissant de la performance au niveau des instituts, la politique exige que, dans son plan stratégique, tout institut fixe les objectifs généraux, les principes et les priorités qui guideront son action au cours d'une période déterminée.

34. Par ailleurs, en ce qui concerne la raison d'être des plans stratégiques des instituts, le manuel de l'Université sur les résultats institutionnels précise que les plans ont pour objet de définir les grandes priorités de chaque institut concernant la recherche, l'administration et la gouvernance au cours de la période à venir. Il mentionne également un document de référence consacré aux éléments clés des plans stratégiques des instituts ; ce document souligne que chaque institut doit décrire les principales ressources qu'il compte employer, définir la composition de son personnel

et sa stratégie de recrutement, présenter les principaux donateurs ciblés (par exemple, par fonction ou domaine de recherche) et expliciter sa stratégie de collecte de fonds pour la période à venir.

35. En outre, le plan stratégique de l'Université pour 2020-2024 indique que l'Université est financée au moyen de contributions volontaires et ne reçoit aucune contribution du budget ordinaire de l'ONU. Les contributions volontaires sont généralement versées chaque année par les autorités des pays hôtes. Le plan stratégique de l'Université souligne par ailleurs que, dans le contexte politique et financier actuel, il serait imprudent de faire reposer la santé financière d'un institut sur les contributions d'un seul pays hôte. Il appelle ainsi à la poursuite de la consolidation de l'architecture institutionnelle de l'Université et à une plus grande diversification des ressources.

36. Le Comité a examiné le contenu du plan stratégique de l'UNU-EHS pour la période 2020-2024 et constaté ce qui suit :

a) Un projet mentionné dans le plan stratégique de l'Institut au titre des sections et programmes ne figurait pas dans l'organigramme de l'UNU-EHS, mais était considéré comme relevant du Vice-rectorat de l'Université des Nations Unies en Europe (UNU-ViE) ;

b) Aucun axe de travail particulier n'avait été défini pour les sections ou les programmes. De plus, un projet lancé en janvier 2021 n'était pas expressément relié au plan stratégique, si bien qu'il était impossible de déterminer dans quelle mesure il contribuait à la réalisation des objectifs de la section ou du programme correspondant ;

c) L'UNU-EHS n'avait pas établi de stratégie de collecte de fonds et le sujet n'était pas abordé dans son plan stratégique, comme l'exigent pourtant le manuel sur les résultats institutionnels et le document consacré aux éléments clés des plans stratégiques des instituts. De plus, comme suite à ses questions sur le financement institutionnel de base de l'UNU-EHS, le Comité a noté que l'UNU-EHS était entièrement tributaire des dons versés par deux ministères du Gouvernement allemand.

37. Le Comité est d'avis que, faute d'un plan stratégique en bonne et due forme, les différentes sections de l'UNU-EHS risquent de ne pas avoir une bonne vision d'ensemble des objectifs, des priorités et des principes généraux qui doivent guider l'action de l'Institut au cours d'une période déterminée. En outre, l'absence d'axes de travail clairs pour les sections risque de faire obstacle à la détermination des domaines d'intérêt pour les futurs projets et d'empêcher la mesure des progrès accomplis à l'égard des objectifs du programme respectif.

38. Le Comité estime également que, dans la mesure où le maintien de ses ressources de base est indispensable à la continuité de sa mission, de son objectif et de ses fonctions, l'UNU-EHS doit se doter d'une stratégie efficace de collecte de fonds de manière à planifier et à obtenir les ressources nécessaires à ses opérations. De plus, étant donné que, conformément au plan stratégique de l'Université pour 2020-2024, il serait imprudent de fonder la santé financière d'un institut sur les contributions d'un seul pays hôte, la stratégie de collecte de fonds de l'Institut doit aborder la question de la diversification des principaux bailleurs de fonds.

39. Le Comité recommande que l'UNU-EHS actualise son plan stratégique en précisant les sections ou les programmes qu'il ciblera au cours de la période visée et en précisant les axes de travail qui seront abordés par chaque section.

40. Le Comité recommande également que l'UNU-EHS élabore une stratégie de collecte de fonds qui prévoie notamment un objectif de diversification des

donateurs et qui fasse état des informations suggérées dans le document consacré aux éléments clés des plans stratégiques des instituts, et qu'elle intègre cette stratégie dans son plan stratégique.

41. L'Université a accepté ces recommandations.

Absence d'un système de mesure des indicateurs clés de performance

42. La politique de l'Université sur les résultats institutionnels dispose que les indicateurs de qualité et de performance (aussi appelés points de référence et indicateurs) doivent rendre compte de la performance d'un institut conformément aux objectifs et aux mesures définis dans son plan stratégique. Le conseil ou les comités consultatifs de l'institut doivent approuver ces indicateurs et les examiner chaque année.

43. À ce sujet, le manuel de l'Université sur les résultats institutionnels précise que tout projet de document-cadre sur les points de référence et les indicateurs doit définir chaque point de référence (objectif) qu'un institut compte atteindre, ainsi que le délai de réalisation des objectifs (généralement plusieurs années). Ce document-cadre doit aussi définir les indicateurs les plus adaptés pour suivre les progrès accomplis à l'égard de chaque point de référence. Le manuel précise également que, pour faciliter le suivi des progrès en direction des objectifs fixés, il convient d'établir des données de base qui rendent compte de la situation qui prévaut au moment de la définition des points de référence et des indicateurs. Sans données de base, il est difficile de suivre les progrès ou de les attribuer aux mesures prises au cours d'une période donnée (généralement un an).

44. Le Comité a examiné le plan stratégique de l'UNU-EHS pour 2020-2024 et constaté que son approche comparative, à l'échelle des instituts, consistait uniquement à énumérer les indicateurs clés de performance applicables pendant la période visée. L'UNU-EHS a également communiqué un document dressant la liste de ses indicateurs clés de performance pour 2016-2020, qui, d'après l'Institut, étaient toujours en vigueur pour 2021.

45. Après avoir analysé les documents susmentionnés, le Comité a constaté que l'UNU-EHS ne disposait pas d'un système de points de référence et d'indicateurs (système d'indicateurs clés de performance), car ni le plan stratégique de l'Institut ni le document relatif aux indicateurs clés de performance ne contenaient de points de référence, de données de base, d'objectifs ou de dates de mise en œuvre, contrairement à ce que prévoit le manuel sur les résultats institutionnels. En outre, le document relatif aux indicateurs clés de performance ne concordait pas entièrement avec le plan stratégique de l'Institut, puisque le premier mentionnait 14 indicateurs clés de performance, contre 12 pour le second, et que le contenu de certains des indicateurs clés de performance différait entre les deux documents.

46. Le Comité considère que l'absence d'un système d'indicateurs clés de performance assortis de données de base, de points de référence, d'objectifs et de délais de mise en œuvre brouille les objectifs de l'UNU-EHS et entrave les activités de suivi et de mesure des progrès accomplis. De plus, le manque d'harmonisation des instruments de planification internes nuit à la gestion stratégique de l'Institut et pourrait compromettre la réalisation de ses objectifs.

47. Le Comité recommande que l'UNU-EHS mette au point un système d'indicateurs clés de performance comprenant des données de base, des points de référence, des objectifs et des délais de mise en œuvre, compte tenu de son propre plan stratégique et des dispositions du manuel de l'Université sur les résultats institutionnels.

48. L'Université a accepté cette recommandation.

Absence de mesures des résultats dans les plans de travail de l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine et du Vice-rectorat de l'UNU en Europe

49. En ce qui concerne la performance des instituts, le manuel de l'Université sur les résultats institutionnels précise que, dans son plan stratégique, tout institut définit ses grandes priorités concernant la recherche, l'administration et la gouvernance au cours de la période à venir. D'après le manuel, pour élaborer un plan stratégique, l'institut doit généralement clarifier sa mission, déterminer ses principaux domaines de recherche et définir sa démarche à l'égard des questions ayant trait à la recherche et aux politiques.

50. Toujours d'après le manuel, les instituts de l'UNU ne sont pas tenus de faire figurer des mesures des résultats détaillées dans leurs plans stratégiques, mais il leur est recommandé de définir ces aspects (objectifs, indicateurs, indicateurs clés de performance, cibles et données de base), au moins dans les plans de mise en œuvre à suivre en interne. De même, les points de référence et les indicateurs de performance que chaque institut définit devraient idéalement être indiqués dans son plan stratégique (en particulier dans le plan de mise en œuvre correspondant, le cas échéant).

51. Les plans de mise en œuvre des stratégies de l'UNU-ViE et de l'UNU-EHS sont appelés « plans de travail ». Ces plans de travail sont publiés tous les ans pour l'année en question, en même temps que le rapport d'activité se rapportant à l'année précédente.

52. Le Comité a analysé les plans de travail annuels de l'UNU-EHS et de l'UNU-ViE pour 2020 et 2021 et constaté qu'ils ne comportaient pas de mesure des résultats, comme des objectifs, des indicateurs, des cibles et des données de base. En outre, les plans de travail annuels de l'UNU-EHS n'abordaient pas les activités ayant trait à la réalisation des points de référence et des indicateurs de performance (indicateurs clés de performance).

53. En outre, le Comité a comparé le plan de travail annuel de l'UNU-EHS pour 2020 et le rapport d'activité respectif (publié en 2021), et constaté l'absence d'harmonisation entre les deux documents concernant les points suivants :

a) Le plan de travail ne prévoyait aucune activité liée à la mise en œuvre des indicateurs clés de performance établis dans le plan stratégique de l'Institut. Le rapport d'activité contenait bien des informations sur les indicateurs clés de performance, mais il ne mentionnait que 3 indicateurs sur les 14 énoncés dans le plan stratégique ;

b) Le rapport d'activité ne renfermait aucune information sur 14 des 46 activités prévues dans le plan de travail annuel. De même, il contenait des informations insuffisantes concernant 16 des 20 manifestations programmées en 2020. À cet égard, bien que l'Institut ait communiqué les raisons justifiant le report ou la non-réalisation de certaines activités ou manifestations, le rapport d'activité ne donne aucune information à ce sujet ;

c) Sept activités et 18 manifestations rapportées dans le rapport d'activité 2020 de l'UNU-EHS ne figuraient pas dans le plan de travail annuel correspondant. Bien que l'Institut ait fait connaître les raisons pour lesquelles ces activités et manifestations ont été organisées, le rapport ne précisait pas les causes ou les motifs en question.

54. Le Comité considère que, faute de mesures des résultats, telles que des objectifs, des indicateurs, des cibles et des données de base, pourtant recommandées dans le

manuel sur les résultats institutionnels, un plan de travail peut ne pas établir clairement la structure d'analyse nécessaire au suivi de la réalisation des points de référence établis dans ce plan ou dans le plan stratégique correspondant. La même observation peut être formulée en ce qui concerne l'absence de toute référence claire aux indicateurs clés de performance définis.

55. En outre, le manque d'harmonisation entre les plans de travail et les rapports d'activité correspondants peut entraver l'accès à des informations claires et précises sur le niveau d'exécution des plans de travail et, par conséquent, du plan stratégique. Cette situation empêche les différentes parties prenantes, comme les donateurs ou même les cadres supérieurs de l'Université, de comprendre l'évolution de la performance de l'UNU-EHS et l'efficacité de l'utilisation de ses ressources.

56. Le Comité recommande que l'UNU-EHS et l'UNU-ViE fassent figurer dans leurs plans de travail annuels des mesures des résultats, telles que des objectifs, des indicateurs, des cibles, des données de base et des dates butoirs, en tenant compte des dispositions du manuel de l'Université sur les résultats institutionnels.

57. Le Comité recommande également que l'UNU-EHS mentionne expressément tous ses indicateurs clés de performance dans ses plans de travail annuels afin de mettre en évidence les mesures à prendre au cours de la période visée, compte tenu des dispositions du manuel sur les résultats institutionnels.

58. Le Comité recommande en outre que l'UNU-EHS veille à l'harmonisation de ses plans de travail annuels et des rapports d'activité correspondants, en faisant figurer dans ces derniers le statut des activités et manifestations prévues dans les plans de travail mais non menées à bien et les raisons de leur non-réalisation, ainsi qu'en donnant des explications sur les activités et manifestations ayant eu lieu alors qu'elles ne figuraient pas dans le plan de travail.

59. L'Université a accepté ces recommandations.

4. Gestion des ressources humaines

Absence d'examen des données démographiques relatives à l'assurance maladie après la cessation de service

60. Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), dans le cadre d'un régime à prestations définies, l'entité a l'obligation de payer les prestations convenues aux anciens membres de son personnel, et le risque actuariel et le risque de placement incombent en substance à l'entité. L'évaluation des engagements au titre des prestations définies doit donc se faire au moyen de méthodes d'évaluation actuarielle. Dans ce contexte, l'ONU offre à ses fonctionnaires une assurance maladie après la cessation de service. Cette assurance, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi, est considérée comme un régime à prestations définies.

61. L'assurance maladie après la cessation de service peut être souscrite par les anciens fonctionnaires qui remplissent les conditions requises et les personnes à leur charge. Son bénéfice n'est acquis qu'à titre de prolongation, sans interruption entre la période d'activité et la retraite, de l'affiliation d'un ou d'une fonctionnaire en activité à un régime d'assurance maladie de l'Organisation des Nations Unies financé par cotisations.

62. En ce qui concerne les conditions à remplir, il est indiqué à la section 2 de l'instruction administrative sur l'assurance maladie après la cessation de service (ST/AI/2007/3) qu'un ou une fonctionnaire doit avoir cotisé pendant au moins 10 ans

à un plan d'assurance maladie admissible pour prétendre à des prestations subventionnées d'assurance maladie après la cessation de service.

63. Dans le cadre de l'établissement des états financiers pour la période terminée le 31 décembre 2021, un actuaire-conseil désigné par l'ONU a effectué une évaluation actuarielle des prestations d'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2021, sur la base des données démographiques arrêtées au 31 octobre 2021 concernant les participants actifs et les retraités. Les données démographiques sont communiquées par le Service des avantages et prestations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sur la base du mémorandum d'accord conclu entre les deux entités.

64. Il convient de noter que, conformément à la politique relative au personnel de l'ONU, révisée en juin 2021, les membres du personnel enseignant de l'Université sont généralement recrutés en vertu d'un engagement initial d'une durée d'un an. Sous réserve que leurs services donnent satisfaction, leur engagement peut être renouvelé pour une durée maximale de trois ans. La durée totale de ces engagements de durée déterminée (engagement initial et renouvellement) ne doit normalement pas dépasser six ans.

65. En ce qui concerne le contrôle de l'évaluation actuarielle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, l'Université a indiqué qu'un(e) spécialiste des ressources humaines était chargé(e) de vérifier la plausibilité des données démographiques transmises par le Service des avantages et prestations du PNUD. Néanmoins, le Comité a relevé que tous les fonctionnaires enseignants et administratifs titulaires d'un engagement de durée déterminée étaient inclus dans les données démographiques nécessaires à l'évaluation actuarielle, alors même que, aux termes de la politique relative au personnel de l'Université, les membres du personnel enseignant peuvent ne pas avoir droit à l'assurance maladie après la cessation de service en raison de la durée de leur contrat.

66. Le Comité a constaté qu'il n'y avait pas de procédure claire définissant la façon dont l'Université devait vérifier la plausibilité des données démographiques relatives à l'assurance maladie après la cessation de service, ni de document officiel présentant le résultat de ces examens, ni d'élément justifiant l'inclusion de l'ensemble des fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée dans les données démographiques soumises à l'actuaire.

67. Le Comité considère que le fait que les données démographiques relatives à l'assurance maladie après la cessation de service servant à établir les états financiers soient gérées et fournies par le PNUD ne dispense pas l'Université d'assumer ses responsabilités relatives à la vérification et à l'examen de ces informations, étant donné que toute incohérence ou omission dans les données pourrait entraîner des erreurs dans l'évaluation des engagements ; le Comité ne peut donc pas garantir avec le degré de certitude nécessaire que toutes les informations contenues dans l'évaluation actuarielle sont exactes.

68. Le Comité recommande que l'Université élabore et adopte une procédure officielle régissant l'examen, par l'Université et le PNUD, des données démographiques relatives à la cessation de service, qui, à tout le moins, définisse les méthodes de validation ou de contrôle à employer, fixe les seuils de tolérance pour les incohérences, désigne les fonctionnaires responsables de l'évaluation et détermine les délais à respecter, et décrive en détail les communications qui doivent avoir lieu entre l'Université et le PNUD.

69. Le Comité recommande que l'Université publie un rapport officiel présentant les résultats de l'examen et les ajustements apportés chaque année aux données démographiques relatives à la cessation de service, afin d'étayer

l'évaluation de la plausibilité des données effectuée dans le cadre de l'établissement des états financiers.

70. Le Comité recommande que l'Université examine s'il est opportun d'inclure l'ensemble des membres du personnel enseignant titulaires d'un engagement de durée déterminée dans les données démographiques relatives à l'assurance maladie après la cessation de service.

71. L'Université a accepté ces recommandations.

Irrégularités concernant le solde des congés annuels

72. Conformément au paragraphe c) de la disposition 5.1 du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, pendant tout le temps qu'il (elle) reçoit son plein traitement, tout(e) fonctionnaire engagé(e) pour une durée déterminée ou à titre continu a droit à deux jours et demi de congé annuel par mois.

73. De plus, conformément au paragraphe a) de la disposition 9.9 du Statut et du Règlement du personnel, tout(e) fonctionnaire qui, au moment de sa cessation de service, a accumulé des jours de congé annuel reçoit une somme en compensation des jours de congé accumulés jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables pour les titulaires d'engagements continus ou de durée déterminée.

74. En outre, conformément à la politique relative au personnel de l'Université, les fonctionnaires titulaires d'une convention de services qui sont tenus d'exercer leurs missions dans un établissement de l'ONU ont droit à 2,5 jours de congé annuel par mois.

75. L'Université gère ses informations relatives aux ressources humaines au moyen du logiciel Atlas eServices, à partir duquel il est possible d'extraire les types de rapports suivants :

a) le fichier des absences, qui comptabilise les jours de congé pris par un(e) fonctionnaire au cours d'une année donnée ;

b) le rapport des demandes et approbations de congés annuels, qui répertorie toutes les demandes de congés annuels d'un(e) fonctionnaire et précise le statut de chacune d'entre elles ;

c) la liste des soldes de congés annuels, qui indique le solde d'ouverture, les jours pris et le solde final relativement à une date de clôture donnée.

76. L'Université a communiqué les soldes de congés annuels au 30 novembre 2021 de ses fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée. Le Comité a examiné un échantillon de 30 fonctionnaires (sur un total de 137), en demandant à obtenir les fichiers des absences et les rapports des demandes et approbations de congés annuels les concernant, et a constaté ce qui suit :

a) Dans 14 cas, le solde de congés annuels obtenu en additionnant au solde d'ouverture les jours accumulés, puis en soustrayant les jours pris au 30 novembre 2021, ne correspondait pas au solde figurant sur la liste communiquée par l'Université ;

b) Dans 13 cas, les jours de congé annuel déclarés par l'Université concernaient une période différente, c'est-à-dire soit la période suivante (2022), soit le mois de décembre 2021 ;

c) Un fonctionnaire ne figurait pas dans le rapport des demandes et approbations de congés annuels, car il n'était rattaché à aucun approbateur dans le système. Le Comité n'a donc pas pu vérifier les jours de congé que l'intéressé avait

pris au 30 novembre 2021, son solde final ne correspondant pas à celui calculé par le Comité.

77. Par ailleurs, le Comité a examiné la totalité des congés annuels accumulés par les titulaires d'une convention de services au 31 décembre 2021, en comparant les données figurant dans les fichiers des absences générés par Atlas eServices aux soldes de congés annuels transmis par l'Université à la même date.

78. Le Comité a constaté des écarts entre les deux fichiers susmentionnés pour 13 des 236 cas examinés. Après avoir consulté l'administration, il a été informé que les erreurs relevées tenaient à des différences dans le mode de calcul du solde de congés dans le fichier des absences d'Atlas eServices.

79. Le Comité considère que la gestion des informations relatives aux congés annuels revêt un caractère crucial, non seulement pour des raisons de planification, mais aussi pour garantir l'exactitude des données extraites du système. Les inexactitudes présentées par l'Université ont entaché la fiabilité des informations contenues dans le système et nuï à leur exploitabilité.

80. En outre, il convient de préciser que, lorsqu'un(e) fonctionnaire décide de quitter l'Université, son solde de congés annuels est l'un des éléments servant à calculer la somme qui lui sera versée en compensation des jours de congé accumulés. Ainsi, l'exactitude des données est également primordiale à des fins financières.

81. Le Comité recommande que l'Université procède à un rapprochement du solde des congés annuels dans Atlas eServices afin de faire correspondre les différents types de rapports et de garantir l'exactitude des informations.

82. L'Université a accepté cette recommandation.

Autorisation tardive des congés annuels

83. En vertu de l'alinéa e) ii) de la disposition 5.1 du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, tout congé annuel doit être autorisé. Ne sont pas versés au (à la) fonctionnaire absent(e) sans autorisation le traitement et les indemnités afférents à la période d'absence non autorisée.

84. Toutefois, si l'absence est, de l'avis du Secrétaire général, imputable à des circonstances indépendantes de la volonté du (de la) fonctionnaire, et si celui-ci (celle-ci) a à son crédit des jours de congé annuel, déduction en est faite des jours d'absence.

85. Actuellement, l'Université gère les jours de congé de ses effectifs au moyen du module « My leave » d'Atlas eServices. Les fonctionnaires doivent faire parvenir leurs demandes de congés annuels à leurs responsables ou à leurs superviseurs afin de les faire approuver.

86. Le module « My leave » intègre des mécanismes de validation qui permettent de :

- a) vérifier que les périodes de congé ne dépassent pas le nombre de jours auxquels l'intéressé(e) a droit ;
- b) s'assurer que les périodes de congé ne se chevauchent pas ;
- c) confirmer le nombre exact des jours de congé, à la faveur de la mise à jour en temps réel des soldes de congés accumulés ;
- d) valider correctement les données, en tenant compte notamment des week-ends et des jours fériés.

87. À partir de la liste des soldes de congés annuels au 30 novembre 2021 des fonctionnaires titulaires d'engagements de durée déterminée, le Comité a constitué un échantillon de 30 fonctionnaires et examiné toutes les demandes et approbations de congés annuels encodées dans Atlas eServices en 2021.

88. Sur 270 demandes de congés annuels, 265 ont été approuvées et, dans 25 d'entre elles, l'approbation a été donnée après le début du congé. On trouvera le détail de ces constatations dans le tableau II.3.

Tableau II.3

Congés annuels approuvés pour les fonctionnaires titulaires d'engagements de durée déterminée

<i>Date de l'approbation</i>	<i>Nombre de fonctionnaires</i>
Avant le début du congé (sans retard)	240
Retard de 1 à 90 jours	21
Retard de 91 à 180 jours	3
Retard supérieur à 180 jours	1
Total	265

Source : Renseignements communiqués par l'Université des Nations Unies.

89. Il convient de noter que les 25 demandes de congés annuels ayant été approuvées tardivement concernaient 15 fonctionnaires, soit la moitié de l'échantillon de 30 fonctionnaires examiné par le Comité.

90. L'Université a indiqué que plusieurs retards étaient dus à des problèmes techniques, que certaines demandes avaient été approuvées par courriel et que, dans d'autres cas, le retard s'expliquait par la nécessité de maintenir une certaine souplesse dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En outre, plusieurs congés ont été approuvés au préalable sur des calendriers internes, et d'autres ont été demandés et approuvés au moyen de Microsoft Teams.

91. Le Comité a noté avec préoccupation que 50 % des fonctionnaires de l'échantillon examiné ont obtenu l'approbation de leurs congés annuels après le début des congés en question, ce qui pourrait laisser penser qu'il ne s'agit pas d'un cas exceptionnel au sein de l'Université.

92. Le Comité est d'avis que la procédure consistant à autoriser les demandes de congés annuels par courrier électronique ou au moyen d'autres plateformes, plutôt que dans le système prévu à cet effet, empêche d'établir un suivi précis des congés annuels lors de l'extraction des données, alors même que le système a pour but de réduire ces risques le plus possible.

93. Le Comité juge également qu'il est important que l'Université renforce le contrôle et le suivi des demandes et des approbations de congés annuels dans le système afin d'éviter tout retard dans les approbations.

94. Le Comité estime que l'Université gagnerait à encourager l'utilisation du système pour la soumission et l'approbation des congés annuels, étant donné que le système, correctement utilisé, permet au personnel de disposer d'informations fiables sur les jours accumulés, calcule automatiquement les week-ends et les jours fériés, et peut faire office d'outil de gestion et de planification. Le Comité juge qu'il est important que l'Université renforce le contrôle et le suivi des demandes et des

approbations de congés annuels dans le système afin d'éviter tout retard dans les approbations.

95. **Le Comité recommande que l'Université veille à ce que les demandes de congés annuels soient saisies et approuvées dans les délais au moyen d'Atlas eServices.**

96. L'Université a accepté cette recommandation.

Manque d'uniformité dans les honoraires des consultants

97. Conformément à l'annexe III de l'instruction administrative relative aux consultants et aux vacataires (ST/AI/2013/4), la rémunération versée à un(e) consultant(e) ou à un(e) vacataire doit correspondre au montant minimum nécessaire pour obtenir les services dont l'Organisation a besoin. Ainsi, dans chaque bureau de l'Organisation, des fonctionnaires dûment mandatés – normalement, le (la) chef d'un service administratif ou un(e) fonctionnaire d'administration – sont habilités par délégation à évaluer et à déterminer officiellement le montant de la rémunération pour un contrat de consultant proposé.

98. L'instruction administrative établit différents niveaux, de A à E, et précise notamment, pour chacun, le degré de spécialisation et d'expérience requis, ainsi que la fourchette de rémunération correspondante sur laquelle chaque organisation peut se fonder. Il convient de noter que la fourchette de rémunération ne s'applique pas aux consultants locaux.

99. En outre, il est établi au paragraphe 3 de l'annexe III de l'instruction administrative qu'une mission confiée en vertu d'un contrat de consultant n'implique pas l'attribution d'une classe ou d'un échelon déterminé au regard du barème des traitements de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, sur la base de différents facteurs, il devrait être possible d'identifier un niveau *grosso modo* équivalent à une classe du régime commun des Nations Unies (P-3 ou P-4, par exemple) afin d'assurer un traitement équitable et cohérent pour les honoraires des consultants.

100. D'après le paragraphe 7 de l'annexe III, une fois la fourchette de rémunération établie, le Bureau des ressources humaines calcule les taux de rémunération journaliers et mensuels, et cette fourchette fait l'objet d'une mise à jour périodique synchronisée avec les révisions du barème des traitements des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur à partir des traitements de base annuels bruts.

101. Le Comité a demandé les fourchettes et les niveaux de rémunération utilisés par chaque institut, puis comparé les informations obtenues à celles figurant dans l'instruction administrative et procédé à des comparaisons entre les différents instituts.

102. L'analyse a permis de relever les éléments suivants :

a) Trois instituts appliquaient les fourchettes de rémunération définies dans l'instruction administrative.

b) Trois autres instituts et le Centre de l'ONU n'avaient défini aucune fourchette de rémunération, et les consultants étaient évalués en fonction du contrat ou du projet.

c) L'un des instituts rémunérait les consultants selon un tarif forfaitaire, quelle que soit la tâche à effectuer ou la prestation à fournir.

d) Deux instituts appliquaient les fourchettes de rémunération utilisées par d'autres entités des Nations Unies.

e) Un institut utilisait la fourchette de rémunération qui avait été prévue dans le budget.

103. En outre, la plupart des instituts n'avaient pas précisé en quoi consistaient le degré de spécialisation, l'expérience et les autres prescriptions correspondant aux niveaux prévus dans l'instruction administrative.

104. Le Comité est d'avis que la non-définition des niveaux nuit à l'uniformité et à la cohérence des honoraires, dans la mesure où l'expérience, la spécialisation et d'autres variables ne sont pas prises en compte aux fins de la détermination des fourchettes de rémunération.

105. De plus, le Comité considère que l'utilisation de fourchettes de rémunération établies en 2013 peut donner lieu à l'application de montants obsolètes et que, par conséquent, les honoraires prévus contractuellement risquent de ne pas correspondre à ceux du marché national dans lequel chaque institut évolue.

106. Enfin, le Comité estime que le manque d'uniformité des fourchettes de rémunération risque d'empêcher d'établir des valeurs standard pour différents types de tâches, ce qui peut engendrer des décisions arbitraires au moment de fixer les critères et la rémunération des consultants.

107. Le Comité recommande que le Centre de l'ONU fixe des critères uniformes pour les niveaux requis (en fonction de la complexité de la mission et du degré de spécialisation, des connaissances, des qualifications, de l'expérience et des compétences requis), afin d'harmoniser la nature des tâches accomplies par les consultants, lesquelles doivent être consignées dans un contrat formel.

108. Le Comité recommande également que chaque institut de l'ONU ajuste les fourchettes de rémunération des consultants en tenant compte de son budget et des variables nationales afin que les contrats concordent avec les paramètres du marché.

109. Le Comité recommande en outre que le Centre de l'ONU examine chaque année les honoraires fixés par chaque institut pour les services de consultants afin de vérifier qu'ils correspondent aux critères établis au niveau central et qu'ils concordent avec les montants budgétisés et les paramètres du pays en question.

110. L'Université a accepté ces recommandations.

Dépassement de la durée maximale des contrats de consultants

111. D'après la section 2 de l'instruction administrative [ST/AI/2013/04](#), un(e) consultant(e) est un(e) spécialiste ou toute autre personne possédant des compétences reconnues dans un domaine particulier, que l'ONU engage à titre temporaire en qualité de conseiller(ère). Il (elle) a des qualifications ou des connaissances spéciales que ne possède normalement pas le personnel de l'Organisation.

112. De même, aux termes du paragraphe 5.8 de la même instruction administrative, afin d'éviter qu'un(e) même consultant(e) ne soit systématiquement engagé(e) pour exécuter différentes activités inscrites au programme de travail, ou une série de tâches dans le cadre du même projet, aucun(e) consultant(e) ne peut être employé(e) plus de 24 mois au cours d'une même période de 36 mois – qu'elle soit ou non continue, et indépendamment du nombre cumulé de mois de travail effectif.

113. Le Comité a examiné la base de données répertoriant l'historique des contrats des consultants de l'Université et analysé les contrats en vigueur en 2021, soit en tout 649 consultants et 812 contrats.

114. Le Comité a constaté que 77 consultants (titulaires de 215 contrats différents) avaient été embauchés dans les instituts de l'ONU pendant 24 mois ou plus au cours d'une même période de 36 mois, comme suit :

a) Des membres du personnel enseignant étaient titulaires d'un contrat d'une durée supérieure à 36 mois (bourse de doctorat, chaire, etc.).

b) Des fournisseurs étaient titulaires de contrats consécutifs ou de plusieurs contrats par an qui, ensemble, dépassaient la période maximale autorisée.

c) Des contrats à l'heure, à temps partiel ou à temps plein dépassaient la durée de trois ans.

115. Le Comité est d'avis que la prolongation des contrats de consultants au-delà de la durée maximale autorisée pousse à se demander si le service en question revêt un caractère essentiel et pourrait justifier une plus longue durée ou bien la possibilité d'engager les consultants en vertu d'un autre type de contrat.

116. Le Comité estime qu'en procédant à l'évaluation des tâches effectuées par les consultants dont les services dépassaient la durée maximale, l'Université pourrait définir le type de contrat le plus indiqué et déterminer la nécessité de recourir à des consultants.

117. Le Comité recommande que l'Université se dote d'un mécanisme permettant de garantir que les périodes de travail des consultants ne dépassent pas la durée maximale autorisée par l'instruction administrative.

118. Le Comité recommande également que l'Université détermine quelles sont les tâches récurrentes et nécessaires au fonctionnement des instituts pour lesquelles des consultants sont embauchés, afin de veiller au recours du type de contrat le plus indiqué.

119. L'Université a accepté ces recommandations.

Absence de documentation sur les critères de sélection des consultants

120. Conformément à l'instruction administrative de l'Université relative aux consultants et aux vacataires (UNU/ADM/2019/01), il convient de tenir dûment compte, au cours de la procédure de sélection des consultants, de la nécessité de parvenir à une représentation équilibrée des femmes et des hommes, tout en assurant une large répartition géographique.

121. Aux termes de l'instruction, l'issue de la procédure de sélection relativement à la décision d'engager le (la) candidat(e) retenu(e) doit être consignée par écrit et archivée en conséquence dans une optique de transparence.

122. En outre, l'Université met à disposition un « formulaire de justification » où indiquer l'issue de la procédure de sélection. Ce formulaire permet d'inclure des informations contextuelles sur le projet ou la section en question et de préciser les raisons ayant motivé la sélection du (de la) consultant(e).

123. Au cours de l'audit portant sur l'ONU-EHS et l'ONU-ViE, le Comité a examiné la procédure de sélection des consultants engagés par les deux entités pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 août 2021. Sur les 15 consultants embauchés en 2021, il a analysé un échantillon de huit contrats.

124. Le Comité a également examiné la procédure de sélection des consultants engagés par tous les autres instituts de l'ONU au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Parmi les 425 consultants embauchés en 2021, il a analysé un échantillon de 30 contrats.

125. Sur un total de 38 contrats, le Comité a constaté ce qui suit :

a) Sur 10 instituts (dont le Centre de l'UNU, mais à l'exclusion de l'UNU-EHS et de l'UNU-ViE), 3 tenaient compte des questions de représentation équilibrée des genres et de répartition géographique au cours de la procédure de sélection, mais appliquaient chacun des critères différents : l'UNU-WIDER donnait la priorité aux candidates originaires de pays en développement, l'UNU-CRIS intégrait les thématiques en question dans ses indicateurs clés de performance faisant l'objet d'un contrôle annuel et l'UNU-FLORES étudiait ces questions en guise de second critère de sélection.

b) Dans huit instituts, les explications données étaient insuffisantes pour que le Comité puisse trancher si, au cours de la procédure de sélection des consultants, les questions de représentation équilibrée des genres et de répartition géographique avaient été prises en compte au-delà de la seule garantie d'un concours ouvert.

c) Dans le cas de l'UNU-EHS et de l'UNU-ViE, les dossiers examinés ne contenaient aucune preuve attestant la prise en compte des principes de représentation équilibrée des genres et de répartition géographique au cours de la procédure de sélection des consultants. Ainsi, les formulaires de justification pertinents mentionnaient seulement les compétences techniques des consultants retenus et les raisons pour lesquelles ils présentaient les qualifications propres à la tâche en question.

126. En outre, le Comité a noté que l'instruction administrative ne précisait pas comment la représentation équilibrée des genres et la répartition géographique devaient être évaluées au cours de la procédure.

127. Le Comité estime que l'absence d'évaluation de la représentation équilibrée des genres au cours du recrutement de consultants à l'Université est contraire à l'instruction administrative relative aux consultants et aux vacataires.

128. Le Comité est d'avis que la définition de critères d'évaluation dans l'instruction administrative permettrait, d'une part, de comparer les critères de sélection appliqués par les instituts et d'adopter des directives uniformisées et, d'autre part, de garantir la concordance entre ces critères et les exigences fixées par l'Université en matière de représentation équilibrée des genres et de répartition géographique.

129. Le Comité recommande que l'Université révise sa politique relative aux consultants afin de définir explicitement la méthode et les critères d'évaluation de la représentation équilibrée des genres et de la représentation géographique, de manière à garantir la prise en compte de ces deux dimensions au cours de la procédure de sélection, sur la base de documents à l'appui de l'évaluation correspondante.

130. L'Université n'a pas accepté cette recommandation.

131. Le Comité estime que l'Université doit dûment consigner les évaluations de la représentation équilibrée des genres et de la répartition géographique, compte tenu de l'environnement dans lequel elle exerce ses activités. Il convient de tenir compte de ces variables dans le cadre de la procédure de sélection afin qu'il n'y ait aucune discrimination fondée sur ces deux éléments. Compte tenu de ce qui précède, le Comité estime qu'il y a lieu de maintenir la recommandation formulée.

5. Contributions volontaires

Comptabilisation hors délais des contributions volontaires

132. Les états financiers de l'Université sont établis selon les normes IPSAS. Ainsi, l'Université comptabilise les opérations selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comme le prévoit la Norme IPSAS 1 (Présentation des états financiers).

133. Les opérations effectuées dans différentes monnaies au titre du fonctionnement de l'Université sont généralement comptabilisées au moyen du progiciel de gestion intégré Atlas. À cet égard, aux termes du paragraphe 24 de la Norme IPSAS 4 (Effets des variations des cours des monnaies étrangères), une opération en monnaie étrangère doit être enregistrée, lors de sa comptabilisation initiale dans la monnaie de fonctionnement, sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération. La date d'une opération est définie au paragraphe 25 de la Norme IPSAS 4 comme la date à laquelle cette opération satisfait pour la première fois aux conditions de comptabilisation prévues par les normes IPSAS.

134. En ce qui concerne la comptabilisation des contributions, la Norme IPSAS 23 [Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)] prévoit qu'un actif doit être comptabilisé s'il est probable que ses avantages économiques futurs iront à l'entité et si sa juste valeur peut être évaluée de façon fiable.

135. De plus, il est précisé au paragraphe 35 de la Norme IPSAS 23 qu'une entrée de ressources est probable lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle se produira. L'entité fonde cette décision sur son expérience antérieure avec des flux de ressources semblables et sur ses attentes à l'égard du contribuable ou du cédant. Cela vaut par exemple dans les cas suivants : a) un État convient de transférer des fonds à une entité du secteur public (entité présentant les états financiers) ; b) l'accord a force obligatoire ; c) l'État a transféré par le passé les ressources convenues.

136. Conformément à la directive générale de l'Université relative aux contributions volontaires, en vigueur depuis le 27 mai 2019, un actif est comptabilisé lorsque, par suite d'un événement passé, l'Université en détient le contrôle, c'est-à-dire à la signature d'un accord contraignant entre l'Université et le donateur.

137. L'Université a communiqué la liste des contributions reçues au cours de l'année terminée le 31 décembre 2021, à partir de laquelle le Comité a examiné un échantillon de 25 dons issus de tous les instituts de l'UNU, soit 88 % des contributions comptabilisées en 2021.

138. Les dons étudiés concernaient 35 documents, dont des accords, des factures et des annonces de contributions. Conformément à ses méthodes comptables, l'Université comptabilise généralement le montant de la contribution convenu dans le contrat, ce qui, d'après l'échantillon examiné, a généré environ 86 écritures comptables.

139. À l'issue de son examen, le Comité a constaté ce qui suit :

a) Quarante écritures comptables ont été passées le 31 décembre 2021, alors que les différents accords correspondants ont été signés entre mars et décembre 2021.

b) Les taux de change diffèrent lors du calcul des contributions versées dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis, étant donné que le principal critère de comptabilisation prévu dans les normes IPSAS est la date de signature du contrat et que, par conséquent, le taux de change retenu devrait être celui en vigueur au moment le plus proche de cette date. Dans le cas de l'Université, la date de réception des fonds a parfois été utilisée pour déterminer le taux de change à appliquer à des fins comptables.

140. Dans un cas, il a été constaté que l'accord avait été signé en 2020 et comptabilisé en 2021, mais que le montant en question n'avait pas d'incidence majeure sur les états financiers. De plus, l'Université a fait savoir qu'un avenant avec le donateur était en cours de négociation en vue de la modification de la date. Or, le Comité a noté que le donateur avait dû relancer l'institut concerné à cet égard. À la date de l'examen, en avril 2022, l'avenant n'avait toujours pas été signé.

141. En outre, le Comité a examiné les informations concernant le retraitement des états financiers de 2020, observant que l'Université avait partiellement comptabilisé la contribution en 2020 sur la base de la synthèse de l'accord établie par l'institut. En 2021, l'Université a reçu l'accord signé le 31 décembre 2020 et comptabilisé le solde à titre d'ajustement afférent à l'année précédente.

142. Le Comité considère que la comptabilisation hors délais des contributions par l'Université, quoique sans incidence majeure, influe sur l'évaluation des contributions volontaires en fin d'année. Il estime également que la comptabilisation et l'évaluation des contributions ne sont pas systématiquement conformes aux normes IPSAS.

143. Le Comité recommande que l'Université mette en place un mécanisme de contrôle des accords en cours de négociation, afin de suivre efficacement la situation dans chaque institut et d'éviter tout retard dans les négociations et la conclusion d'avenants ou de prévenir les éventuelles erreurs lors de la comptabilisation des contributions.

144. Le Comité recommande également que l'Université veille à ce que la comptabilisation des contributions se fasse dans le progiciel Atlas à la date à laquelle les critères de comptabilisation sont satisfaits, le but étant d'éviter les écarts de change dans les produits.

145. L'Université a accepté ces recommandations.

6. Informatique et communications

Aucune définition officielle des attributions dévolues aux services informatiques de l'Université des Nations Unies

146. À l'Université, les questions relatives à l'informatique et aux technologies relèvent du Centre informatique du campus. Ce dernier est chargé, entre autres, de mettre en commun les pratiques exemplaires des services informatiques, de formuler des conseils en matière d'informatique et de communications et de définir des normes et des politiques informatiques pour l'Université.

147. À cet égard, il est important d'établir un descriptif des attributions relatives à ces questions, afin de définir les principales responsabilités, les fonctions, les services essentiels et les autres tâches prévues. Le Centre informatique du campus a ainsi élaboré un document, daté de janvier 2022, dans lequel il décrit ses attributions. Bien que ce document ait été publié sur le site Web de l'Université, rien n'indique qu'il soit officiellement entré en vigueur et il semble constituer un projet de document fondé sur une version antérieure.

148. En outre, le Comité a constaté que la description fonctionnelle des attributions du Centre informatique du campus pourrait être améliorée puisque, par exemple, aucune explication n'est donnée sur les responsabilités du Centre à l'égard du progiciel de gestion intégré de l'Université (Atlas), alors même que le Centre est une ressource informatique.

149. En outre, dans le cadre de l'audit visant l'UNU-ViE, le Comité a relevé que le service informatique de l'Institut avait mis en œuvre des processus d'assistance

reposant sur la méthode ITIL, fourni un appui informatique global (accès à distance aux ordinateurs des fonctionnaires, applications de communication, appels vocaux ou vidéo, transferts de fichiers, portail en libre-service, etc.) et géré l'infrastructure de réseau comprenant un centre informatique, 10 réseaux internes et 6 étages du bâtiment de l'UNU connectés à des commutateurs centraux et à d'autres composantes, dont 39 serveurs virtuels, 20 commutateurs réseau et 2 commutateurs Fibre Channel.

150. Par la suite, compte tenu des fonctions susmentionnées, le Comité a noté qu'aucun document officiel sur la gouvernance de ce service informatique n'avait été établi.

151. Le Comité estime que, compte tenu de la pertinence des fonctions du Centre informatique du campus et du service informatique de l'UNU-ViE, l'absence d'un ensemble d'attributions officielles risque de restreindre les fonctions et les responsabilités des deux services informatiques.

152. Le Comité recommande que le Centre informatique du campus publie officiellement le descriptif de ses attributions dans le domaine de l'informatique et des technologies au siège, en y faisant notamment figurer ses responsabilités à l'égard du progiciel de gestion intégré de l'Université (Atlas).

153. Le Comité recommande que l'UNU-ViE établisse un descriptif des attributions de son service informatique, en y faisant figurer au minimum ses objectifs, son mandat, ses responsabilités, le calendrier de ses réunions, ainsi que sa structure administrative et hiérarchique, conformément aux priorités des instituts dans le domaine de l'informatique et des communications et au dispositif de gouvernance correspondant de l'Université.

154. L'Université a accepté ces recommandations.

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

155. Selon l'Université, les montants en espèces et créances comptabilisés en pertes se sont élevés à 14 872,68 dollars en 2021. Aucune perte d'immobilisations corporelles, de stocks ou d'immobilisations incorporelles n'a été comptabilisée en 2021.

2. Versements à titre gracieux

156. L'Université n'a fait état au Comité d'aucun versement à titre gracieux en 2021.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

157. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les inexactitudes et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur l'audit pour relever toutes les inexactitudes ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

158. Au cours de l'audit, le Comité a posé des questions sur la manière dont l'administration s'acquittait de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques d'inexactitudes significatives liées à la fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle avait déjà relevé ou qui avait été porté à son attention. Il a demandé également à l'administration si elle avait eu connaissance de cas de fraude avérée ou

présumée ou d'allégations y relatives. Aucun cas de fraude n'a été porté à l'attention du Comité.

D. Acceptation

159. Le Comité exprime ses sincères remerciements et sa gratitude à l'administration et au personnel de l'Université pour leur assistance et leur coopération au cours de cet audit.

Le Contrôleur général de la République du Chili,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Auditeur principal)
(Signé) Jorge **Bermúdez**

Le Président de la Cour des comptes fédérale
de l'Allemagne
(Signé) Kay **Scheller**

L'Auditeur général de la Cour des comptes
de la République populaire de Chine
(Signé) **Hou Kai**

Annexe

État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2020

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
1.	2016	A/72/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 97	Le Comité recommande en outre à l'Institut et au Vice-Rectorat de planifier, de formaliser et de mener toutes les activités voulues pour assurer la continuité des opérations et la reprise après sinistre en cas de panne. Le plan établi devra être révisé régulièrement.	Le plan de reprise après sinistre est en cours d'élaboration. Il sera achevé à la fin du deuxième trimestre de 2022.	Le Comité a examiné la version préliminaire du document et confirmé que sa rédaction avance de manière satisfaisante. Néanmoins, la version définitive du rapport n'a pas encore été publiée. Cette recommandation est donc considérée comme en cours d'application.		X		
2.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 118	Le Comité recommande à l'Université d'évaluer la sensibilité des données reçues de tiers ou adressées à des tiers conformément aux principes de classification énoncés dans la circulaire ST/SGB/2007/6 et de veiller à ce que les informations sensibles soient dûment protégées.	L'Université continue de rendre compte sur l'intranet de l'état d'avancement de l'application de la recommandation par le Centre de l'ONU et ses instituts et programmes. L'Université estime que la recommandation a été appliquée.	Le Comité a vérifié que l'ONU avait évalué le traitement des informations sensibles conformément à la circulaire du Secrétaire général intitulée « Informations sensibles ou confidentielles : classification et maniement » (ST/SGB/2007/6). La recommandation est considérée comme appliquée.		X		
3.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 175	Le Comité recommande à l'ONU-IAS de veiller à ce que les personnes concernées indiquent avoir effectué leur voyage dans un délai d'un mois à compter de leur retour.	L'Université estime que la recommandation a été appliquée.	Le Comité a examiné un échantillon des communications transmises par les personnes ayant effectué un voyage et a confirmé que lesdites communications ont été soumises en temps voulu. La recommandation est donc considérée comme appliquée.		X		
4.	2019	A/75/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 67	Le Comité recommande que l'administration fixe une date	Le développement, pour l'ONU, d'une solution	Le Comité a examiné les informations présentées par		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
			limite pour la mise en service complète du module Atlas consacré aux voyages et aux frais de voyage dans tous les instituts de l'Université.	personnalisée de type plateforme multiservices, à intégrer à Quantum (le nouveau progiciel de gestion intégré), est en cours.	l'entité et, étant donné que la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré est toujours en cours, la recommandation est donc considérée comme en cours d'application.				
5.	2020	A/76/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 30	Le Comité recommande que l'UNU apporte des modifications aux restrictions imposées aux placements dans les politiques et procédures du Fonds de dotation de l'Université de telle sorte qu'il y soit tenu compte de la position de l'Organisation concernant les secteurs controversés.	L'UNU a passé en revue et modifié cette politique. Elle estime que la recommandation a été appliquée.	Le Comité a vérifié que l'UNU avait tenu une réunion du Conseil pour discuter de cette politique. Cependant, l'analyse de la politique révisée aura lieu dans le cadre de la prochaine période d'audit et visera à vérifier que l'Université est en conformité avec les engagements qu'elle a pris. Cette recommandation est donc considérée comme en cours d'application.		X		
6.	2020	A/76/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 31	Le Comité recommande que l'UNU prévoie des indices de référence adaptés dans les accords de gestion des placements, en particulier pour ce qui est des actifs dans lesquels elle souhaite investir, et que ces indices aillent dans le sens de l'action menée par le système des Nations Unies.	La transition vers des actions environnementales, sociales et de gouvernance s'est faite le 1 ^{er} mars 2022, dans le cadre d'un exercice de grande envergure auquel ont participé le Conseil de l'UNU, le Bureau de gestion des investissements, la société de gestion de portefeuille et l'UNU. La recommandation est considérée comme appliquée.	Le Comité a examiné le procès-verbal de la réunion du Conseil de l'UNU, ainsi que le projet d'avenant entre l'UNU et la société de gestion de portefeuille. Toutefois, le portefeuille ayant été modifié en 2022, le Comité l'examinera lors de la prochaine période d'audit. Cette recommandation est donc considérée comme en cours d'application.		X		
7.	2020	A/76/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 42	Le Comité recommande que l'UNU procède à l'exercice de reprise après sinistre au moins une fois par an, conformément aux dispositions relatives à la planification de la reprise	L'UNU a procédé à l'exercice de reprise après sinistre. La recommandation est considérée comme appliquée.	Le Comité a examiné le rapport publié par l'UNU sur l'exercice de reprise après sinistre effectué le 5 février 2022. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
8.	2020	A/76/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 51	après sinistre figurant dans la procédure technique Informatique et communications établie par le Secrétariat de l'ONU. Le Comité recommande que l'ONU entérine l'accord de cession de droits d'usage sans contrepartie relatif aux locaux à usage de bureaux de telle sorte que cet accord soit conforme aux directives de l'ONU, notamment celles relatives à l'application des normes IPSAS aux contrats de location et aux accords de cession de droits d'usage sans contrepartie.	L'ONU a entériné l'accord de cession de droit d'usage sans contrepartie relatif aux locaux dans un avenant à l'accord, qui a été dûment signé en 2021.	Le Comité a vérifié que l'ONU avait entériné l'accord de cession de droit d'usage sans contrepartie. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
9.	2020	A/76/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 60	Le Comité recommande que l'ONU-WIDER fasse en sorte que tous les avenants applicables soient signés par les consultants et l'ONU.	L'ONU-WIDER a fait signer les contrats actifs qui avaient été modifiés.	Le Comité a vérifié que les contrats, avenants ou modifications émanant des consultants ont été dûment entérinés. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
10.	2020	A/76/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 61	Le Comité recommande que l'ONU-WIDER entérine sans tarder tout avenant, modification ou changement, quel que soit le cas de figure, en se conformant à la politique relative au personnel de l'ONU.	L'ONU-WIDER a mis en œuvre la recommandation, et a en outre établi un processus de travail dédié aux contrats externes.	Le Comité a examiné les avenants et les modifications de contrat et confirmé qu'ils avaient été dûment entérinés. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	
11.	2020	A/76/5 (Vol. IV), chap. II, par. 71	Le Comité recommande que l'UNU-WIDER renforce le rôle des chargés de projet en ce qui concerne les responsabilités qui leur incombent, énoncées dans les lignes directrices relatives à la gestion des projets, notamment pour ce qui est d'assurer un suivi régulier des résultats des projets et d'appliquer des mesures correctives, le cas échéant.	L'UNU-WIDER a clarifié et renforcé le rôle des chargés de projet lors de sa réunion du personnel qui s'est tenue en juin 2021. En outre, il continue de consolider le suivi et l'évaluation des projets dans le cadre de sa stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL), qui prévoit notamment le recrutement, dans le cadre d'une convention de services, d'un(e) administrateur(trice) adjoint(e) chargé(e) de la mise en œuvre de la stratégie durant l'exercice biennal 2022-2023.	Le Comité a vérifié que l'UNU avait pris des mesures pour renforcer le rôle des chargés de projet, et qu'il était envisagé d'inscrire un(e) administrateur(trice) adjoint(e) chargé(e) de la mise en œuvre de la stratégie au budget de l'UNU pour l'exercice biennal 2022-2023. Le Comité considère donc cette recommandation comme appliquée.	X				
Nombre total de recommandations						11	7	4	–	–
Pourcentage du nombre total de recommandations						100	64	36	–	–

Abréviations : IPSAS = Normes comptables internationales pour le secteur public ; UNU = Université des Nations Unies ; UNU-EHS = Institut pour l'environnement et la sécurité humaine ; UNU-IAS = Institut des hautes études sur la viabilité ; UNU-ViE = Vice-rectorat de l'Université des Nations Unies en Europe ; UNU-WIDER = Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement.

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 25 mars 2022, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Sous-Secrétaire général et Contrôleur

Les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2021 ont été établis conformément à l'article 6.1 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Les principales méthodes comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Université au cours de la période considérée, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à V de l'Université des Nations Unies qui figurent ci-après sont corrects pour tous les éléments de caractère significatif.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur
(*Signé*) Chandramouli **Ramanathan**

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021

A. Introduction

1. Le Recteur a l'honneur de présenter ci-joint le rapport financier sur les comptes de l'Université des Nations Unies (UNU) pour l'année terminée le 31 décembre 2021.
2. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers. Son annexe comprend les renseignements complémentaires qui doivent être portés à l'attention du Comité des commissaires aux comptes en application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.
3. L'Université a été créée en 1973 par l'Assemblée générale, qui l'a chargée de consacrer ses activités à la recherche sur les problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité qui relèvent de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions.
4. L'UNU est essentiellement un centre de réflexion et l'une des entités du système des Nations Unies qui se consacrent à la recherche. Elle forme un réseau de 13 instituts de recherche et de formation axés sur les politiques et implantés dans 12 pays, qui est coordonné par le Centre de l'UNU à Tokyo. Ensemble, les chercheurs et le personnel d'appui de l'Université s'emploient à trouver des solutions fondées sur des données factuelles face à des problèmes mondiaux pressants et à préconiser des politiques pertinentes qui aident le système des Nations Unies et les États Membres de l'ONU à atteindre les objectifs de développement.
5. Le programme de recherche de l'UNU, qui est défini dans le plan stratégique 2020-2024, est étroitement lié au Programme de développement durable à l'horizon 2030.
6. Les résultats de ces recherches sont diffusés principalement dans des publications universitaires et des documents d'orientation (dont la plupart sont librement accessibles en ligne) et dans le cadre de manifestations publiques.
7. Les travaux de recherche opportuns menés par l'Université ont aidé les responsables politiques à appréhender la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à y faire face. Par exemple, des chercheurs de plusieurs instituts de l'UNU ont analysé les mesures à prendre pour atténuer les effets de la pandémie sur la pauvreté dans le monde, la traite des êtres humains, l'accès humanitaire, les inégalités de genre et l'aide internationale au développement.
8. L'UNU promeut également la création et la mise en commun de connaissances dans le cadre de programmes d'enseignement et de renforcement des capacités, dont des programmes d'études universitaires supérieures sanctionnés de diplômes reconnus, qui contribuent à doter les dirigeants de demain du bagage dont ils auront besoin pour trouver des solutions aux problèmes mondiaux. Elle a poursuivi ses activités de renforcement des capacités tout au long de la pandémie de COVID-19, notamment au moyen de modalités virtuelles qui ont permis aux chercheurs et aux autres parties prenantes des quatre coins du monde d'y participer, et elle a renforcé sa collaboration avec des institutions des pays du Sud.
9. L'UNU a établi sa première évaluation de la diversité, qui orientera les mesures à prendre à l'avenir. En octobre 2021, une nouvelle Vice-rectrice principale a intégré l'UNU à Tokyo, ce qui vient confirmer davantage le souci accordé par l'Université à la parité femmes-hommes aux postes les plus élevés.

B. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021

10. Les états financiers I à V présentent les résultats financiers des activités de l'Université des Nations Unies et la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2021. On trouvera dans les notes y relatives des explications sur les conventions comptables et règles d'information financière de l'Université ainsi que des renseignements complémentaires sur les montants indiqués dans les états.

Situation financière

Tableau IV.1

Récapitulatif de la situation financière au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021	2020 (après retraitement)	Variation (montant)	Variation (pourcentage)
Actifs courants	87 258	70 894	16 364	23,1
Actifs non courants	525 543	512 407	13 136	2,6
Total de l'actif	612 801	583 301	29 500	5,1
Passifs courants	14 213	13 884	329	2,4
Passifs non courants	56 468	56 678	(210)	(0,4)
Total du passif	70 681	70 562	119	0,2
Actif net	542 120	512 739	29 381	5,7

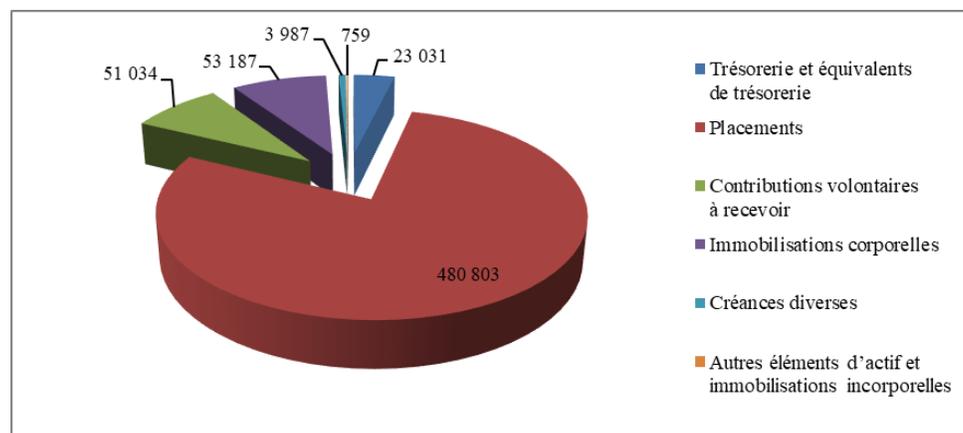
Actif

11. Au 31 décembre 2021, l'actif s'élevait à 612,80 millions de dollars, contre 583,30 millions au 31 décembre 2020 (après retraitement). La figure IV.I illustre la répartition de l'actif au 31 décembre 2021.

Figure IV.I

Total de l'actif au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)



12. Au 31 décembre 2021, les principaux éléments de l'actif étaient les placements et les immobilisations corporelles (533,99 millions de dollars, soit 87,1 % du total de l'actif), les contributions volontaires à recevoir (51,03 millions, soit 8,3 %), ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie (23,03 millions de dollars, soit 3,8 %). Les créances diverses, les autres éléments d'actif et les immobilisations incorporelles constituaient l'essentiel des 0,8 % restants.

13. Sur le montant total correspondant à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements (503,83 millions de dollars), 443,51 millions de dollars (soit 88,0 %) étaient détenus dans le Fonds de dotation et 44,87 millions de dollars (soit 8,9 %) étaient placés dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités de la Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies.

14. En application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), les créances au titre des contributions volontaires sont intégralement comptabilisées dès la signature d'un accord, y compris les sommes à recevoir lors d'exercices ultérieurs. Cette règle ne s'applique toutefois pas aux accords assortis d'obligations de résultats, comme ceux qui ont été passés avec l'Union européenne, qui prévoient la restitution des contributions lorsque les fonds ne sont pas dépensés selon les modalités fixées par le donateur.

15. Au total, l'actif a augmenté de 29,50 millions de dollars (soit 5,1 %) par rapport à l'année précédente. Cette variation s'explique principalement par l'évolution positive de la juste valeur des placements du Fonds de dotation.

Passif

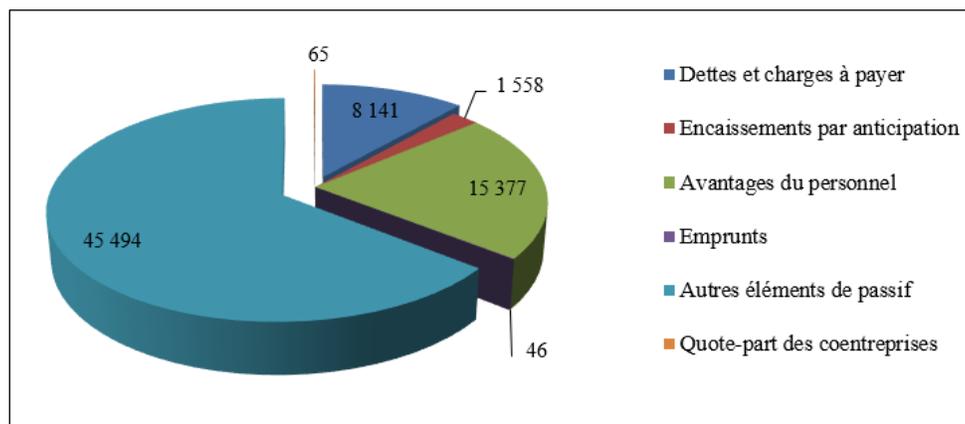
16. Au 31 décembre 2021, le passif s'élevait à 70,68 millions de dollars, contre 70,56 millions de dollars au 31 décembre 2020. La figure IV.II illustre la répartition du passif de l'ONU au 31 décembre 2021.

17. Le passif est resté à un niveau proche de celui de l'année précédente, augmentant légèrement de 0,12 million de dollars, soit 0,2 %.

Figure IV.II

Total du passif au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)



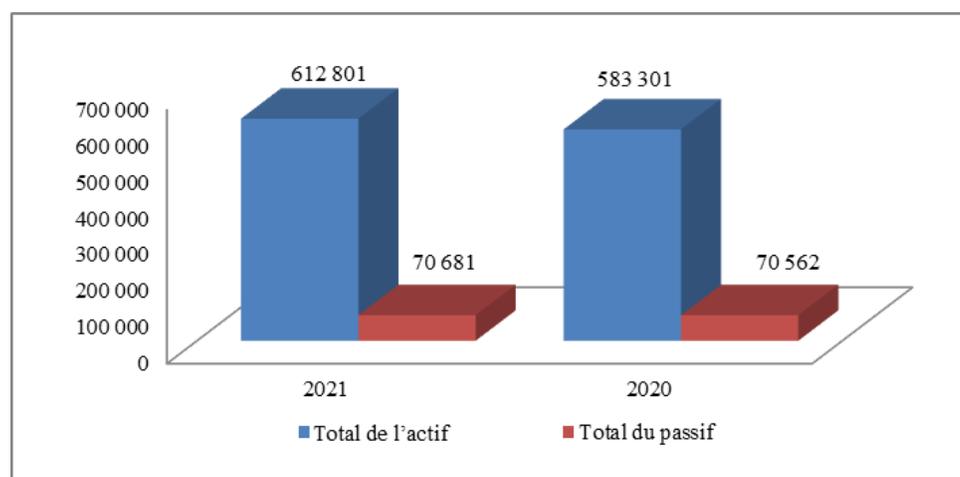
18. Les droits d'usage cédés sans contrepartie sur les bâtiments occupés par les bureaux de l'Université, classés comme des contrats de location et comptabilisés parmi les autres éléments de passif, constituent la plus grande part du passif de l'ONU. Ils représentent 45,49 millions de dollars, soit 64,4 % du total du passif. Les

autres éléments de passif notables sont les avantages du personnel dus aux fonctionnaires, aux retraités et aux vacataires, qui représentent 15,38 millions de dollars, soit 21,8 % du total du passif. Les éléments restants relèvent principalement des dettes et charges à payer et des encaissements par anticipation.

Figure IV.III

Variation du total de l'actif et du total du passif au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)



19. La figure IV.III montre que le total de l'actif a progressé de 5,1 % au cours de l'année, passant de 583,30 millions de dollars en 2020 à 612,80 millions en 2021. Le montant total du passif a quant à lui augmenté de 0,2 %, passant de 70,56 millions de dollars à 70,68 millions de dollars au cours de la même période. Le ratio actif/passif est resté stable (11,5 % en 2021 contre 12,1 % en 2020).

Actif net

20. La valeur totale de l'actif net a augmenté de 29,38 millions de dollars, passant de 512,74 millions au 31 décembre 2020 (après retraitement) à 542,12 millions au 31 décembre 2021. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse nette de 18,48 millions de dollars du solde du Fonds de dotation liée à l'évolution de la juste valeur des placements.

Résultats financiers*Produits*

Tableau IV.2

Analyse comparative des produits

(En milliers de dollars des États-Unis)

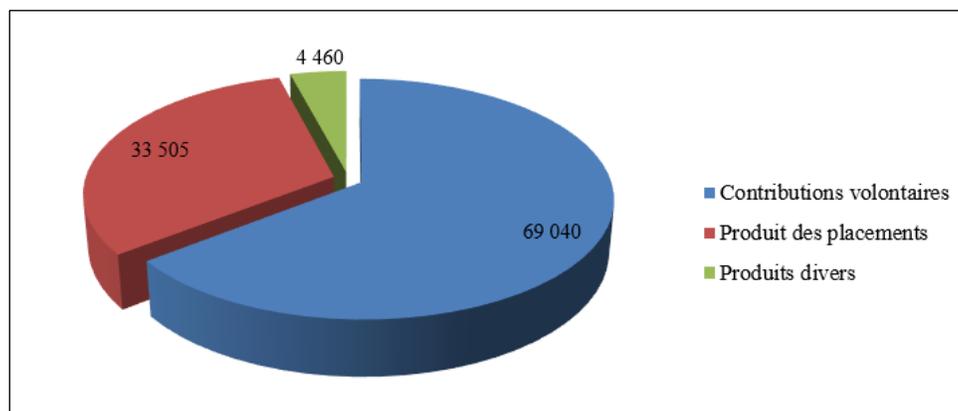
	2021	2020 (après retraitement)	Variation (montant)	Variation (pourcentage)
Contributions volontaires	69 040	64 283	4 757	7,4
Produit des placements (montant net)	33 505	48 351	(14 846)	(30,7)
Produits divers	4 460	7 883	(3 423)	(43,4)
Total des produits	107 005	120 517	(13 512)	(11,2)

21. En 2021, le montant total des produits de l'Université s'est établi à 107,01 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 13,51 millions de dollars (après retraitement, soit environ 11,2 %) par rapport à 2020, due essentiellement à la baisse du produit des placements. Les contributions volontaires, d'un montant total de 69,04 millions de dollars, ont constitué la principale source de produits ; elles comprenaient notamment des contributions financières versées par les États Membres (40,28 millions de dollars en montant net) et par d'autres donateurs (7,27 millions de dollars). Les produits incluaient aussi une contribution en nature d'un montant de 21,49 millions de dollars correspondant à la différence entre la valeur marchande et le montant effectivement payé par l'Université pour la location des bâtiments qu'elle occupe. Le produit des placements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités et le Fonds de dotation s'est élevé à 33,51 millions de dollars. Les produits divers, composés principalement d'honoraires reçus pour des services de conseil et de loyers perçus par le siège de l'Université, se sont élevés à 4,46 millions de dollars.

22. La figure IV.IV illustre la répartition des produits de l'UNU au 31 décembre 2021.

Figure IV.IV
Total des produits au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)



23. L'Université est fortement tributaire d'un petit nombre de donateurs : ses six principaux bailleurs de fonds, dont les contributions ont été calculées conformément aux normes IPSAS, ont versé environ 79,2 % du montant total net des contributions financières de donateurs pour l'année. La figure IV.V présente les montants versés au titre de contributions volontaires par les principaux donateurs, au premier rang desquels se trouve l'Allemagne en 2021, et la figure IV.VI expose la répartition des contributions volontaires pour l'année considérée et les années suivantes, de 2017 à 2021.

Figure IV.V
Contributions volontaires d'un montant supérieur à 1,0 million de dollars versées par des États en 2021 (conformément aux normes IPSAS)

(En milliers de dollars des États-Unis)

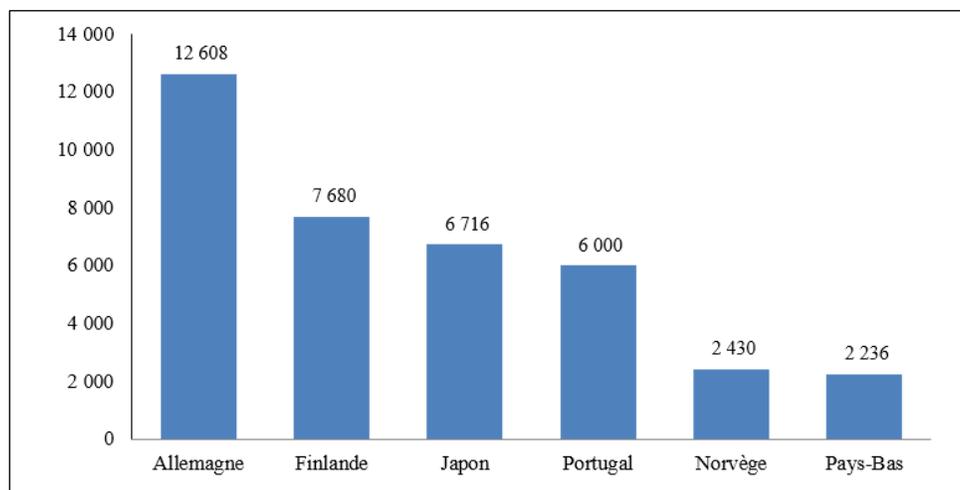
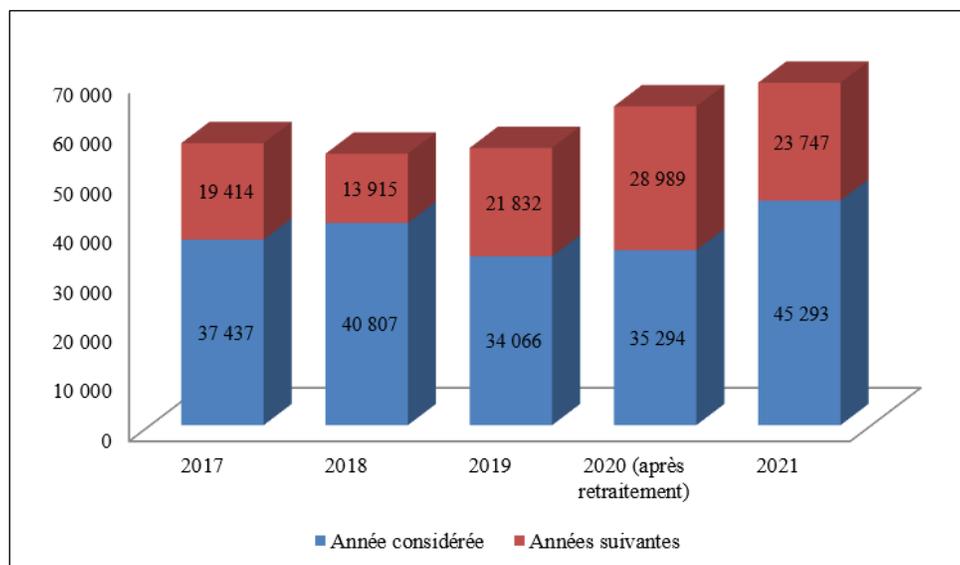


Figure IV.VI
Contributions volontaires pour l'année considérée et les années suivantes, 2017-2021

(En milliers de dollars des États-Unis)



Charges

Tableau IV.3

Analyse comparative des charges

(En milliers de dollars des États-Unis)

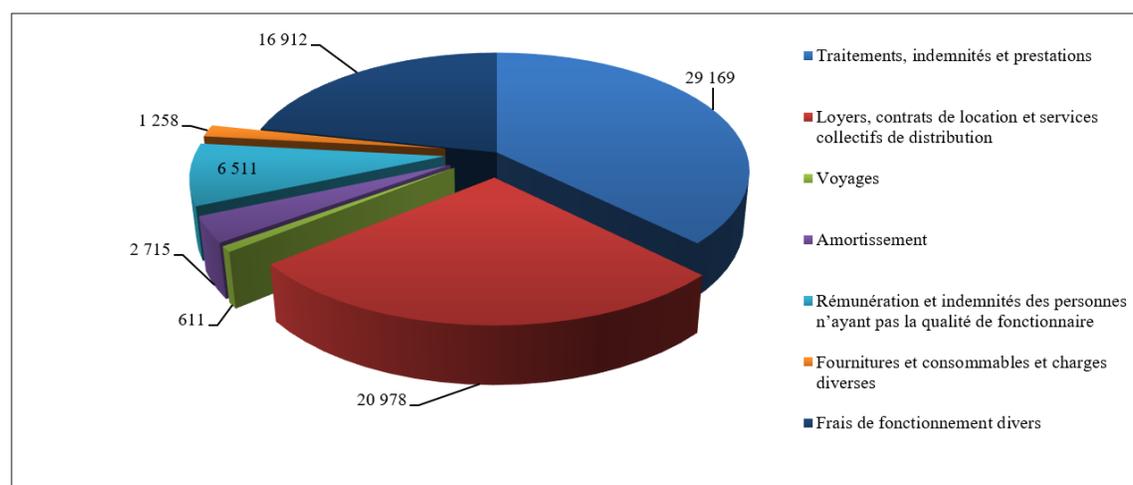
	2021	2020	Variation (montant)	Variation (pourcentage)
Traitements, indemnités et prestations	29 169	27 970	1 199	4,3
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	20 978	21 572	(594)	(2,8)
Voyages	611	694	(83)	(12,0)
Amortissement	2 715	2 560	155	6,1
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	6 511	5 040	1 471	29,2
Fournitures et consommables et charges diverses	1 258	935	323	34,6
Frais de fonctionnement divers	16 912	11 966	4 946	41,3
Total des charges	78 154	70 737	7 417	10,5

24. Pour l'année terminée le 31 décembre 2021, le montant total des charges s'est établi à 78,15 millions de dollars, soit une augmentation de 7,42 millions (10,5 %) par rapport à 2020 ; cette augmentation s'explique principalement par des pertes de change. Les charges se répartissaient entre les principales catégories suivantes : traitements, indemnités et prestations (29,17 millions de dollars, soit 37,3 %) ; loyers, contrats de location et services collectifs de distribution (20,98 millions de dollars, soit 26,8 %) ; frais de fonctionnement divers (16,91 millions de dollars, soit 21,6 %). La figure IV.VII illustre la répartition des charges de l'UNU au 31 décembre 2021.

Figure IV.VII

Total des charges au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)



25. Les frais de fonctionnement divers de l'Université ont enregistré une augmentation importante de 4,95 millions de dollars (41,3 %), qui s'explique principalement par les pertes de change subies en 2021 en raison de l'appréciation du

dollar des États-Unis par rapport à l'euro et au yen, alors que des gains de change avaient été engrangés en 2020.

26. En 2021, la rémunération et les indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire ont augmenté de 1,47 million de dollars (29,2 %), du fait notamment qu'il a fallu embaucher un plus grand nombre de consultants pour satisfaire aux critères fixés pour les nouveaux projets et que les activités de recherche sur le terrain se sont intensifiées dans le cadre de la reprise post-COVID-19.

Résultats des activités

27. L'Université a enregistré un excédent de 28,85 millions de dollars en 2021, contre 49,78 millions de dollars en 2020 (après retraitement). La réduction de l'excédent s'explique principalement par une diminution des produits de 13,51 millions de dollars, due essentiellement à la baisse du produit des placements.

Situation de trésorerie

28. Au 31 décembre 2021, la situation de trésorerie était saine, puisque l'Université disposait de suffisamment d'actifs liquides pour faire face à ses engagements. Le montant total des actifs liquides s'établissait à 86,84 millions de dollars (23,03 millions de dollars de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, 33,65 millions de placements à court terme et 30,16 millions de dollars de créances), alors que le total des passifs courants s'élevait à 14,21 millions de dollars et le montant total du passif à 70,68 millions de dollars.

29. Le tableau IV.4 présente, pour 2021 et 2020, une synthèse des quatre principaux indicateurs de liquidité au 31 décembre.

Tableau IV.4

Indicateurs de liquidité pour l'Université des Nations Unies

<i>Indicateurs</i>	<i>2021</i>	<i>2020 (après retraitement)</i>
Actifs liquides/passifs courants (ratio de liquidité générale)	6,1	5,1
Liquidités/passifs courants (ratio de liquidité immédiate)	4,0	3,5
Actifs liquides/total de l'actif	0,1	0,1
Liquidités disponibles, en équivalent-mois	9,0	8,5

30. Le ratio de liquidité générale mesure la capacité de l'Université à honorer ses engagements à court terme au moyen des liquidités dont elle dispose. Le ratio de 6,1 signifie que les passifs courants étaient couverts un peu plus de six fois par les actifs liquides, et donc qu'à la fin de 2021, l'UNU était dans une position confortable pour honorer ses engagements à court terme. Hors créances, le ratio de couverture des obligations courantes était de 4,0 en 2021 et de 3,5 en 2020.

31. Au 31 décembre 2021, les actifs liquides de l'Université représentaient environ 14,2 % du total de l'actif, et la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme suffisaient à couvrir pendant 9,0 mois ses dépenses, estimées en moyenne à 6,29 millions de dollars par mois.

C. Perspectives

32. En 2021, l'Université a continué de mettre en œuvre son plan stratégique pour la période 2020-2024, dans lequel elle souligne l'orientation stratégique de ses recherches et donne la priorité aux besoins de l'ONU et de ses États Membres en matière de politiques, et en particulier aux besoins des décideurs des pays du Sud. L'accent y est mis sur les points suivants : la programmation de la recherche axée sur les politiques ; l'instauration d'une culture institutionnelle dynamique, innovante et diversifiée ; l'amélioration de la collaboration, de la communication et de la visibilité ; la viabilité financière à l'échelle du système.

33. La valeur du Fonds de dotation de l'UNU a augmenté en 2021, à l'instar des marchés mondiaux. Les retraits effectués par les instituts de l'UNU sont restés prudents, ce qui a permis de maintenir au fil du temps la valeur du capital investi dans le Fonds. Fin 2021, le Conseil de l'UNU a encouragé l'UNU à intégrer davantage les questions d'environnement, de société et de gouvernance dans les placements du Fonds. En conséquence, l'UNU veillera en 2022 à ce que les placements du Fonds tiennent compte de ces facteurs.

34. En mai 2022, six nouveaux membres ont rejoint le Conseil de l'UNU et éclairé les programmes et les opérations de l'Université. Le nom du septième Recteur de l'UNU devrait être annoncé prochainement.

Annexe

Renseignements complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que le Recteur de l'Université est tenu de communiquer.

Comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances

2. Les montants en espèces et créances comptabilisés en pertes en application de l'alinéa a) de la règle de gestion financière 106.7 se sont élevés à 14 872,68 dollars en 2021.

Comptabilisation en pertes de biens

3. Aucune perte d'immobilisations corporelles, de stocks ou d'immobilisations incorporelles résultant d'accidents, de vols, de dommages ou de destructions n'a été comptabilisée en 2021 pour l'UNU au titre de la règle de gestion financière 106.7. Les pertes dues à d'autres facteurs, tels que l'obsolescence ou l'usure normale des biens, ne sont pas prises en compte.

Versements à titre gracieux

4. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué en 2021.

Chapitre V

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021

Université des Nations Unies

I. État de la situation financière au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020 (après retraitement)</i>
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7	23 031	27 635
Placements	Note 8	33 653	20 399
Contributions volontaires à recevoir	Note 9	26 169	18 373
Créances diverses	Note 10	3 987	4 147
Autres éléments d'actif	Note 11	418	340
Total des actifs courants		87 258	70 894
Actifs non courants			
Placements	Note 8	447 150	430 315
Contributions volontaires à recevoir	Note 9	24 865	27 585
Immobilisations corporelles	Note 13	53 187	54 270
Immobilisations incorporelles	Note 14	151	47
Autres éléments d'actif	Note 11	190	190
Total des actifs non courants		525 543	512 407
Total de l'actif		612 801	583 301
Passif			
Passifs courants			
Dettes et charges à payer	Note 15	8 141	7 343
Encaissements par anticipation et produits comptabilisés d'avance	Note 16	1 452	1 793
Avantages du personnel	Note 17	2 360	2 544
Contrats de location	Note 18	21	29
Autres éléments de passif	Note 19	2 239	2 175
Total des passifs courants		14 213	13 884

Université des Nations Unies

I. État de la situation financière au 31 décembre 2021 (suite et fin)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020 (après retraitement)</i>
Passifs non courants			
Encaissements par anticipation et produits comptabilisés d'avance	Note 16	106	–
Avantages du personnel	Note 17	13 017	12 587
Contrats de location	Note 18	25	45
Autres éléments de passif	Note 19	43 255	43 955
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	Note 28	65	91
Total des passifs non courants		56 468	56 678
Total du passif		70 681	70 562
Total net de l'actif et du passif		542 120	512 739
Actif net			
Excédents cumulés	Note 20	99 891	88 990
Fonds de dotation	Note 21	442 229	423 749
Total de l'actif net		542 120	512 739

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies

II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	2021	2020 (après retraitement)
Produits			
Contributions volontaires	Note 22	69 040	64 283
Produit des placements (montant net)	Note 23	33 505	48 351
Produits divers	Note 24	4 460	7 883
Total des produits		107 005	120 517
Charges			
Traitements, indemnités et prestations	Note 25	29 169	27 970
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	Note 25	20 978	21 572
Voyages	Note 25	611	694
Amortissement	Notes 13, 14 et 25	2 715	2 560
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	Note 25	6 511	5 040
Fournitures et consommables	Note 25	1 255	933
Frais de fonctionnement divers	Note 25	16 912	11 966
Charges diverses	Note 25	3	2
Total des charges		78 154	70 737
Excédent/(déficit) pour l'année		28 851	49 780

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies

III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Excédents cumulés</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Total</i>
Actif net au 1^{er} juillet 2021 (selon les normes IPSAS)	76 284	387 513	463 797
Variations de l'actif net			
Quote-part des variations constatées dans l'actif net des coentreprises (mise en équivalence) (note 28)	(9)	–	(9)
Engagements au titre des avantages du personnel : pertes actuarielles (note 17)	(829)	–	(829)
Excédent pour l'année	11 124	36 236	47 360
Total des variations constatées dans l'actif net	10 286	36 236	46 522
Total de l'actif au 31 décembre 2020	86 570	423 749	510 319
Ajustements sur périodes antérieures (note 4)	2 420	–	2 420
Solde au 1^{er} janvier 2021 (après retraitement)	88 990	423 749	512 739
Variations de l'actif net			
Quote-part des variations constatées dans l'actif net des coentreprises (mise en équivalence) (note 28)	18	–	18
Engagements au titre des avantages du personnel : gains actuariels (note 17)	512	–	512
Excédent pour l'année	10 371	18 480	28 851
Total des variations constatées dans l'actif net	10 901	18 480	29 381
Total de l'actif net au 31 décembre 2021	99 891	442 229	542 120

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	2021	2020 (après retraitement)
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement			
Excédent/(déficit) pour l'année		28 851	49 780
<i>Variations sans effet de trésorerie</i>			
Amortissement	Notes 13, 14 et 25	2 715	2 560
Moins-value/(plus-value) latente sur les placements du Fonds de dotation découlant de variations de la juste valeur	Note 23	(15 452)	(33 257)
Moins-value/(plus-value) réalisée sur la vente de placements du Fonds de dotation	Note 23	(9 858)	(6 714)
Moins-value/(plus-value) latente sur le Fonds de dotation en raison d'une réévaluation		(391)	311
Engagements au titre des avantages du personnel : gains/(pertes) actuariel(le)s	Note 17	512	(829)
(Perte)/gain sur la quote-part des coentreprises	Note 28	18	(9)
Perte/(gain) sur sorties d'immobilisations corporelles		–	1
Produits des placements présentés parmi les activités d'investissement	Note 23	(8 158)	(7 891)
Produits des placements du fonds de gestion centralisée des liquidités présentés parmi les activités d'investissement	Note 23	(38)	(489)
Entrée d'immobilisations corporelles : contributions en nature	Note 13	(1 624)	(5 684)
Entrée d'immobilisations corporelles : location-financement	Note 13	–	(68)
<i>Variations de l'actif</i>			
Diminution/(augmentation) des contributions volontaires à recevoir	Note 9	(5 076)	(10 901)
Diminution/(augmentation) des créances diverses	Note 10	160	(2 695)
Diminution des stocks		–	2
Diminution/(augmentation) des autres éléments d'actif	Note 11	(78)	73
<i>Variations du passif</i>			
Augmentation/(diminution) des dettes et charges à payer	Note 15	798	2 191
Augmentation/(diminution) des encaissements par anticipation et des produits comptabilisés d'avance	Note 16	(235)	(189)
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	Note 17	246	2 021
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	Note 19	(636)	3 675
Augmentation/(diminution) de la quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	Note 28	(26)	52
Flux nets de trésorerie utilisés pour le fonctionnement		(8 272)	(8 060)

Université des Nations Unies

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2021 *(suite et fin)*

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>2021</i>	<i>2020 (après retraitement)</i>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Produits des placements du fonds de gestion centralisée des liquidités présentés parmi les activités d'investissement (montant net)	Note 23	38	489
Variation nette du fonds de gestion centralisée des liquidités	Note 8	(12 829)	(2 021)
Dividendes		4 333	3 729
Intérêts		3 825	4 162
Achat de placements		(38 196)	(73 768)
Produit de la vente et de l'arrivée à échéance de placements		46 637	74 880
Achat d'immobilisations corporelles	Note 13	–	(311)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	Note 14	(112)	(48)
Flux nets de trésorerie provenant des/(utilisés pour les) activités d'investissement		3 696	7 112
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Remboursements au titre de contrats de location	Note 18	(28)	(16)
Entrée d'immobilisations corporelles : location-financement (montant net)	Note 13	–	68
Flux nets de trésorerie utilisés pour les activités de financement		(28)	52
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(4 604)	(896)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	Note 7	27 635	28 531
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	Note 7	23 031	27 635

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies

V. État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs
pour l'année terminée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie du budget	Budget approuvé ^a				Montants effectifs calculés sur une base comparable	Différence entre le budget initial et le budget définitif (pourcentage)	Différence entre le budget définitif et les montants effectifs (pourcentage) ^b
	Budget biennal initial	Budget biennal définitif	Budget annuel initial	Budget annuel définitif			
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	51 095	51 923	20 204	30 042	27 975	48,7	(6,9)
Traitements et autres dépenses de personnel	42 494	38 606	21 296	20 052	17 852	(5,8)	(11,0)
Frais généraux de fonctionnement	18 897	16 762	9 127	9 937	8 307	8,9	(16,4)
Total	112 486	107 291	50 627	60 031	54 134	18,6	(9,8)

^a Le programme de travail et les prévisions budgétaires de l'Université des Nations Unies pour l'exercice 2020-2021 ont été approuvés par le Conseil de l'Université en décembre 2019. Le budget initial a été élaboré sur une base annuelle pour chacune des deux années de l'exercice. Les montants annuels portent sur l'année du budget biennal approuvé par le Conseil qui est considérée dans les présents états financiers.

^b Différence entre les dépenses effectives (établies selon la méthode comptable applicable au budget) et le budget définitif, en pourcentage du budget définitif ; les différences supérieures à 10 % sont expliquées dans la note 6.

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies
Notes relatives aux états financiers

Note 1

L'Université des Nations Unies et ses activités

1. Les présents états financiers portent sur les opérations de l'Université des Nations Unies (UNU), entité des Nations Unies présentant ses propres états financiers.
2. En 1969, à sa vingt-quatrième session, l'Assemblée générale a examiné la question de la création d'une université internationale consacrée aux objectifs de paix et de progrès de la Charte des Nations Unies. À cette occasion, elle a invité le Secrétaire général à entreprendre, en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), une étude qui serait confiée à des experts sur la possibilité d'établir une telle université [résolution 2573 (XXIV)]. Elle a examiné la question plus en détail au cours des deux sessions qui ont suivi [résolutions 2691 (XXV) et 2822 (XXVI)].
3. Le 11 décembre 1972, à sa vingt-septième session, l'Assemblée générale a décidé de créer, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une université internationale qui porterait le nom d'Université des Nations Unies [résolution 2951 (XXVII)].
4. Le 6 décembre 1973, à sa vingt-huitième session, l'Assemblée générale a officiellement adopté la Charte de l'Université des Nations Unies [A/9149/Add.2 ; résolution 3081 (XXVIII)].
5. Le 21 décembre 2009, à sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale a approuvé deux amendements (ajouts) à la Charte de l'Université, à savoir le paragraphe 8 de l'article I et le paragraphe 2 bis de l'article IX (résolution 64/225), autorisant explicitement l'Université à délivrer des maîtrises et doctorats.
6. Le 20 décembre 2013, à sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a approuvé les amendements aux paragraphes 1 et 3 de l'article IV de la Charte de l'Université (résolution 68/236), ramenant de 24 à 12 le nombre des membres du Conseil de l'Université.
7. L'Université est un laboratoire d'idées mondial et un établissement d'enseignement universitaire supérieur dont le siège se trouve au Japon et dont la mission consiste à contribuer, par des projets collaboratifs de recherche et d'éducation, à l'action menée pour régler les problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité qui intéressent l'Organisation ainsi que les peuples et les États Membres qu'elle représente.
8. Pour accomplir cette mission, l'Université collabore avec les grands établissements universitaires et instituts de recherche des États Membres, servant ainsi de passerelle entre le monde universitaire international et le système des Nations Unies.
9. Par ses activités d'enseignement universitaire supérieur, l'Université contribue au renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement.
10. Le Centre de l'ONU est le centre névralgique de la programmation, de la planification et de l'administration des activités de l'Université ; il comprend le Rectorat, le service administratif de Putrajaya (Malaisie) et les services universitaires, qui appuient les travaux de l'ensemble du système de l'Université.
11. Le Centre de recherche sur les politiques (UNU-CPR), situé à New York, fait également partie du Centre de l'ONU. Le Centre a été créé en 2014 dans le cadre des

mesures plus larges prises par le Recteur pour donner plus de poids aux travaux de l'Université dans les domaines de la paix et de la sécurité et du développement mondial, comme l'avait demandé le Secrétaire général. Sa principale mission consiste à promouvoir des travaux de recherche qui alimentent les grands débats en cours dans l'ensemble du système des Nations Unies et contribuent à la mise en œuvre des priorités du Secrétaire général dans ces domaines.

12. L'Université est composée des 13 instituts et programmes de recherche et de formation ci-après, répartis dans 12 pays à travers le monde, ce réseau mondial étant coordonné par le Centre de l'ONU :

- a) le Programme d'activités biotechnologiques en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU-BIOLAC), à Caracas ;
- b) l'Institut pour les études comparatives d'intégration régionale (UNU-CRIS), à Bruges (Belgique) ;
- c) l'Institut international pour la technologie des logiciels (UNU-IIST), à Macao (Chine) (anciennement nommé l'Institut pour l'informatique et la société) ;
- d) l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS), à Bonn (Allemagne) ;
- e) l'Institut pour la gestion intégrée des flux matériels et des ressources (UNU-FLORES), à Dresde (Allemagne) ;
- f) l'Institut des hautes études sur la viabilité (UNU-IAS), à Tokyo ;
- g) l'Institut international pour la santé mondiale (UNU-IIGH), à Kuala Lumpur ;
- h) l'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA), à Accra ;
- i) l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH), à Hamilton, en Ontario (Canada) ;
- j) l'Institut pour le développement durable (UNU-IRADDA), à Alger ;
- k) le Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie (UNU-MERIT), à Maastricht (Pays-Bas) ;
- l) l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-WIDER), à Helsinki ;
- m) l'Institut de recherche économique et sociale (UNU-IESR), au Sénégal.

13. Les autres activités de l'Université sont menées au siège, à Tokyo.

14. Présentant ses propres états financiers, l'Université est considérée comme une entité autonome, qui ne subit aucun contrôle de la part d'une autre entité des Nations Unies publiant des états financiers ni n'exerce aucun contrôle sur une telle entité. Ayant chacune leur propre mode de gouvernance et leurs propres procédures budgétaires, les entités des Nations Unies qui présentent des états financiers ne peuvent faire l'objet d'un contrôle commun. Par conséquent, les présents états financiers se rapportent uniquement aux activités de l'Université.

Note 2

Référentiel comptable et autorisation de la publication des états financiers

Référentiel comptable

15. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation, les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Ils ont été établis sur la base de la continuité des activités, et les méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme tout au long des activités d'établissement et de présentation. Conformément aux normes IPSAS, les présents états, qui donnent une image fidèle de l'actif, du passif, des produits et des charges de l'Université, se composent comme suit :

- a) un état de la situation financière (état I) ;
- b) un état des résultats financiers (état II) ;
- c) un état des variations de l'actif net (état III) ;
- d) un état des flux de trésorerie (établi suivant la méthode indirecte) (état IV) ;
- e) un état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) ;
- f) des notes relatives aux états financiers, comprenant un récapitulatif des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives ;
- g) des éléments de comparaison pour l'ensemble des montants présentés dans les états financiers susmentionnés [points a) à d)] et, le cas échéant, pour les éléments narratifs et les renseignements présentés dans les notes y relatives.

Continuité d'activité

16. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'activité, compte tenu de l'approbation du programme de travail et des prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2022-2023 par le Conseil de l'Université, de l'état de l'actif net, de la tendance positive observée au cours des années précédentes dans le versement des contributions volontaires et du fait que l'Assemblée générale n'a pas décidé de mettre fin aux opérations de l'Université.

Autorisation de la publication des états financiers

17. Les états financiers ont été certifiés par le Contrôleur et approuvés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Conformément à l'article 6.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière, le Secrétaire général a soumis les présents états, arrêtés au 31 décembre 2021, au Comité des commissaires aux comptes avant le 31 mars 2022. Conformément à l'article 7.12 du même Règlement, les rapports du Comité doivent être transmis à l'Assemblée générale, en même temps que les états financiers audités, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Base d'évaluation

18. Les états financiers ont été établis sur la base du coût historique, exception faite des actifs financiers, comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat.

Monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière

19. Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement et la monnaie de présentation de l'information financière de l'Université. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars.

20. Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération, qui se rapproche du taux de change au comptant en vigueur à cette même date. La valeur des actifs et passifs en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la fin de l'année. Lorsqu'elle est établie selon la méthode de la juste valeur, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Lorsque c'est la méthode du coût historique qui est employée, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis n'est pas convertie en fin d'année.

21. Le montant net des écarts de change résultant du règlement d'opérations en devises et de la conversion en dollars, au taux de change en vigueur à la fin de l'année, de la valeur des actifs et passifs détenus dans d'autres monnaies est comptabilisé en résultat.

Principe de l'importance relative et recours à des appréciations et à des estimations

22. L'importance relative est un principe essentiel qui régit l'établissement et la présentation des états financiers de l'Université. Ce principe guide de manière systématique les décisions comptables relatives à la présentation et à la communication de l'information, au regroupement, à la compensation et à l'application rétrospective ou prospective des changements de méthodes comptables. De façon générale, un élément est jugé important si le fait de l'omettre ou d'en tenir compte influe sur les conclusions ou les décisions des utilisateurs des états financiers.

23. L'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS suppose de recourir à des estimations, à des appréciations et à des hypothèses concernant le choix et l'application des méthodes comptables et les montants qui sont constatés pour certains éléments d'actif et de passif, certains produits et certaines charges.

24. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont régulièrement examinées et les éventuelles révisions sont constatées au cours de l'année durant laquelle elles se produisent et de toute année à venir qui en subirait les effets. Les principales estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs dans les années à venir comprennent l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, la durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs, le classement des instruments financiers, l'évaluation des stocks, les taux d'inflation et d'actualisation servant au calcul de la valeur actualisée des provisions et le classement des actifs et passifs éventuels.

Positions officielles attendues des autorités comptables internationales

25. Les positions officielles attendues du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public qui devraient avoir une incidence sur les états financiers de l'Université et continuent par conséquent de faire l'objet d'un suivi concernent les éléments suivants :

a) *Heritage assets* (biens patrimoniaux) : traitement comptable des biens patrimoniaux ;

b) *Non-exchange expenses* (charges liées à des opérations sans contrepartie directe) : mise au point d'une ou de plusieurs normes permettant de comptabiliser les charges liées aux opérations sans contrepartie directe, exception faite des avantages sociaux, et définissant les obligations des prestataires de ces opérations. Le Conseil des normes IPSAS devrait publier une norme sur les paiements de transfert d'ici à juin 2022. Il est possible que cette nouvelle norme entraîne un changement de méthode comptable en ce qui concerne la comptabilisation de certaines catégories de charges liées à des opérations sans contrepartie directe de l'Organisation, notamment les transferts aux partenaires de réalisation ;

c) *Revenue* (produits) : mise au point de nouvelles directives et orientations qui modifieront ou remplaceront celles définies dans les normes IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe), 11 (Contrats de construction) et 23 [Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)]. Le Conseil des normes IPSAS devrait publier la norme d'ici à septembre 2022 ;

d) *Leases* (contrats de location) : remplacement de la norme IPSAS 13 relative au traitement comptable des contrats de location, de sorte que les nouvelles directives continuent à coïncider avec la norme IFRS 16. La norme IPSAS 43 a été publiée en janvier 2022 ;

e) *Public sector measurement* (l'évaluation dans le secteur public) : a) révision des normes établissant les prescriptions relatives aux évaluations des actifs et passifs effectuées tant au moment de la comptabilisation initiale qu'ultérieurement et à la publication des résultats obtenus ; b) définition d'orientations plus détaillées sur l'application du coût de remplacement et du coût d'exécution d'une obligation et sur les circonstances dans lesquelles il convient d'utiliser ces bases d'évaluation ; c) définition du traitement comptable des coûts de transaction, en particulier en ce qui concerne l'immobilisation des coûts d'emprunt ou leur passage en charges ;

f) *Infrastructure assets* (actifs d'infrastructure) : étude et recensement des problèmes que peut poser l'application de la norme IPSAS 17 (Immobilisations corporelles) à des infrastructures, visant à fournir des orientations supplémentaires sur la comptabilisation de celles-ci.

Nouvelles normes IPSAS

26. Le Conseil des normes IPSAS a publié, en août 2018, la norme IPSAS 41 (Instruments financiers), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023, et, en janvier 2019, la norme IPSAS 42 (Avantages sociaux), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. On s'attend à ce que ces normes aient les effets suivants sur les états financiers de l'Université, y compris ceux de la période de comparaison :

<i>Norme</i>	<i>Conséquences prévues pour la première année d'application</i>
Norme IPSAS 41	<p>La norme IPSAS 41 (Instruments financiers), appelée à remplacer la norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation), améliore considérablement la pertinence des informations relatives aux actifs et passifs financiers. Les améliorations consistent en l'ajout :</p> <ul style="list-style-type: none">a) de règles de classification et d'évaluation des actifs financiers simplifiées ;b) d'un modèle prévisionnel de dépréciation ;c) d'un modèle flexible de comptabilité de couverture. <p>En raison de la pandémie de COVID-19 et des difficultés qu'elle a entraînées, la date d'entrée en vigueur de la norme IPSAS 41 (Instruments financiers) a été reportée au</p>

<i>Norme</i>	<i>Conséquences prévues pour la première année d'application</i>
	1 ^{er} janvier 2023. L'Université évaluera l'incidence que cette norme a sur les états financiers et sera prête à l'appliquer à cette date.
Norme IPSAS 42	La norme IPSAS 42 (Avantages sociaux) donne des orientations sur la comptabilisation des dépenses liées aux avantages sociaux, définis comme des transferts monétaires versés à des particuliers ou à des ménages pour atténuer l'effet du risque social. Il s'agit en particulier de la pension de retraite, de la pension d'invalidité, du complément de revenu et de l'allocation de chômage. Conformément à la nouvelle norme, l'entité concernée doit comptabiliser une charge et un passif au titre du prochain versement d'avantages sociaux. En raison de la pandémie de COVID-19 et des difficultés qu'elle a entraînées, la date d'entrée en vigueur de la norme IPSAS 42 (Avantages sociaux) a été reportée au 1 ^{er} janvier 2023. Actuellement, l'Université ne verse pas d'avantages sociaux de ce type.

Note 3 **Principales méthodes comptables**

Classement des actifs financiers

27. Ce classement est essentiellement fonction de l'objectif visé au moment de l'acquisition des instruments financiers. L'Université détermine la catégorie à laquelle appartiennent ses actifs financiers (voir ci-après) au moment de la comptabilisation initiale, puis réévalue ce classement à chaque date de clôture.

<i>Classement</i>	<i>Actifs financiers</i>
Juste valeur avec contrepartie en résultat	Placements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités et le Fonds de dotation
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie et créances

28. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ceux qui entrent dans la catégorie des prêts et créances sont initialement constatés par l'Université à la date d'émission. Tous les autres actifs financiers le sont à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle l'Université devient partie aux dispositions contractuelles qui les régissent.

29. Les actifs financiers qui, à la date de clôture, ont une échéance à plus de 12 mois sont classés comme actifs non courants dans les états financiers. La valeur des actifs détenus dans d'autres monnaies est convertie en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture, le montant net des écarts étant comptabilisé en charges ou en produits.

30. Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat désignent ceux qui ont été classés comme tels lors de leur comptabilisation initiale, sont détenus à des fins de transaction ou sont acquis essentiellement pour être cédés à court terme. Ils sont constatés à leur juste valeur à chaque date de clôture, tout gain ou perte résultant des variations de cette valeur étant comptabilisé en résultat l'année durant laquelle ils se produisent.

31. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la

méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés *pro rata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'actif financier considéré.

32. Les actifs financiers sont évalués à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, par exemple une défaillance ou un retard de paiement de la contrepartie ou une réduction permanente de la valeur de l'actif. Les dépréciations sont constatées en charges dans les comptes de l'année durant laquelle elles se produisent.

33. Les actifs financiers sont décomptabilisés au moment de l'expiration ou de la cession des droits à des flux de trésorerie, lorsque l'Université a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la possession de ces instruments. Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière lorsque l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Placements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités

34. La Trésorerie de l'ONU investit les ressources mises en commun par le Secrétariat et d'autres participants dans deux fonds de gestion centralisée des liquidités gérés en interne. La participation à ces fonds suppose de partager les risques et le rendement des placements avec les autres participants. Les ressources étant combinées et investies en commun, chaque participant est exposé au risque général pesant sur le portefeuille des placements à hauteur des liquidités investies.

35. Les montants investis par l'Université dans les fonds de gestion centralisée sont comptabilisés, en fonction de l'échéance de l'investissement considéré, en tant que trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme ou placements à long terme.

Placements du Fonds de dotation

36. Le Fonds de dotation est constitué des contributions des donateurs qui sont spécifiquement conservées au bénéfice de l'Université. Ses ressources sont constamment investies pour dégager des recettes qui servent à financer les activités et le fonctionnement de l'Université.

37. Les placements du Fonds de dotation de l'Université sont comptabilisés, en fonction de l'échéance de l'investissement considéré, en tant que trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme ou placements à long terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

38. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les fonds en banque, ainsi que les titres de placement à court terme à forte liquidité dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe : contributions à recevoir

39. Les contributions à recevoir sont des produits non encore encaissés au titre des contributions volontaires que les États Membres, les États non membres et d'autres donateurs s'engagent à verser à l'Université dans le cadre d'accords opposables. Il s'agit, hormis les contributions volontaires à recevoir arrivant à échéance dans plus de 12 mois, de produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe qui sont constatés à la valeur nominale, minorée des montants considérés irrécouvrables, lesquels font l'objet d'une provision pour créances douteuses. Lorsqu'elles sont

significatives, les créances à long terme relatives aux contributions volontaires sont comptabilisées à la valeur actualisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. S'agissant des contributions volontaires à recevoir, des créances clients et des créances diverses, la réduction de valeur se fait créance par créance en fonction des dispositions pertinentes, puis selon la méthode générale, laquelle consiste à appliquer une réduction de 25 % pour les créances dues depuis plus de 12 mois, de 60 % pour celles dues depuis plus de 24 mois et de 100 % pour celles dues depuis plus de 36 mois.

Produits à recevoir d'opérations avec contrepartie directe : créances diverses

40. Les créances diverses comprennent essentiellement les sommes à recevoir pour les biens et services fournis à d'autres entités, les sommes à recevoir au titre des contrats de location simple et les sommes à recevoir du personnel. Les créances sur d'autres entités des Nations Unies présentant des états financiers entrent également dans cette catégorie. Les soldes significatifs des créances diverses font l'objet d'un examen particulier et une provision pour créances douteuses est constituée en fonction de la possibilité de les recouvrer et de leur ancienneté selon la méthode générale appliquée aux contributions volontaires à recevoir.

Autres éléments d'actif

41. Les autres éléments d'actif comprennent les avances sur les indemnités pour frais d'études et les charges payées d'avance qui sont inscrites à l'actif jusqu'à la livraison des biens ou la fourniture des services par l'autre partie, après quoi une charge est constatée.

Stocks

42. Les soldes relatifs aux stocks sont comptabilisés dans les actifs courants et entrent dans la catégorie suivante :

<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégories</i>
Biens destinés à la vente ou à la distribution	Ouvrages et publications

43. Le coût des stocks est calculé selon la méthode du coût moyen. Il comprend le prix d'acquisition majoré de tous les autres coûts imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état. Les stocks acquis dans le cadre d'opérations sans contrepartie directe, c'est-à-dire les dons, sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Les stocks destinés à la vente sont évalués au coût d'acquisition ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est moindre. Ceux destinés à être distribués pour un coût zéro ou symbolique ou à être intégrés dans la production de biens ou de services sont évalués au coût d'acquisition ou au coût de remplacement si celui-ci est moindre.

44. La valeur comptable des stocks est passée en charges lorsqu'ils sont vendus, échangés, distribués ou consommés par l'Université. La valeur nette de réalisation correspond au montant net attendu de la vente de stocks dans le cours normal des activités. Le coût de remplacement correspond aux frais estimatifs à engager pour acquérir le bien considéré.

45. Les stocks sont soumis à des vérifications physiques en fonction de la valeur que l'administration leur attribue ou du niveau de risque qu'elle y associe. Leur valeur est estimée en déduisant les dépréciations opérées entre le coût et le coût de

remplacement ou la valeur nette de réalisation, qui sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers.

Biens patrimoniaux

46. Les biens patrimoniaux ne sont pas comptabilisés à l'actif, mais les opérations les concernant sont signalées dans les notes y relatives lorsqu'elles sont importantes.

Immobilisations corporelles

47. Les immobilisations corporelles sont classées dans différentes catégories selon leur nature, leur fonction, leur durée d'utilité et la méthode d'évaluation utilisée, par exemple : véhicules ; matériel informatique et matériel de communication ; matériel et outillage ; mobilier et agencements ; biens immobiliers (terrains, immeubles, améliorations locatives, infrastructures et immobilisations en cours). Elles sont comptabilisées comme suit :

a) Les actifs corporels sont portés en immobilisations lorsque leur coût unitaire est supérieur ou égal au seuil de 5 000 dollars, ou à 100 000 dollars dans le cas des améliorations locatives et des actifs produits par l'entité pour elle-même ;

b) Toutes les immobilisations corporelles autres que les biens immobiliers sont comptabilisées au coût historique minoré du cumul des amortissements et des dépréciations. Le coût historique comprend le prix d'acquisition, tous les coûts directement imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état, et l'estimation initiale des frais de démantèlement de l'actif et de remise en état du site ;

c) Faute d'informations sur le coût historique, les actifs immobiliers (bâtiments et infrastructures) ont été initialement comptabilisés à leur juste valeur selon la méthode du coût de remplacement net d'amortissement lors du passage aux normes IPSAS. Cette méthode consiste à calculer le coût par unité de mesure (par exemple le coût au mètre carré) en recueillant des données sur les coûts de construction, en utilisant les données internes sur les coûts (lorsqu'il en existe) ou en recourant à des estimateurs de coûts externes pour chaque catégorie de biens immobiliers, puis en multipliant ce coût unitaire par la surface hors œuvre du bien pour obtenir le coût de remplacement à l'état neuf. Pour déterminer le coût de remplacement net d'amortissement d'un bien, des provisions pour amortissement sont déduites du coût de remplacement à l'état neuf, afin de prendre en compte l'utilisation physique, fonctionnelle et économique du bien. Tout nouvel actif immobilier est comptabilisé au coût historique ;

d) Pour les immobilisations corporelles acquises à un coût zéro ou à un prix symbolique, notamment les biens ayant fait l'objet d'un don, la juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant le coût d'acquisition.

48. L'amortissement des immobilisations corporelles est opéré sur leur durée d'utilité estimée selon la méthode de l'amortissement linéaire à hauteur de la valeur comptable résiduelle, sauf pour les terrains et les immobilisations en cours, qui ne sont pas amortis. Comme tous les composants d'un bâtiment n'ont ni la même durée d'utilité ni le même calendrier d'entretien, de rénovation ou de remplacement, l'amortissement des grands composants des bâtiments appartenant à l'Université se fait composant par composant. L'amortissement est opéré à compter du mois durant lequel l'Université prend le contrôle du bien au sens des Incoterms (règles internationales pour l'interprétation des termes commerciaux) jusqu'à la fin du mois qui précède le retrait du service ou la cession de l'immobilisation. Compte tenu de l'utilisation attendue des immobilisations corporelles, il est considéré que la valeur résiduelle est égale à zéro, sauf lorsqu'il est probable qu'elle sera significative. Le

tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Matériel informatique et matériel de communication	Matériel informatique	4 ans
	Matériel de communication et matériel audiovisuel	7 ans
Véhicules	Véhicules légers	6 ans
	Véhicules lourds et véhicules de soutien génie	12 ans
	Véhicules spécialisés, remorques et attelages	6 à 12 ans
	Navires	10 ans
Matériel et outillage	Matériel léger du génie et matériel léger de construction	5 ans
	Matériel médical	5 ans
	Matériel de sécurité et de sûreté	5 ans
	Matériel de détection des mines et de déminage	5 ans
	Matériel d'hébergement et de réfrigération	6 ans
	Matériel de traitement de l'eau et de distribution du carburant	7 ans
	Matériel de transport	7 ans
	Matériel lourd du génie et matériel lourd de construction	12 ans
	Matériel d'impression et de publication	20 ans
Mobilier et agencements	Bibliothèque : ouvrages de référence	3 ans
	Matériel de bureau	4 ans
	Agencements et aménagements	7 ans
	Mobilier	10 ans
Bâtiments	Structures temporaires et structures mobiles	7 ans
	Structures permanentes (selon le type)	25, 40 ou 50 ans
	Principaux composants des bâtiments (extérieur, toiture, intérieur et services/équipements collectifs) (comptabilisation par composants)	20 à 50 ans
	Contrats de location-financement et droits d'usage cédés sans contrepartie	Durée de l'arrangement ou durée d'utilité du bâtiment si celle-ci est plus courte
Infrastructures	Télécommunications, énergie, protection, transports, gestion des déchets et des eaux, détente, aménagements paysagers	Jusqu'à 50 ans

<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Améliorations locatives	Agencements, aménagements et travaux de construction mineurs	Durée du bail ou 5 ans si cette durée est plus courte

49. Dans des cas exceptionnels, la durée d'utilité constatée pour certains actifs peut différer de celle prescrite pour la sous-catégorie à laquelle ils appartiennent, comme indiqué ci-dessus, mais elle reste dans la fourchette correspondant à leur catégorie. En effet, lors de l'établissement du solde d'ouverture conforme aux normes IPSAS pour 2014, l'Université s'est intéressée de près à la durée d'utilité économique résiduelle des actifs et a inscrit celle-ci dans les fiches articles.

50. Lorsque des immobilisations corporelles intégralement amorties mais toujours en service conservent une valeur significative, le montant du cumul des amortissements et des immobilisations corporelles présenté dans les états financiers incorpore des ajustements visant à tenir compte d'une valeur résiduelle de 10 % du coût historique, établie à l'issue d'une analyse des catégories et des durées d'utilité des actifs visés.

51. Pour évaluer les immobilisations corporelles après leur comptabilisation initiale, l'Université a choisi d'appliquer le modèle du coût plutôt que celui de la réévaluation. Les dépenses engagées après l'acquisition initiale d'un actif ne sont comptabilisées en immobilisations que s'il est probable que l'Université bénéficiera des avantages économiques futurs ou du potentiel de service associés au bien considéré et que les dépenses ultérieures seront supérieures au seuil de comptabilisation initiale. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans les charges de l'année durant laquelle ils sont engagés.

52. Il y a gain ou perte sur sortie ou transfert d'immobilisations corporelles lorsque les produits des cessions ou des transferts diffèrent de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. De tels écarts sont comptabilisés en produits divers ou en charges diverses.

53. Il est procédé à des tests de dépréciation lors de l'inventaire physique annuel ou lorsque, en raison d'un événement ou d'un changement de circonstances, la valeur nette comptable semble ne pas être recouvrable. Les terrains, les bâtiments et les infrastructures dont la valeur nette comptable en fin d'année est supérieure à 100 000 dollars par unité font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Pour les autres immobilisations corporelles (hors immobilisations en cours et améliorations locatives), le seuil est fixé à 5 000 dollars par unité.

Immobilisations incorporelles

54. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique, minoré du cumul des amortissements et des dépréciations. Pour celles qui ont été acquises à un coût zéro ou à un prix symbolique, notamment les biens ayant fait l'objet d'un don, la juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant le coût d'acquisition. Le seuil d'immobilisation est fixé à 100 000 dollars pour les actifs incorporels développés en interne et à 5 000 dollars par unité pour les actifs incorporels acquis à l'extérieur.

55. Le coût des licences d'utilisation de logiciels acquises à l'extérieur est porté à l'actif en tenant compte des dépenses engagées pour acquérir et mettre en service ces logiciels. Les coûts directement associés au développement de logiciels destinés à l'Université sont comptabilisés comme immobilisations incorporelles. Ils

comprennent les charges afférentes aux membres du personnel ayant pris part au développement, les dépenses liées aux services de consultants et des frais généraux. Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité bien définie sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, le point de départ étant le mois d'acquisition ou la date à laquelle elles deviennent opérationnelles. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée des principales catégories d'immobilisations incorporelles.

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Licences et droits	Entre 2 et 6 ans (durée de la licence ou du droit)
Logiciels acquis à l'extérieur	3 à 10 ans
Logiciels développés en interne	3 à 10 ans
Droits d'auteur	3 à 10 ans
Actifs en cours de développement	Pas d'amortissement

56. Il est procédé à des tests de dépréciation annuels lorsque les immobilisations incorporelles sont en cours de développement ou lorsqu'elles ont une durée d'utilité indéfinie. Pour les autres immobilisations incorporelles, il n'est procédé à un test que si des éléments indiquant une dépréciation ont été mis en évidence.

Classement des passifs financiers

57. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie Autres passifs financiers. Ils comprennent les dettes, les transferts à payer, les fonds non dépensés détenus aux fins de futurs remboursements et d'autres éléments de passif tels que les sommes dues à d'autres entités du système des Nations Unies présentant des états financiers. Les passifs financiers ainsi classés sont initialement constatés à la juste valeur puis évalués à leur coût amorti. Ceux dont la durée est inférieure à 12 mois sont constatés à leur valeur nominale. L'Université réévalue le classement des passifs financiers à chaque date de clôture et cesse de comptabiliser ceux de ces éléments pour lesquels ses obligations contractuelles sont éteintes, ont été levées ou annulées, ou ont expiré.

Passifs financiers : dettes et charges à payer

58. Les dettes et autres charges à payer se rapportent à l'achat de biens et services reçus mais non réglés à la date de clôture. Les dettes sont constatées puis évaluées à leur valeur nominale, car elles doivent généralement être réglées dans les 12 mois.

Encaissements par anticipation et autres éléments de passif

59. Les encaissements par anticipation et autres éléments de passif comprennent les paiements reçus d'avance au titre d'opérations avec contrepartie directe, les passifs liés aux dispositifs de financement conditionnel et d'autres produits comptabilisés d'avance.

Contrats de location

L'Université est le preneur

60. Les contrats de location d'immobilisations corporelles qui transfèrent à l'Université la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété

constituent des contrats de location-financement. Ils sont comptabilisés à l'actif au début du bail à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est moindre. Les loyers, nets des frais financiers, sont inscrits au passif. Les biens acquis en vertu de contrats de location-financement sont amortis conformément aux méthodes appliquées aux immobilisations corporelles. L'élément intérêts des paiements au titre de la location est comptabilisé en charges selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du bail.

61. Les contrats de location qui ne transfèrent pas à l'Université la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Droits d'usage cédés sans contrepartie

62. L'Université se voit fréquemment accorder le droit d'occuper des terrains et des immeubles et d'utiliser des infrastructures, du matériel et de l'outillage dans le cadre d'accords de cession de droits d'usage sans contrepartie conclus essentiellement avec les autorités des pays hôtes pour un coût zéro ou symbolique. Ces accords sont assimilés à des contrats de location simple ou à des contrats de location-financement selon que l'évaluation qui leur est consacrée montre que le contrôle de l'actif sous-jacent a été transféré ou non à l'Université.

63. Lorsque l'accord de cession de droits d'usage est assimilé à un contrat de location simple, un montant égal au montant annuel du loyer de l'actif ou de biens analogues est comptabilisé en charges et en produits. Lorsque l'accord est assimilé à un contrat de location-financement (qui, pour les bâtiments, ont généralement une durée supérieure à 35 ans), la juste valeur marchande du bien considéré est inscrite à l'actif et amortie sur la durée d'utilité du bien ou sur la durée du bail, si celle-ci est plus courte. En outre, le même montant est inscrit au passif et comptabilisé progressivement en produits sur toute la durée du bail. Les accords de cession de droits d'usage concernant des terrains sont assimilés à des contrats de location simple lorsqu'ils ne confèrent pas à l'Université le contrôle exclusif des terrains ou lorsque le transfert du titre de propriété est assujéti à des restrictions.

64. Un terrain dont le titre de propriété est transféré à l'Université sans restriction est traité comme une immobilisation corporelle reçue en don et constaté à la juste valeur à la date d'acquisition.

65. Le seuil de comptabilisation des produits et charges au titre des droits d'usage cédés sans contrepartie est une valeur locative annuelle égale à 5 000 dollars par unité dans le cas des bâtiments et à 5 000 dollars par unité dans le cas du matériel et de l'outillage.

Avantages du personnel

66. On entend par « personnel » les fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle avec l'Université sont définis par une lettre de nomination conformément aux règles promulguées par l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte. Le terme désigne également certains vacataires employés par l'Université. Les avantages du personnel se décomposent en avantages à court terme, avantages à long terme, avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages à court terme du personnel

67. Les avantages à court terme désignent les avantages (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) payables dans les 12 mois qui suivent la fin de l'année pendant laquelle les membres du personnel ont fourni les services y ouvrant droit. Ils comprennent les prestations liées à une première ou une nouvelle affectation (primes d'affectation), les prestations périodiques journalières, hebdomadaires ou mensuelles (traitements, prestations et indemnités), les absences rémunérées (congrés de maladie, congé de maternité ou de paternité) et d'autres avantages à court terme (capital décès, indemnité pour frais d'études, remboursement d'impôts et paiement des voyages au titre du congé dans les foyers) accordés, en fonction des services fournis, au personnel employé durant la période considérée. Tous les avantages qui sont acquis mais n'ont pas été payés à la date de clôture sont assimilés à des passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

68. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement après la cessation de service et les pensions servies par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Régimes à prestations définies

69. Les avantages suivants relèvent de régimes à prestations définies : l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement (avantages postérieurs à l'emploi) et le versement en compensation des jours de congé accumulés à la cessation de service (autres avantages à long terme). Dans un régime à prestations définies, l'Université assume les risques actuariels du fait qu'elle est tenue de payer les prestations convenues. Le passif lié à ces régimes est constaté à la valeur actualisée des engagements afférents aux prestations. Les variations du passif, à l'exception de celles dues aux écarts actuariels, sont comptabilisées l'année où elles se produisent. L'Université a choisi de constater directement en situation nette les variations du passif lié aux régimes à prestations définies qui sont dues aux écarts actuariels. À la fin de l'année considérée, elle ne détenait pas d'actifs d'un régime à prestations définies au sens de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

70. Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Leur valeur actuelle est déterminée par actualisation du montant estimatif des futurs décaissements au moyen du taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie ayant des échéances proches de celles des paiements prévus par les différents régimes.

71. **Assurance maladie après la cessation de service.** L'assurance maladie après la cessation de service offre une couverture mondiale des frais médicaux nécessaires engagés par les anciens fonctionnaires qui remplissent les conditions requises et par les personnes à leur charge. À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service correspondent à la valeur actualisée du subventionnement par l'Université des primes d'assurance maladie des retraités et aux droits à prestations acquis par les fonctionnaires en activité. L'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service consiste notamment à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels de

l'Université. Les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements, de même qu'une partie des primes des fonctionnaires en activité, pour parvenir au montant des engagements résiduels de l'Université, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale.

72. **Prestations liées au rapatriement.** À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Un passif est constaté à partir du moment où le fonctionnaire commence à travailler pour l'Université et il est comptabilisé à la valeur actualisée du montant estimé nécessaire pour régler les droits à prestations.

73. **Congés annuels.** Les engagements au titre des congés annuels se rapportent à des jours de congé accumulés qui ouvrent droit à un règlement pécuniaire du reliquat à la cessation de service. L'Organisation comptabilise au passif la valeur actuarielle totale à la date de clôture des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires, à concurrence de 60 jours (18 jours pour le personnel temporaire). La détermination des engagements au titre des congés annuels se fait selon la méthode du dernier entré, premier sorti, le personnel étant appelé à faire valoir ses droits à congé acquis pendant la période considérée avant les jours de congé accumulés au cours des périodes antérieures. Dans la pratique, les jours de congé accumulés sont pris plus de 12 mois après la fin de la période pendant laquelle ils ont été acquis ; globalement, le nombre de jours de congé accumulés augmente, laissant prévoir que des reliquats de congé donneront lieu à des versements compensatoires au moment de la cessation de service, ce qui constitue le véritable passif de l'Université. Les prestations liées aux jours de congé accumulés correspondant à la sortie de ressources économiques pour l'Université à la cessation de service sont donc classées comme autres avantages à long terme ; en revanche, la part des jours de congé accumulés qui devrait donner lieu à paiement dans les 12 mois qui suivent la date de clôture est considérée comme un passif courant. Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les autres avantages à long terme doivent être évalués de la même façon que les avantages postérieurs à l'emploi ; par conséquent, l'Université évalue ses engagements au titre des jours de congé accumulés de la même façon qu'un avantage postérieur à l'emploi relevant d'un régime à prestations définies faisant l'objet d'évaluations actuarielles.

Régime de retraite : Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

74. L'Organisation est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

75. Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. L'Université, comme les autres organisations affiliées et la Caisse des pensions, est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39

(Avantages du personnel). Les cotisations que l'Université a versées à la Caisse durant l'année financière sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers.

Indemnités de fin de contrat de travail

76. Les indemnités de fin de contrat de travail ne sont comptabilisées en charges que lorsque l'Université est manifestement tenue, en vertu d'un plan explicite détaillé et sans possibilité réelle de s'y soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un fonctionnaire avant la date normale de départ à la retraite, soit d'accorder des prestations de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les indemnités dues dans les 12 mois sont constatées au montant qu'il est prévu de verser. Pour celles qui sont dues plus de 12 mois après la date de clôture, le montant des engagements est actualisé dès lors que l'actualisation a un effet significatif.

Autres avantages à long terme du personnel

77. Les autres avantages à long terme désignent les prestations ou fractions de prestations qui ne sont pas dues dans les 12 mois suivant la fin de l'année pendant laquelle les membres du personnel ont fourni les services y ouvrant droit. Les jours de congé accumulés sont un exemple d'avantages à long terme du personnel.

Provisions

78. Les provisions sont des passifs comptabilisés au titre de dépenses futures dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est constatée lorsque, par suite d'un événement passé, l'Université a une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Elle correspond à l'estimation la plus fiable du montant jugé nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif, le montant de la provision équivaut à la valeur actualisée du montant jugé nécessaire pour éteindre l'obligation.

Passifs éventuels

79. Un passif éventuel est soit une obligation potentielle qui résulte d'événements passés, et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté de l'Université, soit une obligation actuelle résultant d'événements passés, qui n'est pas comptabilisée parce qu'il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour l'éteindre ou parce que son montant ne peut pas être déterminé de façon suffisamment fiable.

80. Les provisions et les passifs éventuels sont évalués en permanence afin de déterminer si la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service augmente ou diminue. Si cette probabilité augmente, une provision est constatée dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit. Si la probabilité diminue, il est fait état d'un passif éventuel dans les notes relatives aux états financiers.

81. Il est appliqué un seuil indicatif de 10 000 dollars pour la comptabilisation des provisions de même que pour la présentation des passifs éventuels dans les notes relatives aux états financiers.

Actifs éventuels

82. Un actif éventuel est un actif potentiel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains, partiellement indépendants de la volonté de l'Université. Les actifs éventuels sont signalés dans les notes lorsqu'il est plus probable qu'improbable que des avantages économiques en découleront pour l'Université.

Engagements

83. Les engagements sont des charges futures que l'Université est tenue de supporter en vertu de contrats en cours et auxquelles elle n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Ils comprennent les engagements en capital (montant des contrats d'acquisition d'immobilisations ni payé ni exigible à la date de clôture), les paiements à effectuer au titre de contrats de biens et services non exécutés à la fin de la période considérée, les paiements minimaux à effectuer au titre de baux non résiliables et d'autres engagements au titre de contrats non résiliables.

Produits d'opérations sans contrepartie directe

Contributions volontaires

84. Les contributions volontaires et autres transferts qui sont étayés par un accord juridiquement contraignant sont comptabilisés en produits au moment où l'accord prend effet, c'est-à-dire lorsque l'Université est réputée avoir acquis le contrôle de l'actif, à moins que les fonds ne soient versés sous certaines conditions, auquel cas la comptabilisation n'intervient que lorsque ces conditions sont satisfaites. Les contributions volontaires relevant d'accords conditionnels sont immédiatement comptabilisées en produits si leur montant n'excède pas 50 000 dollars.

85. L'intégralité des montants afférents aux contributions volontaires régies par des accords pluriannuels non assortis de conditions (y compris par des accords qui précisent un montant maximal en numéraire), aux annonces de contributions volontaires et aux autres promesses de dons est comptabilisée en produits au moment où l'accord entre en vigueur. Les fonds inutilisés remboursés aux donateurs sont soustraits des produits.

86. Le montant des dépenses d'appui convenu avec le donateur est compris dans les contributions volontaires. L'ONU n'applique pas de pourcentage fixe pour les dépenses d'appui aux programmes. Le pourcentage est négocié au cas par cas avec chaque donateur.

87. Les produits reçus au titre d'arrangements interorganisations sont des fonds versés par des organismes qui confient à l'Université le soin d'administrer des projets et des programmes pour leur compte.

88. Les contributions en nature sous forme de biens d'une valeur supérieure au seuil de comptabilisation, soit 5 000 dollars par contribution, sont comptabilisées à l'actif et en produits dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour l'Université et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Les contributions en nature sont initialement constatées à leur juste valeur à la date de réception, calculée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes. L'Université a choisi de ne pas comptabiliser les contributions en nature lorsqu'il s'agit de services ; elle signale cependant dans les notes relatives aux états financiers celles dont la valeur dépasse le seuil de 5 000 dollars.

Produits d'opérations avec contrepartie directe

89. Les opérations avec contrepartie directe sont des opérations dans le cadre desquelles l'Université vend des biens ou des services. Leur produit correspond à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir pour la vente des biens et des services. Il est comptabilisé dès lors qu'il peut être évalué de façon fiable, que des avantages économiques futurs en résulteront probablement et que certaines conditions ont été remplies, comme suit :

a) Le produit de la vente de publications et de livres, de même que celui provenant des redevances, est comptabilisé lorsque la vente a lieu et que les risques et avantages ont été transférés ;

b) Les produits correspondant aux commissions et aux coûts liés aux services techniques et administratifs, aux services d'achat et de formation et à d'autres services fournis à des gouvernements, à des entités des Nations Unies et à d'autres partenaires sont comptabilisés une fois les services fournis ;

c) Les produits comprennent les frais de scolarité acquittés par les étudiants de troisième cycle inscrits à l'Université ;

d) Les produits comprennent également les loyers perçus, le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les cotisations des adhérents et les gains nets réalisés sur les opérations de change.

Produit des placements

90. Le produit des placements comprend la part revenant à l'Université dans le produit net des fonds de gestion centralisée des liquidités, et les produits d'intérêts et de dividendes perçus sur les placements du Fonds de dotation. Le montant net des produits du fonds de gestion centralisée des liquidités et du Fonds de dotation s'obtient après prise en considération des plus-values et moins-values sur cession de placements, qui représentent la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable. Après déduction des coûts de transaction qui sont directement imputables aux activités de placement, le montant net des produits du fonds de gestion centralisée des liquidités est réparti au prorata entre tous les participants, en fonction de leurs soldes quotidiens. Les produits des fonds sont également tributaires des plus-values et moins-values latentes sur les titres, qui sont réparties au prorata entre tous les participants, en fonction de leurs soldes en fin d'année.

Charges

91. Une charge désigne une réduction des avantages économiques ou du potentiel de service au cours de l'année considérée, sous la forme de sorties ou de consommation d'actifs ou d'adjonction de passifs, ayant pour effet de réduire le montant de l'actif net ; elle est constatée selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les biens sont vendus ou les services fournis, quelles que soient les conditions de paiement.

92. Les traitements englobent les traitements à proprement parler ainsi que les indemnités de poste et les contributions du personnel se rapportant au personnel recruté sur le plan international, au personnel recruté sur le plan national et au personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les indemnités et prestations comprennent des avantages tels que les subventions au titre de la pension et de l'assurance et les primes d'affectation, de rapatriement et de sujétion. La rémunération et les indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire correspondent aux honoraires des consultants, des entrepreneurs et des experts ad hoc.

93. Sont inclus dans les fournitures et consommables le coût des stocks utilisés et les charges afférentes aux fournitures et consommables.

94. Sont inclus dans les frais de fonctionnement divers l'acquisition de biens et d'actifs incorporels dont la valeur est inférieure aux seuils d'immobilisation, les services d'entretien, d'alimentation en eau, électricité et chauffage, les services contractuels, les services de formation et de sécurité, les services communs, les loyers, les assurances, les provisions pour créances douteuses et les pertes de change. Les charges diverses ont trait aux contributions en nature, aux frais de représentation et aux réceptions officielles, aux dons et à la cession d'actifs.

Partenariats

95. Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en vertu d'un accord contraignant. Il s'agit d'un accord contractuel en vertu duquel l'Université s'associe à une ou plusieurs parties pour mener une activité économique assujettie à un contrôle conjoint et qui aux termes de la norme IPSAS 37 (Partenariats) peut être classé comme :

a) Entreprise commune, auquel cas les coparticipants ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. L'Université comptabilisera les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans cette entreprise commune conformément aux dispositions des normes IPSAS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges ;

b) Coentreprise, auquel cas les parties au partenariat ont des droits sur l'actif net de celui-ci. L'Université comptabilisera sa participation en utilisant la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée à son coût historique, puis ajustée en fonction des variations de la quote-part de l'Université dans l'actif net postérieures à l'acquisition. L'Université rend compte dans l'état des résultats financiers de sa part de l'excédent ou du déficit enregistré par l'entité émettrice (le partenariat). Cette participation est comptabilisée dans les actifs non courants sauf si l'entité a une situation nette négative, auquel cas elle est comptabilisée comme passif non courant.

96. L'Université a également passé des accords de coentreprise pour des activités financées en commun sur lesquelles elle exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux aspects financiers et opérationnels de ces activités, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint sur ces activités. Conformément à la norme IPSAS 37, la participation à ces activités est comptabilisée en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Note 4

Ajustements sur périodes antérieures

97. Les ajustements majeurs sur périodes antérieures concernent les contributions volontaires. Un ajustement de 2,42 millions de dollars a été effectué pour la part future des contributions volontaires non comptabilisées. L'effet de ce changement sur l'état de la situation financière après retraitement pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 est une augmentation de 0,60 million de dollars des contributions volontaires à recevoir à court terme et une augmentation de 1,82 million de dollars des contributions volontaires à recevoir à long terme dans l'état de la situation financière, ainsi qu'une augmentation de 2,42 millions de dollars des produits provenant des contributions volontaires dans l'état des résultats financiers.

Incidence nette des ajustements sur périodes antérieures

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montants comptabilisés au 31 décembre 2020</i>	<i>Ajustements sur périodes antérieures</i>	<i>Changements de présentation</i>	<i>Montants retraités au 31 décembre 2020</i>
État de la situation financière (extrait)				
Actif				
Contributions volontaires courantes à recevoir	17 768	605	–	18 373
Contributions volontaires non courantes à recevoir	25 770	1 815	–	27 585
Actif net				
Excédents cumulés	86 570	2 420	–	88 990
État des résultats financiers (extrait)				
Produits				
Contributions volontaires	61 863	2 420	–	64 283

Note 5**Information sectorielle**

98. Un secteur est une activité ou un groupe d'activités pour lequel il convient de présenter séparément l'information financière afin d'évaluer les résultats obtenus antérieurement par l'entité au regard de ses objectifs et de décider de l'attribution future des ressources.

99. Les informations sectorielles sont fournies en fonction des deux composantes de l'Université qui contribuent à la réalisation des objectifs opérationnels s'inscrivant dans la mission globale de celle-ci :

a) Le Centre de l'ONU est le centre névralgique pour ce qui est de la programmation, de la planification et de l'administration des activités de l'Université ;

b) Les instituts et les programmes, qui mènent les travaux de recherche et d'enseignement contribuant à la réalisation des objectifs de l'Université.

100. Dans le cadre du fonctionnement normal, les opérations entre secteurs sont comptabilisées sur la base du recouvrement des coûts et sont éliminées aux fins de la présentation de l'information sectorielle.

État de la situation financière au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Centre</i>	<i>Instituts</i>	<i>Éliminations^a</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Actif					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7	14 687	8 344	–	23 031
Placements	Note 8	27 562	6 091	–	33 653
Contributions volontaires à recevoir	Note 9	7 430	18 739	–	26 169
Créances diverses	Note 10	1 825	2 162	–	3 987

	Complément d'information	Centre	Instituts	Éliminations ^a	31 décembre 2021
Autres éléments d'actif	Note 11	335	83	–	418
Soldes débiteurs interfonds		2 029	49 870	(51 899)	–
Total des actifs courants		53 868	85 289	(51 899)	87 258
Actifs non courants					
Placements	Note 8	216 764	230 386	–	447 150
Contributions volontaires à recevoir	Note 9	4 547	20 318	–	24 865
Immobilisations corporelles	Note 13	40 490	12 697	–	53 187
Immobilisations incorporelles	Note 14	98	53	–	151
Autres éléments d'actif	Note 11	168	22	–	190
Total des actifs non courants		262 067	263 476	–	525 543
Total de l'actif		315 935	348 765	(51 899)	612 801
Passif					
Passifs courants					
Dettes et charges à payer	Note 15	3 764	4 377	–	8 141
Encaissements par anticipation et produits comptabilisés d'avance	Note 16	222	1 230	–	1 452
Avantages du personnel	Note 17	970	1 390	–	2 360
Contrats de location	Note 18	8	13	–	21
Autres éléments de passif	Note 19	1 776	463	–	2 239
Soldes créditeurs interfonds		48 024	3 875	(51 899)	–
Total des passifs courants		54 764	11 348	(51 899)	14 213
Passifs non courants					
Encaissements par anticipation et produits comptabilisés d'avance	Note 16	–	106	–	106
Avantages du personnel	Note 17	4 087	8 930	–	13 017
Contrats de location	Note 18	20	5	–	25
Autres éléments de passif	Note 19	32 977	10 278	–	43 255
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	Note 28	23	42	–	65
Total des passifs non courants		37 107	19 361	–	56 468
Total du passif		91 871	30 709	(51 899)	70 681
Total net de l'actif et du passif		224 064	318 056	–	542 120
Actif net					
Excédents cumulés	Note 20	22 753	77 138	–	99 891
Fonds de dotation	Note 21	201 311	240 918	–	442 229
Total de l'actif net		224 064	318 056	–	542 120

^a Les éliminations, d'un montant de 51,90 millions de dollars, s'expliquent par les opérations interfonds effectuées entre le Centre de l'ONU et ses instituts et programmes.

État de la situation financière au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

		31 décembre 2020 (après retraitement)			
	<i>Complément d'information</i>	<i>Centre</i>	<i>Instituts</i>	<i>Éliminations^a</i>	
Actif					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7	20 353	7 282	–	27 635
Placements	Note 8	10 445	9 954	–	20 399
Contributions volontaires à recevoir	Note 9	3 557	14 816	–	18 373
Créances diverses	Note 10	1 462	2 685	–	4 147
Autres éléments d'actif	Note 11	268	72	–	340
Soldes débiteurs interfonds		1 587	33 153	(34 740)	–
Total des actifs courants		37 672	67 962	(34 740)	70 894
Actifs non courants					
Placements	Note 8	203 377	226 938	–	430 315
Contributions volontaires à recevoir	Note 9	4 597	22 988	–	27 585
Immobilisations corporelles	Note 13	40 984	13 286	–	54 270
Immobilisations incorporelles	Note 14	36	11	–	47
Autres éléments d'actif	Note 11	168	22	–	190
Total des actifs non courants		249 162	263 245	–	512 407
Total de l'actif		286 834	331 207	(34 740)	583 301
Passif					
Passifs courants					
Dettes et charges à payer	Note 15	3 034	4 309	–	7 343
Encaissements par anticipation et produits comptabilisés d'avance	Note 16	456	1 337	–	1 793
Avantages du personnel	Note 17	1 027	1 517	–	2 544
Contrats de location	Note 18	12	17	–	29
Autres éléments de passif	Note 19	1 712	463	–	2 175
Soldes créditeurs interfonds		32 126	2 614	(34 740)	–
Total des passifs courants		38 367	10 257	(34 740)	13 884
Passifs non courants					
Avantages du personnel	Note 17	3 952	8 635	–	12 587
Contrats de location	Note 18	27	18	–	45
Autres éléments de passif	Note 19	33 214	10 741	–	43 955
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	Note 28	32	59	–	91
Total des passifs non courants		37 225	19 453	–	56 678
Total du passif		75 592	29 710	(34 740)	70 562
Total net de l'actif et du passif		211 242	301 497	–	512 739

	<i>Complément d'information</i>	<i>Centre</i>	<i>Instituts</i>	<i>Éliminations^a</i>	<i>31 décembre 2020 (après retraitement)</i>
Actif net					
Excédents cumulés	Note 20	19 404	69 586	–	88 990
Fonds de dotation	Note 21	191 838	231 911	–	423 749
Total de l'actif net		211 242	301 497	–	512 739

^a Les éliminations, d'un montant de 34,74 millions de dollars, s'expliquent par les opérations interfonds effectuées entre le Centre de l'ONU et ses instituts et programmes.

État des résultats financiers au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Centre</i>	<i>Instituts</i>	<i>Éliminations^a</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Produits					
Contributions volontaires	Note 22	30 930	38 110	–	69 040
Produit des placements (montant net)	Note 23	16 099	17 406	–	33 505
Produits divers	Note 24	3 072	2 255	(867)	4 460
Total des produits		50 101	57 771	(867)	107 005
Charges					
Traitements, indemnités et prestations	Note 25	10 094	19 518	(443)	29 169
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	Note 25	18 748	2 230	–	20 978
Voyages	Note 25	258	353	–	611
Amortissement	Notes 13, 14 et 25	2 079	636	–	2 715
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	Note 25	1 103	5 448	(40)	6 511
Fournitures et consommables	Note 25	382	873	–	1 255
Frais de fonctionnement divers	Note 25	4 428	12 868	(384)	16 912
Charges diverses	Note 25	2	1	–	3
Total des charges		37 094	41 927	(867)	78 154
Excédent pour l'année		13 007	15 844	–	28 851

^a Les éliminations, d'un montant de 0,87 million de dollars, s'expliquent par les services rendus et les transactions effectuées entre le Centre de l'ONU et ses instituts et programmes.

État des résultats financiers au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Centre</i>	<i>Instituts</i>	<i>Éliminations^a</i>	<i>31 décembre 2020 (après retraitement)</i>
Produits					
Contributions volontaires	Note 22	31 413	32 870	–	64 283
Produit des placements (montant net)	Note 23	22 829	25 522	–	48 351
Produits divers	Note 24	3 660	4 800	(577)	7 883
Total des produits		57 902	63 192	(577)	120 517
Charges					
Traitements, indemnités et prestations	Note 25	10 262	18 108	(400)	27 970
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	Note 25	19 292	2 280	–	21 572
Voyages	Note 25	143	551	–	694
Amortissement	Notes 13, 14 et 25	1 793	767	–	2 560
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	Note 25	829	4 227	(16)	5 040
Fournitures et consommables	Note 25	344	589	–	933
Frais de fonctionnement divers	Note 25	3 233	8 894	(161)	11 966
Charges diverses	Note 25	1	1	–	2
Total des charges		35 897	35 417	(577)	70 737
Excédent pour l'année		22 005	27 775	–	49 780

^a Les éliminations, d'un montant de 0,58 million de dollars, s'expliquent par les services rendus et les transactions effectuées entre le Centre de l'ONU et ses instituts et programmes.

Note 6**Comparaison avec le budget**

101. L'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget présente les écarts entre les montants inscrits au budget établis selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée et les montants effectifs des dépenses calculés sur une base comparable.

102. Le fait que le Conseil de l'Université des Nations Unies approuve le budget de l'Université autorise celle-ci à engager des dépenses ; on parle alors de budget approuvé. Aux fins de l'application des normes IPSAS, les budgets approuvés correspondent aux crédits ouverts pour chaque composante en vertu des décisions du Conseil. La présentation des activités et des dépenses connexes dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget tient compte des composantes approuvées par le Conseil, à savoir :

- a) Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information : activités universitaires ;
- b) Traitements et autres dépenses de personnel : tableau d'effectifs et autres dépenses de personnel ;
- c) Frais généraux de fonctionnement : frais généraux.

103. Le budget initial correspond à la part pour 2021 des crédits que le Conseil a approuvés le 12 décembre 2019 pour l'exercice biennal 2020-2021. Les différences entre le budget initial et le budget définitif sont dues aux crédits révisés approuvés par le Conseil et à l'augmentation des dépenses afférentes à certaines activités de programme que le Recteur a permis d'engager avec l'autorisation du Conseil.

104. Quand ils sont supérieurs à 10 %, les écarts entre le montant du budget annuel initial et le montant du budget annuel définitif et les écarts entre les montants inscrits au budget annuel définitif et les montants effectifs des dépenses calculés selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée sont considérés comme significatifs et sont présentés ci-après.

<i>Composante</i>	<i>Écarts significatifs (supérieurs à 10 %)</i>
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	<p>Le montant du budget annuel définitif est supérieur de 48,7 % à celui du budget annuel initial.</p> <p>L'écart s'explique principalement par le fait que la demande de travaux de recherche de l'Université s'est révélée plus élevée que prévu, sachant que les budgets alloués aux projets spécifiques de l'Université sont établis sur la base d'un financement assuré au moment de l'élaboration du budget.</p>
Traitements et autres dépenses de personnel	<p>Le montant effectif des dépenses est inférieur de 11 % au montant inscrit au budget définitif.</p> <p>L'écart s'explique principalement par le report à 2022 du recrutement de fonctionnaires et d'autres membres du personnel pour le Groupe opérationnel pour la gouvernance électronique au service des politiques publiques, qui était prévu pour l'exercice biennal 2020-2021. Ce report est principalement dû à la révision du calendrier de la contribution attendue du pays hôte.</p>
Frais généraux de fonctionnement	<p>Le montant effectif des dépenses est inférieur de 16,4 % au montant inscrit au budget définitif.</p> <p>L'écart tient principalement aux économies réalisées grâce à l'annulation de voyages, d'hébergements et de conférences en raison des restrictions de voyage imposées dans le contexte de la pandémie de COVID-19.</p>

Rapprochement des montants effectifs, calculés sur une base comparable, et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie

105. On trouvera ci-après le rapprochement des montants effectifs calculés sur une base comparable, qui figurent dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget, et des montants effectifs dont il est rendu compte dans l'état des flux de trésorerie :

Rapprochement des montants effectifs, calculés sur une base comparable, et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placement</i>	<i>Financement</i>	<i>Total</i>
Montants effectifs calculés sur une base comparable (état V)	(54 134)	–	–	(54 134)
Différences liées à la méthode de calcul	46 068	(112)	–	45 956
Différences relatives aux entités prises en compte	(206)	–	–	(206)
Différences de présentation	–	3 808	(28)	3 780
Montants effectifs figurant dans l'état des flux de trésorerie (état IV)	(8 272)	3 696	(28)	(4 604)

106. Les différences liées à la méthode de calcul tiennent au fait que le budget est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Aux fins du rapprochement des montants budgétaires et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie, les éléments hors trésorerie, notamment les engagements à imputer sur le budget qui ne constituent pas un flux de trésorerie, doivent être éliminés. Par ailleurs, il est tenu compte des différences liées aux normes IPSAS, telles que les paiements d'engagements se rapportant à des périodes antérieures et les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

107. Les différences relatives aux entités correspondent à des flux de trésorerie à destination ou en provenance de groupes de fonds autres que ceux de l'Université qui sont présentés dans les états financiers de celle-ci. Les états présentent les résultats de tous les groupes de fonds.

108. Il y a écarts de dates lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période comptable sur laquelle portent les états financiers.

109. Les différences de présentation s'expliquent par le fait que la structure et le système de classement retenus pour établir l'état des flux de trésorerie diffèrent de ceux employés dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget ; en l'occurrence, elles tiennent principalement au fait qu'il n'est pas tenu compte des produits et des variations du solde des placements dans l'état comparatif.

Rapprochement des montants établis selon la méthode comptable applicable au budget et des montants figurant dans l'état des résultats financiers

110. Le tableau ci-après présente le rapprochement des dépenses présentées selon la méthode comptable appliquée au budget, telles qu'indiquées dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget, et des dépenses totales calculées selon les normes IPSAS dont il est rendu compte dans l'état des résultats financiers.

Rapprochement des montants établis selon la méthode comptable applicable au budget et des montants figurant dans l'état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total</i>
Montants effectifs calculés sur une base comparable (état V)	54 134
Éléments d'actif supplémentaires et éléments incorporels	(1 736)
Amortissement	2 715
Accords de cession de droits d'usage sans contrepartie	20 567
Contributions en nature	39
Charges liées au Fonds de dotation	206
Différences liées au change	3 308
Traitements à payer et indemnités pour frais d'études payées à l'avance	319
Variation des engagements/différence entre les charges à payer et les engagements	(1 641)
Paiements au titre de la location	(28)
Paiements anticipés et créances diverses	(98)
Autres charges à payer	802
Éliminations interfonds	(425)
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	–
Dépréciation des créances douteuses	(8)
Montants effectifs inscrits dans l'état des résultats financiers (état II)	78 154

Note 7
Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 26)	4 923	3 325
Fonds de dotation (note 26)	2 647	2 103
Divers (note 26)	15 461	22 207
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	23 031	27 635

Note 8
Placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Placements à court terme		
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 26)	33 653	20 399
Total des placements à court terme	33 653	20 399
Placements à long terme		
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 26)	6 290	6 715

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Fonds de dotation (note 26)	440 860	423 600
Total des placements à long terme	447 150	430 315
Total des placements	480 803	450 714

Note 9**Contributions volontaires à recevoir : créances sur opérations sans contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020 (après retraitement)
Contributions volontaires courantes à recevoir		
Contributions volontaires à recevoir	83 502	69 494
Dépréciation des créances douteuses	(57 333)	(51 121)
Total des contributions volontaires courantes à recevoir	26 169	18 373
Contributions volontaires non courantes à recevoir		
Contributions volontaires à recevoir	29 865	39 035
Dépréciation des créances douteuses	(5 000)	(11 450)
Total des contributions volontaires non courantes à recevoir	24 865	27 585
Total des contributions volontaires à recevoir	51 034	45 958

111. Les contributions volontaires à recevoir sont évaluées chaque année afin de déterminer si elles présentent des signes de dépréciation. L'augmentation du montant des contributions volontaires à recevoir tient principalement au nouveau contrat passé en 2021 dans le cadre de l'UNU-EHS pour un montant de 8,38 millions d'euros.

Note 10**Créances diverses : créances sur opérations avec contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Placements à recevoir	3 030	2 987
États Membres	190	273
Créances à recevoir d'entités des Nations Unies	44	20
Personnel	4	7
Opérations avec contrepartie directe	719	884
Provision pour créances douteuses diverses	–	(24)
Total des créances diverses	3 987	4 147

Note 11
Autres éléments d'actif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Autres éléments d'actif courants		
Avances versées à des non-fonctionnaires	219	130
Avances versées aux fonctionnaires	199	210
Total des autres éléments d'actif courants	418	340
Autres éléments d'actif non courants		
Avances versées à des non-fonctionnaires	190	190
Total des autres éléments d'actif non courants	190	190
Total des autres éléments d'actif	608	530

Note 12
Biens patrimoniaux

112. Certains éléments d'actif sont considérés comme des biens patrimoniaux en raison de leur valeur culturelle, pédagogique ou historique. L'Université détient des biens patrimoniaux, à savoir des œuvres d'art, des livres et une statue. Elle les a achetés ou reçus sous forme de dons ou de legs sur plusieurs années. Ces biens ne sont pas utilisés aux fins de la prestation de services par les instituts et programmes de l'Université. Conformément à la convention comptable de l'Université, ils ne sont donc pas pris en compte dans l'état de la situation financière.

Note 13
Immobilisations corporelles

113. Pendant l'année considérée, aucune immobilisation corporelle n'a été comptabilisée en pertes. À la date de clôture des comptes, l'Université n'avait constaté aucune dépréciation supplémentaire.

114. Parmi les acquisitions d'immobilisations corporelles réalisées en 2021 figure le remplacement d'ascenseurs et de portes et de volets de protection contre les incendies, auquel a contribué le gouvernement du pays hôte, pour un montant de 1,59 million de dollars.

115. Un montant de 45,49 millions de dollars afférent aux droits d'usage cédés sans contrepartie est pris en compte dans la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles : 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Bâtiments	Améliorations locatives	Immobilisations en cours	Matériel et outillage	Véhicules	Matériel informatique et matériel de communication	Mobilier et agencements	Total
Coût au 31 décembre 2020	143 736	938	–	182	190	1 629	318	146 993
Entrées	1 585	–	–	–	39	–	–	1 624
Sorties	(1 603)	–	–	–	–	(91)	(28)	(1 722)
Comptabilisation à l'actif	–	–	–	–	–	–	–	–
Reclassement	–	–	–	–	–	–	–	–
Coût au 31 décembre 2021	143 718	938	–	182	229	1 538	290	146 895
Cumul des amortissements au 31 décembre 2020	90 293	641	–	149	129	1 283	228	92 723
Dotations aux amortissements	2 352	92	–	6	50	89	23	2 612
Ajustement lié à l'amortissement (10 %)	160	(64)	–	1	(6)	3	1	95
Amortissement sur cessions	(1 603)	–	–	–	–	(91)	(28)	(1 722)
Cumul des amortissements au 31 décembre 2021	91 202	669	–	156	173	1 284	224	93 708
Valeur nette comptable								
31 décembre 2020	53 443	297	–	33	61	346	90	54 270
31 décembre 2021	52 516	269	–	26	56	254	66	53 187

Note 14
Immobilisations incorporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Logiciels acquis à l'extérieur</i>	<i>Immobilisations incorporelles en cours de développement</i>	<i>Total 2021</i>	<i>Total 2020</i>
Coût au 1^{er} janvier	195	23	36	254	206
Entrées	–	50	62	112	48
Coût au 31 décembre	195	73	98	366	254
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier	195	12	–	207	170
Amortissement	–	8	–	8	37
Amortissements cumulés au 31 décembre	195	20	–	215	207
Valeur nette comptable	–	53	98	151	47

Note 15
Dettes et charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Dettes fournisseurs	282	708
Charges à payer au titre de biens et services	2 168	1 513
Sommes dues à d'autres entités des Nations Unies	278	4
Placements	5 308	4 942
Autres	105	176
Total des dettes et charges à payer	8 141	7 343

Note 16
Encaissements par anticipation et produits comptabilisés d'avance

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Encaissements courants par anticipation		
Contributions reçues par anticipation	400	663
Produits comptabilisés d'avance	1 052	1 130
Total des encaissements courants par anticipation	1 452	1 793
Encaissements non courants par anticipation		
Produits comptabilisés d'avance	106	–
Total des encaissements non courants par anticipation	106	–
Total des encaissements par anticipation	1 558	1 793

Note 17
Avantages du personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Passifs courants</i>	<i>Passifs non courants</i>	<i>Total au 31 décembre 2021</i>
Assurance maladie après la cessation de service	115	9 796	9 911
Congés annuels	223	1 852	2 075
Prestations liées au rapatriement	161	1 369	1 530
Engagements au titre des prestations définies dues à la cessation de service ou postérieures à l'emploi	499	13 017	13 516
Traitements et indemnités à payer	1 861	–	1 861
Total	2 360	13 017	15 377

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Passifs courants</i>	<i>Passifs non courants</i>	<i>Total au 31 décembre 2020</i>
Assurance maladie après la cessation de service	115	9 457	9 572
Congés annuels	107	1 499	1 606
Prestations liées au rapatriement	121	1 631	1 752
Engagements au titre des prestations définies dues à la cessation de service ou postérieures à l'emploi	343	12 587	12 930
Traitements et indemnités à payer	2 201	–	2 201
Total	2 544	12 587	15 131

116. Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et des avantages postérieurs à l'emploi sont constitués conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU, et les montants des passifs correspondants sont calculés par des actuaires indépendants. Il est procédé à une évaluation actuarielle en principe tous les deux ans. La dernière évaluation en date a été arrêtée au 31 décembre 2021.

Évaluation actuarielle : hypothèses

117. L'Université examine et sélectionne les hypothèses et les méthodes employées par les actuaires dans l'évaluation de fin d'année pour calculer les charges et les contributions afférentes aux avantages du personnel. Les principales hypothèses actuarielles ayant servi au calcul des engagements au titre des avantages du personnel au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 sont indiquées ci-après.

Hypothèses actuarielles

(En pourcentage)

<i>Hypothèses actuarielles</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Congés annuels</i>
Taux d'actualisation au 31 décembre 2020	3,15	2,40	2,27
Taux d'actualisation au 31 décembre 2021	3,33	2,82	2,76
Taux d'inflation au 31 décembre 2020	3,64-5,31	2,20	–
Taux d'inflation au 31 décembre 2021	3,44-5,17	2,50	–

118. Les taux d'actualisation calculés pour le dollar des États-Unis, l'euro et le franc suisse ont été établis à partir des courbes élaborées par Aon Hewitt et détaillées dans l'évaluation actuarielle. Cette démarche est conforme à la décision que le Groupe de travail des normes comptables – créé sous les auspices du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination – a prise afin d'harmoniser les hypothèses actuarielles à l'échelle du système des Nations Unies et à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/815, par. 26) approuvée par l'Assemblée générale à la section IV de sa résolution 71/272 B.

119. Au 31 décembre 2021, les hypothèses d'augmentation des traitements pour la catégorie des administrateurs étaient de 8,5 % à l'âge de 23 ans, tombant progressivement à 4,0 % à l'âge de 65 ans. Celles appliquées aux traitements des agents des services généraux étaient de 6,8 % à l'âge de 19 ans, taux tombant progressivement à 4,0 % à l'âge de 65 ans.

120. Le coût des prestations par personne au titre des régimes d'assurance maladie après la cessation de service a été actualisé pour tenir compte de l'évolution récemment observée en ce qui concerne les prestations et affiliations. L'hypothèse retenue pour le taux d'augmentation des frais médicaux est révisée afin de tenir compte de la diminution prévue à court terme des coûts des régimes d'assurance maladie après la cessation de service et de la conjoncture économique. Les hypothèses tendanciennes relatives au coût des soins de santé utilisées pour l'évaluation arrêtée au 31 décembre 2021 ont été actualisées afin de tenir compte des hausses prévues dans les années à venir. Les taux d'augmentation retenus pour les régimes d'assurance maladie et d'assurance dentaire sont indiqués ci-après.

<i>Hypothèses concernant l'évolution des coûts</i>	<i>2021</i>			<i>2020</i>		
	<i>Taux initial (pourcentage)</i>	<i>Taux final (pourcentage)</i>	<i>Nombre d'années à courir avant que le taux final soit atteint</i>	<i>Taux initial (pourcentage)</i>	<i>Taux final (pourcentage)</i>	<i>Nombre d'années à courir avant que le taux final soit atteint</i>
Régimes proposés aux États-Unis (hors Medicare)	5,17	3,95	10 ans	5,31	3,65	14 ans
Régimes Medicare proposés aux États-Unis	5,03	3,95	10 ans	5,15	3,65	14 ans
Régimes d'assurance dentaire proposés aux États-Unis	4,53	3,95	10 ans	4,59	5,65	14 ans

Hypothèses concernant l'évolution des coûts	2021			2020		
	Taux initial (pourcentage)	Taux final (pourcentage)	Nombre d'années à courir avant que le taux final soit atteint	Taux initial (pourcentage)	Taux final (pourcentage)	Nombre d'années à courir avant que le taux final soit atteint
Régimes proposés hors États-Unis (Suisse)	3,44	2,25	7 ans	3,64	2,75	8 ans
Régimes proposés hors États-Unis (zone euro)	3,75	3,75	Sans objet	3,73	3,25	6 ans

121. Pour l'évaluation des engagements au titre des prestations liées au rapatriement arrêtée au 31 décembre 2021, on a retenu un taux d'inflation des frais de voyage de 2,50 %, supérieur à celui de 2020, en tenant compte des projections de l'inflation aux États-Unis sur les 20 prochaines années.

122. Pour les engagements au titre des reliquats de congés payés, l'hypothèse retenue a été celle d'une augmentation annuelle égale à 9,1 % les trois premières années de service, à 1 % de la quatrième à la huitième année et à 0,1 % chaque année par la suite, jusqu'à concurrence de 60 jours. La méthode d'attribution est utilisée pour l'évaluation actuarielle des engagements au titre des congés annuels.

123. Pour les régimes à prestations définies, les hypothèses relatives à la mortalité reposent sur les tables et statistiques publiées. Les hypothèses relatives aux augmentations de traitement, aux départs à la retraite, à la liquidation des droits et à la mortalité sont conformes à celles que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies utilise pour sa propre évaluation actuarielle.

Variation des engagements au titre des prestations définies postérieures à l'emploi

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des engagements au titre des prestations définies

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021	2020
Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 1^{er} janvier	12 930	11 261
Coût des services rendus au cours de la période	1 077	940
Coût financier	375	378
Total des coûts comptabilisés dans l'état des résultats financiers	1 452	1 318
Prestations versées	(354)	(478)
(Gains)/pertes actuariel(le)s comptabilisé(e)s directement dans l'état des variations de l'actif net ^a	(512)	829
<i>Modifications des hypothèses financières</i>	(100)	829
<i>Modifications des hypothèses démographiques</i>	(13)	–
<i>Modifications des hypothèses liées à l'expérience</i>	(399)	–
Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre	13 516	12 930

^a Le montant total net des gains actuariels constatés dans l'état des variations de l'actif net s'élève à 0,5 million de dollars (contre 0,8 million de dollars de pertes actuarielles en 2020).

Analyse de sensibilité au taux d'actualisation

124. Les variations des taux d'actualisation sont dictées par la courbe d'actualisation, qui est construite à partir d'obligations de sociétés. Les marchés obligataires ont fluctué au cours de la période comptable, et cette volatilité influe sur l'hypothèse retenue pour le taux d'actualisation. Une variation d'un demi-point de pourcentage aurait sur les engagements les incidences indiquées ci-dessous.

Analyse de sensibilité au taux d'actualisation : engagements au titre des avantages du personnel en fin d'année

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2021	Assurance maladie après la cessation de service	Prestations liées au rapatriement	Congés annuels
Hausse de 0,5 point de pourcentage du taux d'actualisation	(1 048)	(67)	(83)
En pourcentage des engagements en fin d'année	(11)	(4)	(4)
Baisse de 0,5 point de pourcentage du taux d'actualisation	1 224	73	90
En pourcentage des engagements en fin d'année	12	5	4

31 décembre 2020	Assurance maladie après la cessation de service	Prestations liées au rapatriement	Congés annuels
Hausse de 0,5 point de pourcentage du taux d'actualisation	(983)	(78)	(66)
En pourcentage des engagements en fin d'année	(10)	(4)	(4)
Baisse de 0,5 point de pourcentage du taux d'actualisation	1 144	84	72
En pourcentage des engagements en fin d'année	12	5	4

Analyse de sensibilité à l'évolution des frais médicaux

125. La principale hypothèse utilisée dans l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est le taux auquel le coût des soins de santé devrait augmenter à l'avenir. L'analyse de sensibilité porte sur l'évolution des engagements résultant de la variation à la hausse ou à la baisse de ce coût, toutes autres hypothèses, dont celle relative au taux d'actualisation, demeurant constantes. Si l'hypothèse tendancielle relative au coût des soins de santé venait à varier d'un demi-point de pourcentage, l'évaluation des engagements au titre des prestations définies s'établirait comme indiqué ci-dessous.

Analyse de sensibilité à l'évolution des frais médicaux : incidence d'une variation de 0,5 point de pourcentage de l'hypothèse tendancielle relative aux coûts des soins de santé

(En milliers de dollars des États-Unis et en pourcentage)

2021	Hausse	Baisse
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies	11,90 %	1 179 (10,32 %) (1 023)

2021	Hausse	Baisse	
Incidence cumulée sur le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier	1,56 %	155 (1,32 %)	(131)
Total		1 334	(1 154)

2020	Hausse	Baisse	
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies	11,53 %	1 104 (10,03 %)	(960)
Incidence cumulée sur le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier	1,58 %	151 (1,33 %)	(127)
Total		1 255	(1 087)

Autres éléments d'information concernant les régimes à prestations définies

126. Les chiffres indiqués pour 2021 correspondent au montant estimatif des versements dus, durant l'année, aux fonctionnaires qui quittent leur emploi et aux retraités, montant établi sur la base des tendances observées en matière d'acquisition des droits au titre des différentes prestations : assurance maladie après la cessation de service, prestations liées au rapatriement et versements en compensation de jours de congé annuel accumulés. Les montants estimatifs des versements dus au titre des régimes à prestations définies (déduction faite des cotisations des participants), sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Montants estimatifs des versements dus au titre des régimes à prestations définies (déduction faite des cotisations des participants)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Assurance maladie après la cessation de service	Prestations liées au rapatriement	Congés annuels	Total
2022	119	166	230	515
2021	120	124	110	354

Données rétrospectives : montant total des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du reliquat de congés annuels au 31 décembre

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2019	2018	2017	2016
Valeur actuelle des engagements au titre des régimes à prestations définies	12 930	11 261	14 309	15 155	12 691

Financement des engagements au titre des prestations définies

127. Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'Université prélève pour tous les membres du personnel une cotisation égale à un certain pourcentage de leur traitement net, indemnité de poste comprise. De 2 % à l'origine, le taux a été porté à 3 % à compter du 1^{er} janvier 2019.

128. Le tableau suivant résume l'état de financement des engagements à valeur actuarielle :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Passif	Part provisionnée	Part non provisionnée	Part provisionnée, en pourcentage
Assurance maladie après la cessation de service	9 911	819	9 092	8,3
Prestations liées au rapatriement	1 530	972	558	63,6
Congés annuels	2 075	549	1 526	26,4
Total	13 516	2 340	11 176	17,3

Traitements et indemnités à payer

129. Les traitements et indemnités échus comprennent des charges à payer au titre des congés annuels de certains vacataires et des congés de compensation (1,09 million de dollars, contre 1,11 million en 2020), des remboursements dus aux fonctionnaires dont le traitement est imposé (0,56 million de dollars, comme en 2020), des prestations liées au rapatriement (0,14 million de dollars, contre 0,22 million en 2020) et des congés dans les foyers (0,07 million de dollars, contre 0,31 million en 2020).

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

130. En vertu des Statuts de la Caisse, le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une évaluation tous les deux ans selon la méthode actuarielle des groupes avec entrants. Cette évaluation a essentiellement pour objectif de déterminer si ses avoirs actuels et le montant estimatif de ses avoirs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

131. L'Université est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation affiliée. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chacune des organisations affiliées contribue à le combler en proportion du montant total des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation.

132. La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été arrêtée au 31 décembre 2019 et l'évaluation au 31 décembre 2021 est en cours. Aux fins de l'établissement des états financiers de 2020, la Caisse a considéré que les données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2019 s'appliquaient au 31 décembre 2020.

133. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 a donné un taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, de 144,4 % (contre 139,2 % en 2017). Une fois le système actuel d'ajustement des pensions pris en considération, le taux de couverture était de 107,1 % (contre 102,7 % en 2017).

134. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2019, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des actifs était elle aussi supérieure à la valeur actuarielle de la totalité du passif à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

135. Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel constaté soit lors de l'évaluation en cours, soit parce que la Caisse viendrait à cesser son activité, le montant que chaque organisation affiliée devrait verser pour combler le déficit actuariel serait calculé en proportion de ses cotisations par rapport au total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle (2018, 2019 et 2020) s'élevait à 7 993,15 millions de dollars, dont 0,09 % a été versé par l'Université.

136. Les cotisations versées à la Caisse des pensions en 2021 se sont élevées à 2,70 millions de dollars (contre 2,44 millions en 2020). En 2022, elles devraient atteindre environ 2,72 millions de dollars.

137. Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

138. Le Comité des commissaires aux comptes audite chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte et à l'Assemblée générale. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements, qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Note 18

Contrats de location

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Contrats de location-financement (note 29)		
Passifs courants	21	29
Passifs non courants	25	45
Total	46	74

Note 19
Autres éléments de passif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Droits d'usage de bâtiments cédés sans contrepartie (note 29)		
Passifs courants	2 239	2 175
Passifs non courants	43 255	43 955
Total	45 494	46 130

Note 20
Actifs nets : excédents/(déficits) cumulés

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>	<i>Fonds pour les prestations dues à la cessation de service</i>	<i>Total pour 2021</i>	<i>Total pour 2020 (après retraitement)</i>
Solde au 1^{er} janvier	99 974	(10 984)	88 990	76 284
Gains/(pertes) actuariel(le)s constaté(e)s dans l'actif net	–	512	512	(829)
<i>Modifications des hypothèses financières</i>		100		
<i>Modifications des hypothèses démographiques</i>		13		
<i>Modifications des hypothèses liées à l'expérience</i>		399		
Quote-part des variations constatées dans l'actif net des coentreprises (mise en équivalence)	18	–	18	(9)
Excédent/(déficit) pour l'année	12 525	(654)	11 871	11 124
Montants transférés au fonds pour les prestations dues à la cessation de service	–	–	–	–
Montants transférés au Fonds de dotation	(1 500)	–	(1 500)	–
Ajustements sur périodes antérieures		–		2 420
Solde au 31 décembre	111 017	(11 126)	99 891	88 990

Note 21
Actif net : Fonds de dotation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020 (après retraitement)
Capital constitué par des contributions réservées à des fins particulières	283 616	282 116
Excédents cumulés (contributions réservées à des fins particulières)	158 613	141 633
Total de l'actif net du Fonds de dotation	442 229	423 749

Variation du Fonds de dotation
Capital constitué par des contributions réservées à des fins particulières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021	2020
Solde au 1^{er} janvier	282 116	281 116
Apports au Fonds de dotation	1 500	1 000
Solde au 31 décembre	283 616	282 116

Excédents/(déficits) cumulés – fonds réservés à des fins particulières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021	2020
Solde au 1^{er} janvier	141 633	106 397
Distribution aux fonds des opérations courantes	(17 336)	(10 176)
Excédent pour l'année	34 316	46 662
Dépréciation des créances douteuses	–	(1 250)
Solde au 31 décembre	158 613	141 633

Note 22
Contributions volontaires : produits des opérations sans contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020 (après retraitement)
Contributions financières volontaires	47 643	42 652
Contributions volontaires en nature	21 489	21 723
Total des contributions volontaires reçues	69 132	64 375
Remboursements	(92)	(92)
Montant net des contributions volontaires reçues	69 040	64 283

139. On a procédé à une analyse au cas par cas de tous les accords concernant les produits d'opérations sans contrepartie directe, conformément aux critères définis dans la norme IPSAS 23. Les produits d'opérations sans contrepartie directe se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (21,7 millions de dollars) et de contributions volontaires à recevoir (25,8 millions de dollars), qui sont soumis à des stipulations générales dans les accords qui ne constituent pas des conditions. L'Université des Nations Unies a eu une expérience positive avec les donateurs ayant régulièrement effectué leurs versements. Par le passé, elle n'a jamais manqué aux stipulations et les donateurs n'ont pas été amenés à exiger des remboursements.

140. Les contributions volontaires nettes, d'un montant de 69,0 millions de dollars, se décomposent comme suit : 45,3 millions de dollars pour l'année considérée (2021) et 23,7 millions de dollars pour les années suivantes (2022 : 11,9 millions ; 2023 : 9,3 millions ; 2024 : 1,8 million ; 2025 : 0,7 million).

141. Les produits des contributions en nature représentent les droits d'usage de bâtiments et de locaux cédés sans contrepartie sur la base de leur juste valeur locative. Les contributions en nature reçues pendant la période (0,86 million de dollars) sous la forme de services ne sont pas comptabilisées comme des produits et ne sont donc pas comprises dans le produit des contributions en nature indiqué ci-dessus.

Note 23

Produits nets/(charges nettes) des placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits et charges du fonds de gestion centralisée des liquidités : récapitulatif		
Produit des placements	157	312
Incidence sur la juste valeur	(113)	162
Plus-values/(moins-values) latentes	(6)	15
Produits nets/(charges nettes) du fonds de gestion centralisée des liquidités	38	489
Produits/(charges) du Fonds de dotation : récapitulatif		
Produit des placements	8 158	7 891
Plus-values réalisées sur la cession et l'arrivée à échéance des titres	9 857	6 714
Incidence sur la juste valeur	15 452	33 257
Produits nets/(charges nettes) du Fonds de dotation	33 467	47 862
Total des produits nets/(charges nettes) des placements	33 505	48 351

Note 24
Autres produits : produits d'opérations avec contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Publications, ventes et droits d'auteur	6	11
Services fournis	2 874	2 601
Revenus locatifs	1 194	1 220
Frais de scolarité perçus	227	151
Gains de change	–	3 858
Autres	159	42
Total	4 460	7 883

142. Au cours de l'année 2021, les produits divers ont considérablement diminué en raison des gains de change d'un montant de 3,86 millions de dollars enregistrés l'année précédente. Déduction faite de cette répercussion, le montant total des produits divers s'élève à 0,43 million de dollars.

Note 25
Charges

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Traitements, indemnités et prestations		
Coûts salariaux	22 989	21 845
Prestations de retraite	2 700	2 442
Indemnités de fin de contrat de travail et avantages postérieurs à l'emploi	867	1 021
Prestations liées aux engagements et affectations	380	374
Prestations liées aux congés	350	329
Autres avantages du personnel	1 883	1 959
Total des traitements, indemnités et prestations	29 169	27 970
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution		
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	20 978	21 572
Total des loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	20 978	21 572
Voyages		
Voyages	611	694
Total des frais de voyage	611	694

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Amortissement		
Amortissement d'immobilisations corporelles	2 707	2 523
Amortissement d'immobilisations incorporelles	8	37
Total de l'amortissement	2 715	2 560
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire		
Services de vacataires	6 511	5 040
Total de la rémunération et des indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	6 511	5 040
Fournitures et consommables		
Matériel informatique et matériel de communication	653	380
Matériel	60	89
Fournitures informatiques et maintenance des logiciels	495	384
Fournitures de bureau	33	72
Autres consommables	14	8
Total des fournitures et consommables	1 255	933
Frais de fonctionnement divers		
Services rendus par des sociétés	7 073	4 895
Frais de formation	1 866	1 370
Frais de maintenance	1 483	1 646
Services spécialisés	1 504	1 462
Communications	1 114	992
Assurances/garanties	57	74
Charges liées au recrutement	62	14
Sécurité	128	130
Fret	27	6
Dépréciation des créances douteuses	8	1 289
Quote-part du déficit/(excédent) des coentreprises (mise en équivalence)	(8)	43
Divers	39	45
Pertes de change	3 559	–
Total des frais de fonctionnement divers	16 912	11 966
Charges diverses		
Dépenses de représentation	3	2
Total des frais de fonctionnement divers	3	2
Total des charges	78 154	70 737

143. En 2021, la rémunération et les indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire ont augmenté de 1,47 million de dollars (29 %), du fait notamment qu'il a fallu embaucher un plus grand nombre de consultants pour satisfaire aux critères fixés pour les nouveaux projets et que les activités de recherche se sont intensifiées dans le cadre des projets en cours.

144. L'augmentation des frais de fonctionnement divers est principalement due aux pertes de change subies en 2021, alors que des gains de change avaient été générés en 2020.

Note 26

Instruments financiers, gestion du risque financier et fonds de gestion centralisée des liquidités

145. Le tableau suivant présente les différentes catégories d'instruments financiers de l'Université des Nations Unies.

Actifs financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Juste valeur avec contrepartie en résultat		
Placements à court terme : fonds principal de gestion centralisée des liquidités	33 653	20 399
Total des placements à court terme	33 653	20 399
Placements à long terme : fonds principal de gestion centralisée des liquidités	6 290	6 715
Placements à long terme : Fonds de dotation	440 860	423 600
Total des placements à long terme	447 150	430 315
Total des placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	480 803	450 714
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds principal de gestion centralisée des liquidités	4 923	3 325
Trésorerie et équivalents de trésorerie : Fonds de dotation	2 647	2 103
Trésorerie et équivalents de trésorerie : divers	15 461	22 207
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	23 031	27 635
Prêts et créances		
Créances à court terme : contributions volontaires à recevoir	26 169	17 768
Créances à court terme : créances diverses	3 987	4 147
Créances à long terme : contributions volontaires à recevoir	24 865	25 770
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts et des créances	78 052	75 320
Total des actifs financiers (valeur comptable)	558 855	526 034
Dont : actifs financiers détenus dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités	44 867	30 439
Dont : actifs financiers détenus dans le Fonds de dotation	443 507	425 704
Passifs financiers au coût amorti		
Dettes et autres charges à payer	8 141	7 343
Total des passifs financiers (valeur comptable)	8 141	7 343

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Recettes nettes provenant des actifs financiers		
Produits nets provenant du fonds de gestion centralisée des liquidités	38	489
Produits nets/(charges nettes) du Fonds de dotation	33 467	47 862
Total des produits nets/(charges nettes) provenant des actifs financiers	33 505	48 351

146. En raison principalement de ses placements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités et le fonds de dotation, l'Université est exposée aux risques financiers suivants :

- a) Risque de crédit ;
- b) Risque de liquidité ;
- c) Risque de marché, notamment le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix.

147. On trouvera dans la présente note et la note 28 (Instruments financiers : Fonds de dotation) des informations sur chacun de ces risques, sur les objectifs, les principes et les procédures de l'Université relatifs à l'évaluation et à la gestion des risques, et sur la gestion du capital.

Gestion du risque financier : dispositif de gestion des risques

148. La gestion des placements est centralisée au Siège de l'ONU et l'Université n'est pas autorisée en temps ordinaire à procéder à des placements. L'Université gère les risques dans le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU et des directives pour la gestion des placements, sauf dérogation exceptionnelle lorsque les conditions justifient que des placements soient effectués localement suivant des paramètres bien définis conformes aux directives pour la gestion des placements.

149. La Trésorerie de l'ONU est chargée de gérer les placements et les risques pour les fonds de gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements conformément aux directives de l'ONU pour la gestion des placements.

150. L'objectif de la gestion des placements est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant, pour chaque fonds, un rendement concurrentiel par rapport au marché. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements plutôt qu'au taux de rendement.

151. Un comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à celles-ci.

Gestion du risque financier : risque de crédit

152. Le risque de crédit correspond au risque de subir une perte financière si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Il concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et dépôts auprès d'établissements financiers et les impayés.

Exposition maximale au risque de crédit

153. L'exposition maximale des actifs financiers au risque de crédit correspond à la valeur comptable de ces derniers à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le tableau ci-après indique l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit des instruments financiers, avant la prise en compte de tout bien affecté en garantie ou de toute autre amélioration des termes de crédit et après déduction d'une provision pour dépréciation, le cas échéant.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020 (après retraitement)
Exposition au risque de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 031	27 635
Placements à court terme	33 653	20 399
Placements à long terme (hors placements en actions)	226 780	218 646
Contributions volontaires à recevoir	51 034	45 958
Créances diverses, hors avances et charges comptabilisées d'avance	3 987	4 147
Total	338 485	316 805

154. L'Université n'a pas affecté de bien en garantie et ne bénéficie pas d'une quelconque amélioration des termes de crédit.

Risque de crédit : contributions à recevoir et créances diverses

155. Une grande partie des contributions à recevoir sont dues par des gouvernements souverains et des entités supranationales, notamment des entités des Nations Unies qui présentent un risque de crédit peu élevé.

Ancienneté des contributions volontaires et des créances diverses au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant brut à recevoir	Dépréciation
Montant ni impayé ni déprécié	63 406	(11 450)
Moins de 1 an	9 678	(6 700)
1 à 3 ans	14 200	(14 177)
Plus de 3 ans	30 070	(30 006)
Total	117 354	(62 333)

156. La provision pour créances douteuses comprend une estimation de dépréciation d'un montant de 59,0 millions de dollars, qui correspond à l'échelonnement des paiements en retard et aux versements à venir prévus par un accord pluriannuel passé avec des donateurs importants.

Risque de crédit : trésorerie et équivalents de trésorerie

157. Au 31 décembre 2021, l'Université était exposée à un risque de crédit portant sur les 23,03 millions de dollars qu'elle détenait sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Risque de crédit : fonds de gestion centralisée des liquidités

158. L'Université procède directement à des investissements et place une partie de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie dans le fonds de gestion centralisée des liquidités administré par la Trésorerie de l'ONU. Celui-ci comprend les soldes des comptes bancaires d'opérations en diverses monnaies et les placements en dollars des États-Unis.

159. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque : il permet de faire des économies d'échelle et de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux. La répartition des éléments composant les fonds (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et placements à long terme) et celle des produits sont proportionnelles à la part du capital revenant à chaque entité participante.

160. Au 31 décembre 2021, les fonds de gestion centralisée des liquidités détenaient des actifs d'une valeur totale de 11 799,7 millions de dollars (contre 10 652,4 millions de dollars en 2020), dont un montant de 44,9 millions de dollars dû à l'Université (contre 30,4 millions de dollars en 2020) ; la part des produits revenant à celle-ci s'élevait à 0,04 million de dollars (contre 0,5 million de dollars en 2020).

**Actif et passif du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
au 31 décembre 2021 : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>
Juste valeur avec contrepartie en résultat	
Placements à court terme	8 839 722
Placements à long terme	1 654 439
Total des placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	10 494 161
Prêts et créances	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 294 660
Produits des placements à recevoir	10 903
Total des prêts et créances	1 305 563
Total des actifs financiers (valeur comptable)	11 799 724
Passif (fonds de gestion centralisée des liquidités)	
Montant dû à l'Université des Nations Unies	44 866
Montant dû aux autres participants	10 621 950
Total du passif	11 799 724
Actif net	–

**Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
pour l'année terminée le 31 décembre 2021 : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>
Produit des placements	46 322
(Moins-values) latentes	(37 495)
Produits des placements provenant du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	8 827
(Pertes de change)	(1 626)
Frais bancaires	(1 805)
(Pertes) d'exploitation du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	(3 431)
Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	5 396

**Actif et passif du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
au 31 décembre 2020 : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>
Juste valeur avec contrepartie en résultat	
Placements à court terme	7 120 427
Placements à long terme	2 349 880
Total des placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	9 470 307
Prêts et créances	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 163 684
Produits des placements à recevoir	18 398
Total des prêts et créances	1 182 082
Total des actifs financiers (valeur comptable)	10 652 389
Passif (fonds de gestion centralisée des liquidités)	
Montant dû à l'Université des Nations Unies	30 439
Montant dû aux autres participants	10 621 950
Total du passif	10 652 389
Actif net	—

**Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
pour l'année terminée le 31 décembre 2020 : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>
Produit des placements	113 031
Plus-values latentes	54 145
Produits des placements provenant du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	167 176
Gains de change	5 837
Frais bancaires	(578)
Gains d'exploitation du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	5 259
Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	172 435

Gestion du risque financier

161. La Trésorerie de l'ONU est chargée de gérer les placements et les risques pour les fonds de gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements conformément aux directives de l'ONU pour la gestion des placements.

162. L'objectif de la gestion des placements est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant, pour chaque fonds, un rendement concurrentiel par rapport au marché. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements plutôt qu'au taux de rendement.

163. Un comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à celles-ci.

Gestion du risque financier : risque de crédit

164. Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prévoient une vérification régulière de la notation des émetteurs et des contreparties. Les placements autorisés peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Les fonds de gestion centralisée des liquidités n'investissent pas dans les produits dérivés, les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, et les actions.

165. Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la notation est insuffisante et fixent un ratio d'emprise maximal pour un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des placements.

166. Les notations utilisées sont celles données par les principales agences, Standard & Poor's, Moody's et Fitch pour les obligations, les certificats de dépôt et les instruments à intérêts précomptés, et la notation de viabilité de Fitch pour les dépôts à terme. À la fin de l'année, les notations étaient les suivantes :

Ventilation des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2021, par notation

(En pourcentage)

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Notations au 31 décembre 2021</i>				<i>Notations au 31 décembre 2020</i>			
	<i>AAA/AAAu</i>	<i>AA+u/AA+/AA</i>	<i>A+</i>	<i>Sans objet</i>	<i>AAA</i>	<i>AA+/AA/AA-</i>	<i>A+</i>	<i>Non noté/ note retirée</i>
Obligations (notations à long terme)								
Standard & Poor's	47,8	48,1	0,4	3,7	44,0	53,2	–	2,8
	<i>AAA</i>	<i>AA+/AA/AA-</i>		<i>Sans objet/ non noté</i>	61,4	15,5	–	23,1
Fitch	61,3	15,7	–	23,0				
	<i>Aaa</i>	<i>Aa1/Aa2/Aa3</i>	<i>A1</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Aaa</i>	<i>Aa1/Aa2/Aa3</i>	<i>A1</i>	
Moody's	61,1	34,9	0,4	3,6	61,1	34,9	0,4	3,6
Effets de commerce/certificats de dépôt (notations à court terme)								
	<i>A-1+/A-1</i>				<i>A-1+/A-1</i>			
Standard & Poor's	100,0				100,0			
	<i>F1+/F1</i>			<i>Non noté</i>	<i>F1+/F1</i>			<i>Non noté</i>
Fitch	96,7			3,3	98,0			2,0
	<i>P-1/P2</i>				<i>P-1</i>			
Moody's	100,0				100,0			
Prise en pension de titres (notations à court terme)								
	<i>A-1+u</i>							
Standard & Poor's	100,0							
	<i>F1+</i>							
Fitch	100,0							
	<i>Note retirée</i>							
Moody's	100,0							
Dépôts à terme/dépôts à vue (notation de viabilité de Fitch)								
	<i>aa-</i>	<i>a+/a/a-</i>		<i>Sans objet</i>	<i>aaa</i>	<i>aa/aa-</i>	<i>a+/a</i>	
Fitch	34,1	65,9		–	–	27,5	72,5	

167. La Trésorerie de l'ONU suit de près les notations et, étant donné que les investissements de l'Université ne portent que sur des titres de qualité, l'administration ne s'attend pas à ce que les émetteurs manquent à leurs obligations, sauf en ce qui concerne les éventuels placements ayant subi une dépréciation.

Gestion du risque financier : risque de liquidité : fonds de gestion centralisée des liquidités

168. Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont exposés à un risque de liquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à bref délai. Ils conservent des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements des participants au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Par conséquent, le risque de liquidité est considéré comme faible.

Gestion des risques financiers : risque d'illiquidité : actifs et passifs financiers

169. Le solde de trésorerie, les placements et les contributions à recevoir de l'Université couvrent nettement les besoins actuels de décaissement. Le tableau ci-après présente une ventilation chronologique du total des actifs financiers de l'Université en fonction des échéances contractuelles restantes.

Échéances des actifs financiers au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Moins de 1 an</i>	<i>1 à 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>	<i>Total</i>
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 031	–	–	23 031
Placements à court terme	33 653	–	–	33 653
Placements à long terme	–	6 290	440 860	447 150
Contributions volontaires à recevoir	26 169	24 865	–	51 034
Créances diverses	3 987	–	–	3 987
Total des actifs financiers	86 840	31 155	440 860	558 855

Échéances des passifs financiers au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis, sans actualisation)

	<i>Moins de 3 mois</i>	<i>3 à 12 mois</i>	<i>Plus de 1 an</i>	<i>Total</i>
Dettes et autres charges à payer	8 141	–	–	8 141
Total	8 141	–	–	8 141

Gestion du risque financier : risque de taux d'intérêt : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

170. C'est principalement par l'intermédiaire des fonds de gestion centralisée des liquidités que l'Université est exposée au risque de taux d'intérêt, le fonds administrant des instruments financiers porteurs d'intérêts, à savoir les placements, la trésorerie et les équivalents de trésorerie à taux fixe. À la date de clôture des comptes, ces placements comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins de trois ans (2020 : quatre ans). La duration moyenne des titres était de 0,49 année au 31 décembre 2021 (0,72 année en 2020), ce qui est considéré comme un indicateur de risque peu élevé.

Analyse de la sensibilité des fonds de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt

171. L'analyse de la sensibilité des fonds de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt illustre la façon dont la juste valeur des fonds à la date de clôture des comptes évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les placements étant comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat, la variation de la juste valeur correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'excédent ou du déficit et de l'actif net. Le tableau ci-après décrit l'incidence de déplacements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de

base = 1 %). Ces déplacements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

Analyse de la sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2021

Déplacements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
(En millions de dollars des États-Unis)									
Augmentation/(diminution) de la juste valeur									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	113,63	85,22	56,81	28,40	–	(28,40)	(56,80)	(85,19)	(113,58)

Analyse de la sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2020

Déplacements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
(En millions de dollars des États-Unis)									
Augmentation/(diminution) de la juste valeur									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	148,41	111,30	74,20	37,10	–	(37,10)	(74,18)	(111,26)	(148,34)

Autres risques de prix

172. Les fonds de gestion centralisée des liquidités ne sont pas exposés à d'autres risques de prix significatifs, car ils n'empruntent pas de titres, n'en vendent pas à découvert et n'en achètent pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

Classification comptable et fiabilité de l'estimation de la juste valeur

173. Tous les placements sont comptabilisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat. La valeur nominale de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est une approximation de leur juste valeur.

174. Les différents niveaux de fiabilité sont définis comme suit :

- a) Niveau 1 : cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques ;
- b) Niveau 2 : éléments d'évaluation autres que les cours de marché relevant du niveau 1, qui sont obtenus soit directement (cours) soit indirectement (dérivés de cours) pour l'actif et le passif considéré ;
- c) Niveau 3 : éléments d'évaluation de l'actif ou du passif considéré ne reposant pas sur des données de marché observables (éléments non attestés).

175. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de marché à la date de clôture des comptes et déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties. Un marché est dit actif lorsque les cours sont communiqués rapidement et régulièrement par une bourse, un courtier ou une maison de courtage, une association

professionnelle, un service de cotation ou un organisme de réglementation et que ces cours sont déterminés par des opérations se produisant effectivement et régulièrement dans des conditions normales de concurrence. La valeur des actifs financiers composant le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est calculée sur la base du cours acheteur.

176. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif est calculée au moyen de techniques d'évaluation tirant le meilleur parti des données de marché observables. Si toutes les données nécessaires pour calculer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé au niveau 2.

177. Le tableau ci-après présente, à la date de clôture des comptes, les justes valeurs des actifs détenus dans les fonds de gestion centralisée des liquidités, classées par niveau de fiabilité. Aucun actif financier n'était classé au niveau 3, il n'y a pas de passif comptabilisé à la juste valeur et il n'a été procédé à aucun transfert significatif d'un niveau à un autre.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur des placements au 31 décembre : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat						
Obligations émises par des entreprises	29 997	–	29 997	15 379	–	15 379
Obligations émises par des organismes d'État (hors États-Unis)	1 595 405	–	1 595 405	1 368 666	–	1 368 666
Obligations émises par des institutions supranationales	812 539	–	812 539	847 288	–	847 288
Bons du Trésor américain	197 390	–	197 390	502 462	–	502 462
Obligations souveraines (hors États-Unis)	90 163	–	90 163	90 910	–	90 910
Fonds principal : effets de commerce	–	3 033 880	3 033 880	–	2 062 987	2 062 987
Fonds principal : certificats de dépôt	–	2 824 787	2 824 787	–	2 762 615	2 762 615
Fonds principal : dépôts à terme	–	1 910 000	1 910 000	–	1 820 000	1 820 000
Total	2 725 494	7 768 667	10 494 161	2 824 705	6 645 602	9 470 307
Fonds en euros						
Obligations émises par des entreprises	963	–	963	1 194	–	1 194
Obligations souveraines (hors États-Unis)	458	–	458	570	–	570
Total (fonds en euros)	1 421	–	1 421	1 764	–	1 764
Total	2 726 915	7 768 667	10 495 582	2 826 469	6 645 602	9 472 071

Note 27

Instruments financiers : Fonds de dotation

178. La responsabilité fiduciaire du placement des actifs du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies incombe au Secrétaire général. Celui-ci a délégué cette responsabilité à son représentant pour les investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, lequel est secondé par le Bureau de la gestion des investissements de la Caisse.

179. Le Représentant du Secrétaire général, avec l'aide du Bureau de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions, examine le portefeuille du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies et vérifie périodiquement les résultats de la ou du gestionnaire de portefeuille. Le Comité des placements de la Caisse suit de très près les placements réalisés avec les actifs du Fonds de dotation et donne des conseils à ce sujet.

180. Les placements du Fonds de dotation sont gérés par une société mondiale de gestion des investissements, sous le contrôle du Bureau de la gestion des investissements et du Représentant du Secrétaire général. L'ONU privilégie une stratégie d'investissement passif, fondée sur des indices équilibrés au niveau mondial. Les placements se font dans des fonds indiciels cotés, et l'objectif est d'obtenir le même rendement que les indices de référence, à savoir l'indice Morgan Stanley Capital International All Country World Investible Market Index pour les actions et l'indice Bloomberg Barclays United States Aggregate Bond Index pour les obligations.

181. Les critères de gestion des investissements définis par l'Assemblée générale à l'intention du Bureau de la gestion des investissements de la Caisse sont les suivants :

a) **la sécurité** : il s'agit d'assurer une répartition adéquate par catégorie d'actifs, région ou pays, monnaie, secteur et branche, fondée sur des recommandations d'investissement qui reposent sur des recherches minutieuses et des éléments solides et sur une gestion dynamique du portefeuille permettant de tirer parti de la non-simultanéité des cycles économiques, de l'évolution des marchés et des fluctuations de change. Toutes les catégories d'actifs étant exposées à un risque de marché, la sécurité des actifs investis ne peut être que relative ;

b) **la liquidité** : pour satisfaire au critère de liquidité, les actifs investis doivent pouvoir être aisément négociés sur des marchés boursiers ou sur d'autres marchés solides, stables et obéissant aux lois de la concurrence. La liquidité est une condition nécessaire des remaniements rapides de portefeuille qu'il faut opérer pour maximiser le rendement global des investissements ou limiter les risques de pertes ;

c) **la rentabilité** : toute décision d'investissement doit s'appuyer sur une anticipation de rendement global positif, prenant dûment en compte les risques, en particulier le risque de marché, commun à toutes les valeurs d'une même catégorie et habituellement atténué (mais non éliminé) par la diversification ;

d) **la convertibilité** : il s'agit de la facilité avec laquelle les actifs investis peuvent être échangés contre une monnaie convertible. La convertibilité facilite les paiements en monnaies locales. La responsabilité fiduciaire envers les participants à la Caisse exige que tous les actifs investis soient aisément et intégralement convertibles en dollars des États-Unis, étant donné que la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse est exprimée en dollars, tout comme les résultats des évaluations actuarielles dont elle fait l'objet.

182. La répartition stratégique des actifs approuvée et les indices de référence retenus dans la politique d'investissement du Fonds de dotation de l'Université sont les suivants :

<i>Catégorie d'actifs</i>	<i>Indice de référence</i>	<i>Part dans la répartition stratégique des actifs (pourcentage)</i>
Actions	Morgan Stanley Capital International All Country World Investible Market Index	50
Obligations	Bloomberg Barclays United States Aggregate Bond Index	50
Total		100

183. En vertu de la décision prise par le Conseil de l'Université des Nations Unies à sa quarante-sixième session, le montant annuel des retraits de liquidités opérés sur le Fonds de dotation est plafonné à 5 % de la valeur de réalisation moyenne de ce fonds, calculée sur cinq ans. Pour assurer la viabilité du Fonds de dotation, les retraits ont été plafonnés à 4,75 % pour l'exercice biennal 2020-2021.

Gestion du risque financier

184. Le Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse, avec l'aide du Bureau de la gestion des investissements, approuve la répartition stratégique des actifs, les objectifs de rendement des placements et les principes et directives de placement. En outre, le rendement du portefeuille du Fonds de dotation fait l'objet d'un contrôle régulier.

185. Un comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives de l'ONU pour la gestion des placements et formule des recommandations quant aux changements à apporter à celles-ci.

186. Le tableau ci-après présente un récapitulatif des investissements du Fonds de dotation par catégorie d'actifs :

	<i>Au 31 décembre 2021</i>	<i>Au 31 décembre 2020</i>
Actions	220 371	211 670
Obligations	220 489	211 931
Trésorerie	2 647	2 103
Actifs financiers	443 507	425 704

Gestion du risque financier : risque de crédit

187. Afin de réduire le risque de crédit, l'Université des Nations Unies applique des mesures de gestion du risque sous le contrôle du Bureau de la gestion des investissements et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse des pensions.

188. Pour la gestion du risque de crédit lié aux opérations financières avec des contreparties (qui englobe le risque d'émetteur pour les titres négociables et le risque de règlement pour les instruments dérivés et les contrats du marché monétaire), les contreparties ne peuvent être que des grandes banques et des institutions financières ; par ailleurs, les directives limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie en fixant des plafonds de crédit et prévoient des exigences minimales de solvabilité pour chaque contrepartie. L'exposition au risque de crédit concerne principalement les placements en obligations de l'Université. Des mesures d'investissement adaptées permettent de gérer ce risque en autorisant l'Université à n'investir que dans des obligations considérées comme des valeurs de premier ordre par au moins une agence

de notation reconnue (Standard & Poor's ou Fitch). Pour Standard & Poor's, la notation minimale requise pour les obligations est BBB et pour Fitch, la notation minimale de viabilité pour les dépôts à vue ou à terme est F1+.

189. L'Université examine chaque année les plafonds de crédit appliqués et vérifie régulièrement la solvabilité des contreparties en fonction des conditions de crédit du marché. À la fin de l'année, les notations étaient les suivantes :

Notations du Fonds de dotation

<i>Au 31 décembre 2021</i>	<i>Total</i>	<i>Notations</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 647	Fitch : 100 % F1+
Obligations	220 489	Long-term Standard & Poor's : 70,9 % AAA ; 2,7 % AA ; 0,7 % A- ; 11,2 % A ; 14,5 % BBB
Total	223 136	

<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Total</i>	<i>Notations</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 103	Fitch : 100 % F1+
Obligations	211 930	Long-term Standard & Poor's : 69,4 % AAA ; 2,9 % AA ; 0,3 % A+ ; 12,0 % A ; 15,4 % BBB
Total	214 033	

190. Le risque de crédit est concentré lorsque plusieurs contreparties mènent des activités et présentent des caractéristiques économiques qui sont analogues et qui font que leur capacité d'honorer leurs obligations contractuelles subit de la même façon les changements économiques ou d'autres fluctuations. L'analyse de la concentration du risque de crédit présentée dans le tableau ci-après ne porte que sur les actifs financiers soumis à ce type de risque. Pour les placements en obligations, cette concentration est contrôlée en fonction du secteur d'émission.

Fonds de dotation : concentration du risque de crédit lié aux obligations

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2021</i>	<i>Au 31 décembre 2020</i>
Secteur		
Trésor	86 237	79 869
Secteur public	9 661	10 699
Dépenses des services centraux	58 124	59 852
Marché des capitaux (titrisation)	66 467	61 510
Total (obligations)	220 489	211 930

Fonds de dotation : concentration du risque de crédit lié aux actions

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Région		
Amérique du Nord	133 038	119 759
Marchés émergents	24 540	27 635
Marchés développés	62 793	64 276
Total (actions)	220 371	211 670

Gestion du risque financier : risque de liquidité

191. L'objectif de l'Université est de conserver des liquidités et des titres négociables pour faire face aux besoins de trésorerie couvrant des périodes d'au moins 30 jours. Le financement des besoins de liquidités à long terme est par ailleurs assuré par des contributions annoncées d'un montant suffisant et par la possibilité de céder des titres.

192. Pour évaluer et gérer le risque de liquidité, l'Université prend en considération les flux de trésorerie escomptés des actifs financiers, notamment le solde de trésorerie et les contributions à recevoir. Le solde de trésorerie et les contributions à recevoir couvrent nettement les besoins actuels de décaissement.

Gestion du risque financier : risque de taux d'intérêt

193. Au 31 décembre 2021, la durée effective moyenne des obligations détenues par l'Université était de 6,64 ans (contre 6,02 ans en 2020).

Analyse de la sensibilité du Fonds de dotation aux taux d'intérêt

194. À la date de clôture, toutes autres variables, en particulier les taux de change, restant constantes, une fluctuation des taux d'intérêt de 200 points de base aurait eu pour effet d'augmenter (ou de diminuer) l'actif net et l'excédent ou le déficit comme suit :

Analyse de la sensibilité du Fonds de dotation aux taux d'intérêt

Déplacements de la courbe des rendements
(points de base)

	-200	-150	-100	-50	0	50	100	150	200
(En millions de dollars des États-Unis)									
Augmentation/(diminution) de la juste valeur									
Analyse de sensibilité									
Au 31 décembre 2021	29,3	22,0	14,6	7,3	–	-7,3	-14,6	-22,0	-29,3
Au 31 décembre 2020	25,5	19,1	12,8	6,4	–	-6,4	-12,8	-19,1	-25,5

Risque de marché : risque de change

195. Le tableau ci-après indique la position nette ouverte par monnaie (euro, livre sterling et yen, principalement) à la fin de la période considérée.

Exposition du Fonds de dotation au risque de change

(En milliers de dollars des États-Unis, sans actualisation)

	<i>Dollar des États-Unis</i>	<i>Euro</i>	<i>Livre sterling</i>	<i>Yen</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2021	355 171	17 736	8 551	13 110	46 660	441 229
Au 31 décembre 2020	335 385	17 888	8 537	15 108	46 831	423 749

Risque de change : analyse de sensibilité

196. Le tableau ci-après indique les monnaies pour lesquelles l'Université était le plus exposée au risque de change au 31 décembre 2021. L'analyse visait à calculer l'effet qu'une fluctuation raisonnablement possible du dollar des États-Unis par rapport au cours de chaque monnaie aurait sur l'actif net et sur l'excédent ou le déficit, toutes autres variables restant constantes.

Analyse de la sensibilité du Fonds de dotation aux taux de change

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2021</i>		<i>Au 31 décembre 2020</i>	
	<i>Actif net et excédent ou déficit</i>		<i>Actif net et excédent ou déficit</i>	
	<i>Appréciation</i>	<i>Dépréciation</i>	<i>Appréciation</i>	<i>Dépréciation</i>
Euro (variation de 10 %)	(1 612)	1 971	(1 626)	1 988
Livre sterling (variation de 10 %)	(777)	950	(776)	949
Yen (variation de 10 %)	(1 192)	1 457	(1 373)	1 679
Autres (variation de 10 %)	(4 242)	5 184	(4 257)	5 203

Autres risques de prix

197. L'exposition de l'Université à d'autres risques de prix tient principalement aux placements en actions du Fonds de dotation. Si le prix de marché des actions avait augmenté ou baissé de 5 %, l'excédent ou le déficit aurait augmenté ou baissé de 11,0 millions de dollars (contre 10,6 millions de dollars en 2020) avec une variation identique de l'actif net.

198. L'Université n'est pas exposée à d'autres risques de prix significatifs, car elle n'emprunte pas de titres, n'en vend pas à découvert et n'en achète pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur

199. Tous les placements du Fonds de dotation ont cours sur des marchés actifs et sont classés au niveau de fiabilité 1. Aucun actif financier n'a été classé aux niveaux 2 ou 3, il n'y a pas de passif comptabilisé à la juste valeur et il n'a été procédé à aucun transfert significatif d'un niveau à un autre.

**Fiabilité de l'estimation de la juste valeur des placements au 31 décembre :
Fonds de dotation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2021</i>	<i>Au 31 décembre 2020</i>
	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 1</i>
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat		
Actions	220 371	211 670
Obligations	220 489	211 930
Total	440 860	423 600

Note 28

Parties liées

Principaux dirigeants

200. Par principaux dirigeants, on entend les fonctionnaires qui peuvent exercer une influence notable sur l'Université lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Dans le cas de l'Université, il s'agit de la Rectrice ou du Recteur, de la Vice-Rectrice ou du Vice-Recteur principal(e), de la Vice-Rectrice ou du Vice-Recteur, de la Directrice ou du Directeur de l'administration et de la ou du Chef du Service administratif, qui ont pour mandat de planifier, diriger et contrôler les activités de l'Université.

201. Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant net des traitements, l'indemnité de poste, diverses primes et indemnités ainsi que la cotisation de l'employeur au régime de pensions et au régime d'assurance maladie.

Principaux dirigeants au 31 décembre 2021

	<i>Total</i>
Nombre de postes (équivalents plein temps)	6

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total</i>
Traitement et indemnité de poste	950
Autres indemnités et prestations	330
Indemnités non pécuniaires	375
Total des rémunérations pour l'année terminée le 31 décembre 2021	1 655
Encours des avances et prêts consentis au 31 décembre 2021	—

202. Le Ministère japonais de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et des techniques met à la disposition de la Rectrice ou du Recteur, à titre gracieux, un logement de fonction dans les locaux de l'Université, au siège. Un montant mensuel fixe est facturé à celle-ci ou celui-ci pour les charges et l'entretien du logement.

203. Aucun membre de la famille proche des principaux dirigeants n'a été employé à un poste de direction par l'Université. Les avances accordées aux principaux dirigeants au titre de prestations le sont conformément au Statut et au Règlement du personnel. Tous les fonctionnaires de l'Université peuvent bénéficier de telles avances.

Opérations entre parties liées : Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies

204. Conformément à ses statuts et dans l'esprit de la Charte de l'Université des Nations Unies, la Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies a pour objectif de contribuer au développement de l'Université en lui apportant l'assistance et la coopération nécessaires pour qu'elle puisse trouver des réponses aux problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité, favoriser la diffusion des connaissances sur lesquelles reposent les solutions à ces problèmes mondiaux et contribuer ainsi à l'avancée des sciences et des technologies ainsi qu'à la promotion de la compréhension mutuelle à l'échelle internationale et de la coopération avec les pays en développement dans le domaine des technologies.

205. Créée en 1985, la Fondation est un organisme indépendant soumis aux lois et réglementations japonaises, ainsi qu'à ses propres statuts. Elle est administrée par un conseil qui supervise toutes ses opérations et activités. L'Université a conclu avec elle un mémorandum d'accord qui définit leurs rapports de coopération et régit l'utilisation du nom et du logo de l'Université.

206. La Fondation communique tous les ans à l'Université un état des produits et des charges. Ces déclarations indiquent le montant total des contributions reçues par la Fondation et le montant retenu pour couvrir les dépenses liées à ses activités (qui sont intégralement financées par le produit des placements et les réserves).

207. En 2021, la Fondation a versé à l'Université une contribution en espèces d'un montant net non audité de 0,18 million de dollars, qui couvre, entre autres, la location de bureaux dans le bâtiment du siège de l'Université à Tokyo (0,05 million de dollars). Ce montant se décompose comme suit : 0,12 million de dollars reçu par la Fondation et 0,06 million provenant de ses réserves. Le solde (non audité) des réserves de la Fondation s'établissait à 5,47 millions de dollars au 31 décembre 2021.

Opérations entre parties liées : coentreprises sur lesquelles l'Université exerce une influence notable, comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence

208. Les opérations cofinancées relatives à la sûreté et la sécurité et à l'enquête sur les salaires du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination font l'objet d'accords contraignants. L'Université a une influence notable sur ces activités, ce qui signifie, au sens de la norme IPSAS 8 (Participations dans des coentreprises), qu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux aspects financiers et opérationnels de ces activités, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur elles. La participation de l'Université à ces activités correspond à sa part du passif net calculée en fonction du pourcentage qui lui a été alloué pour leur financement. Les coefficients de partage des coûts évoluent en fonction de facteurs clés tels que le nombre d'employés et l'espace total occupé. Étant donné que ces activités sont déficitaires, elles sont comptabilisées comme passifs non courants. La part revenant à l'Université dans les excédents de fonctionnement de ces activités pour l'année terminée le 31 décembre 2021 s'établit à 0,01 million de dollars et il en est rendu compte dans l'état des résultats financiers. Lorsque certaines opérations relatives à ces activités sont comptabilisées directement en actif net, la part de ces opérations revenant à l'Université est enregistrée en

situation nette ; le solde des écarts actuariels découlant de l'évaluation des engagements au titre des avantages du personnel est comptabilisé en résultat. Les variations des comptes des activités contrôlées conjointement pendant l'année sont présentées dans le tableau ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Valeur au 1^{er} janvier	91	39
Variation sur l'année :		
Variation de l'actif net des activités contrôlées conjointement comptabilisées en situation nette	(18)	9
Part du déficit/(de l'excédent) pour l'année des activités contrôlées conjointement comptabilisées en résultat	(8)	43
Total des variations des activités contrôlées conjointement pour l'année	65	91
Montant net du passif présenté dans l'état de la situation financière	65	91

209. Il n'y a pas de passifs éventuels liés aux participations de l'Université dans les entités contrôlées conjointement ou dans les coentreprises sur lesquelles l'Université a une influence notable.

Note 29

Contrats de location et engagements

Contrats de location-financement

210. L'Université a recours à des contrats de location-financement pour les éléments suivants : bâtiments, mobilier et agencements. La valeur nette comptable de chaque catégorie d'actifs à la fin de l'année est la suivante :

Valeur nette comptable des contrats de location-financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Bâtiments	52 516	53 442
Mobilier et agencements	45	68
Total de la valeur comptable nette des contrats de location-financement	52 561	53 510

211. Parmi les autres éléments de passif, un montant de 45,49 millions de dollars correspond aux actifs faisant l'objet d'accords à long terme de cession de droits d'usage sans contrepartie et considérés comme des contrats de location-financement dans l'état de la situation financière. Les locaux dont l'accord de cession de droits d'usage est considéré comme un contrat de location-financement sont le bâtiment du siège de l'Université à Tokyo, la Casa Silva Mendes à Macao (Chine), le bâtiment de l'Institut international pour la santé mondiale à Kuala Lumpur et la résidence accueillant les chargés de recherche à court terme à Accra.

212. Les futurs paiements minimaux à effectuer au titre des contrats de location-financement non résiliables portant sur du matériel et de l'outillage et du mobilier et des agencements sont les suivants :

Engagements au titre de contrats de location-financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Paievements minimaux à effectuer</i>	<i>Au 31 décembre 2021</i>	<i>Au 31 décembre 2020</i>
Échéance inférieure à 1 an	21	30
Échéance comprise entre 1 et 5 ans	26	45
Total des engagements minimaux au titre de contrats de location-financement	47	75
Charges financières futures	(1)	(1)
Total des engagements minimaux futurs au titre de contrats de location-financement	46	74

Contrats de location simple

213. L'Université a recours à des contrats de location simple portant sur l'utilisation de bâtiments et de photocopieurs. Le montant total de ces contrats comptabilisés en charges s'est établi à 22,49 millions de dollars pour l'année. Il comprend 21,45 millions de dollars au titre d'accords de cession de droits d'usage sans contrepartie, et les produits correspondants sont classés parmi les contributions volontaires dans l'état des résultats financiers. Les futurs paiements minimaux à effectuer au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

Engagements au titre de contrats de location simple

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Paievements minimaux à effectuer</i>	<i>Au 31 décembre 2021</i>	<i>Au 31 décembre 2020</i>
Échéance inférieure à 1 an	920	925
Échéance comprise entre 1 et 5 ans	1 702	2 048
Échéance supérieure à 5 ans	2 931	2 821
Total des engagements minimaux au titre des contrats de location simple	5 553	5 794

214. Pour les locaux, la durée des contrats de location simple est comprise entre 1 et 20 ans et certains baux prévoient des clauses de renouvellement. Pour les photocopieurs, la durée des contrats est généralement comprise entre 1 et 5 ans, mais certains contrats comportent une clause de prolongation ou prévoient la possibilité d'une résiliation anticipée avec un préavis de 30, 60 ou 90 jours. Les montants présentés dans les tableaux correspondent aux engagements futurs pour la durée minimale du bail prévu dans le contrat de location et tiennent compte de l'augmentation annuelle des paiements exigibles fixée dans le contrat.

Engagements contractuels

215. À la date de clôture, les montants des engagements au titre des immobilisations corporelles et des biens et services pour lesquels un marché avait été passé mais n'avait pas été exécuté étaient les suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Immobilisations corporelles	12	96
Biens et services	14 998	13 599
Total	15 010	13 695

216. Les biens et services comprennent les contrats passés avec des vacataires (9,82 millions de dollars) et les contrats relatifs aux services d'entretien, de nettoyage et de sécurité pour le bâtiment du siège de l'Université à Tokyo (2,15 millions de dollars).

Note 30

Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Provisions et passifs éventuels

217. Une provision est constatée lorsque, par suite d'un événement passé, l'Université a une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction entraînera plus que probablement une sortie de ressources. Elle correspond à l'estimation la plus fiable du montant nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Cette estimation est actualisée lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif. Il est fait état d'un passif éventuel lorsque l'issue des litiges en cours est incertaine et que le montant de la perte ne peut pas être estimé de façon satisfaisante. Au 31 décembre 2021, il n'était fait état d'aucune provision d'un montant significatif ni d'aucun passif éventuel.

Actifs éventuels

218. Conformément à la norme IPSAS 19 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), des actifs éventuels sont constatés lorsqu'un événement pourrait s'accompagner d'avantages économiques pour l'Université.

219. Au 31 décembre 2021, les actifs éventuels pour les contributions futures s'élevaient à 8,14 millions de dollars (2020 : 6,99 millions). Ces contributions seront inscrites dans les comptes des périodes au cours desquelles il sera satisfait aux critères de comptabilisation des produits.

Note 31

La COVID-19 et ses conséquences

220. Certes la pandémie actuelle de COVID-19 a posé un certain nombre de défis en 2021, mais l'Université reste agile. Cette dernière s'est adaptée à cette situation inédite en mettant en place une action coordonnée entre les bureaux du monde entier ; l'objectif était de garantir l'exécution efficace des activités relatives aux programmes tout en assurant la protection des fonctionnaires et autres membres du personnel. Dans certains cas, elle a dû reléguer au second plan les activités prévues afin de mettre l'accent sur des politiques et procédures relatives à la COVID-19.

221. La pandémie de COVID-19 continue de poser toute une variété de problèmes et de présenter divers risques (incertitude économique accrue, perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et difficultés à assurer la sécurité du personnel). L'incertitude est grande pour ce qui est de l'évolution de la pandémie et du temps qu'il faudra pour retrouver des conditions semblables à ce qu'elles étaient auparavant.

La pandémie continuera sans doute de retarder la mise en œuvre de nombreux projets en raison des restrictions de voyage et de l'engorgement des chaînes d'approvisionnement.

222. L'Université exploite les possibilités d'innovation et de performance pour lutter contre les perturbations dues à la pandémie, notamment en développant des applications permettant de travailler à distance et en proposant des modalités de travail flexibles. La mise en œuvre de méthodes de travail et de stratégies efficaces d'atténuation des risques ainsi que le dévouement et l'engagement de son personnel lui ont permis de faire face aux défis et aux risques qui se sont présentés.

Note 32

Événements postérieurs à la date de clôture

223. Il ne s'est produit entre la date de clôture et celle à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence significative sur ces états.

Annexe I

État de la situation financière au 31 décembre 2021 – ventilation par fonds des opérations courantes

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>						
	<i>Centre de l'UNU</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU</i>	<i>UNU-WIDER</i>	<i>UNU-MERIT</i>	<i>UNU-IIST</i>	<i>UNU-INRA</i>	<i>UNU-BIOLAC</i>
Actif							
Actifs courants							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 348	–	3 903	229	115	–	–
Placements	27 103	–	3 425	1 562	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	7 430	–	8 124	1 340	5	28	–
Créances diverses	355	15	34	445	–	–	–
Autres éléments d'actif	311	23	14	2	8	2	1
Soldes débiteurs interfonds	–	1 891	2 517	4 617	2 193	882	686
Total des actifs courants	48 547	1 929	18 017	8 195	2 321	912	687
Actifs non courants							
Placements	5 066	–	640	292	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	3 547	–	5 194	204	–	–	–
Immobilisations corporelles	240	40 250	240	77	11 396	119	–
Immobilisations incorporelles	98	–	38	6	–	–	–
Autres éléments d'actif	168	–	–	–	22	–	–
Total des actifs non courants	9 119	40 250	6 112	579	11 418	119	–
Total de l'actif	57 666	42 179	24 129	8 774	13 739	1 031	687

État de la situation financière au 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds des opérations courantes						
	Centre de l'UNU	Bâtiment du siège de l'UNU	UNU-WIDER	UNU-MERIT	UNU-IIST	UNU-INRA	UNU-BIOLAC
Passif							
Passifs courants							
Dettes et charges à payer	1 057	158	130	96	150	15	8
Encaissements par anticipation et produits comptabilisés d'avance	222	–	417	–	25	–	–
Avantages du personnel	802	12	267	73	35	3	11
Contrats de location	8	–	10	–	–	–	–
Autres éléments de passif	–	1 776	–	–	410	6	–
Soldes créditeurs interfonds	36 545	–	–	–	–	–	–
Total des passifs courants	38 634	1 946	824	169	620	24	19
Passifs non courants							
Encaissements par anticipation et produits comptabilisés d'avance	–	–	–	–	–	–	–
Avantages du personnel	–	–	–	–	–	–	–
Contrats de location	20	–	5	–	–	–	–
Autres éléments de passif	–	32 977	–	–	9 427	95	–
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	22	–	7	4	4	1	–
Total des passifs non courants	42	32 977	12	4	9 431	96	–
Total du passif	38 676	34 923	836	173	10 051	120	19
Total net de l'actif et du passif	18 990	7 256	23 293	8 601	3 688	911	668
Actif net							
Excédents/(déficits) cumulés	18 990	7 256	23 293	8 601	3 688	911	668
Fonds de dotation	–	–	–	–	–	–	–
Total de l'actif net	18 990	7 256	23 293	8 601	3 688	911	668

État de la situation financière au 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds des opérations courantes							
	UNU-IAS	UNU-INWEH	UNU-CRIS	UNU-EHS	UNU-IIGH	UNU-FLORES	UNU-IRADDA	UNU-IESR
Actif								
Actifs courants								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	2 110	–	465	–	–	–	–
Placements	–	101	–	–	–	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	154	74	114	6 339	727	1 834	–	–
Créances diverses	5	17	–	41	6	39	–	–
Autres éléments d'actif	32	–	–	11	8	6	–	–
Soldes débiteurs interfonds	7 308	–	1 398	6 013	4 884	1 970	1 150	625
Total des actifs courants	7 499	2 302	1 512	12 869	5 625	3 849	1 150	625
Actifs non courants								
Placements	–	19	–	–	–	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	–	4 758	–	6 247	–	3 915	–	–
Immobilisations corporelles	13	4	1	11	808	28	–	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	9	–	–	–	–
Autres éléments d'actif	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des actifs non courants	13	4 781	1	6 267	808	3 943	–	–
Total de l'actif	7 512	7 083	1 513	19 136	6 433	7 792	1 150	625
Passif								
Passifs courants								
Dettes et charges à payer	305	4	688	66	118	38	–	–
Encaissements par anticipation et produits comptabilisés d'avance	394	–	–	339	55	–	–	–
Avantages du personnel	186	73	1	236	93	69	–	–
Contrats de location	–	–	3	–	–	–	–	–
Autres éléments de passif	–	–	–	–	47	–	–	–
Soldes créditeurs interfonds	–	31	–	–	–	–	–	–
Total des passifs courants	885	108	692	641	313	107	–	–

État de la situation financière au 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds des opérations courantes							
	UNU-IAS	UNU-INWEH	UNU-CRIS	UNU-EHS	UNU-IIGH	UNU-FLORES	UNU-IRADDA	UNU-IESR
Passifs non courants								
Encaissements par anticipation et produits comptabilisés d'avance	–	–	–	106	–	–	–	–
Avantages du personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrats de location	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres éléments de passif	–	–	–	–	756	–	–	–
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	7	5	2	5	4	4	–	–
Total des passifs non courants	7	5	2	111	760	4	–	–
Total du passif	892	113	694	752	1 073	111	–	–
Total net de l'actif et du passif	6 620	6 970	819	18 384	5 360	7 681	1 150	625
Actif net								
Excédents/(déficits) cumulés	6 620	6 970	819	18 384	5 360	7 681	1 150	625
Fonds de dotation	–	–	–	–	–	–	–	–
Total de l'actif net	6 620	6 970	819	18 384	5 360	7 681	1 150	625

État de la situation financière au 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total : fonds des opérations courantes</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite</i>	<i>Élimination</i>	<i>Total</i>
Actif					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 170	2 647	214	–	23 031
Placements	32 191	–	1 462	–	33 653
Contributions volontaires à recevoir	26 169	–	–	–	26 169
Créances diverses	957	3 030	–	–	3 987
Autres éléments d'actif	418	–	–	–	418
Soldes débiteurs interfonds	36 134	15 323	442	(51 899)	–
Total des actifs courants	116 039	21 000	2 118	(51 899)	87 258
Actifs non courants					
Placements	6 017	440 860	273	–	447 150
Contributions volontaires à recevoir	23 865	1 000	–	–	24 865
Immobilisations corporelles	53 187	–	–	–	53 187
Immobilisations incorporelles	151	–	–	–	151
Autres éléments d'actif	190	–	–	–	190
Total des actifs non courants	83 410	441 860	273	–	525 543
Total de l'actif	199 449	462 860	2 391	(51 899)	612 801
Passif					
Passifs courants					
Dettes et charges à payer	2 833	5 308	–	–	8 141
Encaissements par anticipation et produits comptabilisés d'avance	1 452	–	–	–	1 452
Avantages du personnel	1 861	–	499	–	2 360
Contrats de location	21	–	–	–	21
Autres éléments de passif	2 239	–	–	–	2 239
Soldes créditeurs interfonds	36 576	15 323	–	(51 899)	–
Total des passifs courants	44 982	20 631	499	(51 899)	14 213

État de la situation financière au 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total : fonds des opérations courantes</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite</i>	<i>Élimination</i>	<i>Total</i>
Passifs non courants					
Encaissements par anticipation et produits comptabilisés d'avance	106	–	–	–	106
Avantages du personnel	–	–	13 017	–	13 017
Contrats de location	25	–	–	–	25
Autres éléments de passif	43 255	–	–	–	43 255
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	65	–	–	–	65
Total des passifs non courants	43 451	–	13 017	–	56 468
Total du passif	88 433	20 631	13 516	(51 899)	70 681
Total net de l'actif et du passif	111 016	442 229	(11 125)	–	542 120
Actif net					
Excédents/(déficits) cumulés	111 016	–	(11 125)	–	99 891
Fonds de dotation	–	442 229	–	–	442 229
Total de l'actif net	111 016	442 229	(11 125)	–	542 120

Annexe II

État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021 – ventilation par fonds des opérations courantes

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>						
	<i>Centre de l'UNU</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU</i>	<i>UNU-WIDER</i>	<i>UNU-MERIT</i>	<i>UNU-IIST</i>	<i>UNU-INRA</i>	<i>UNU-BIOLAC</i>
Produits							
Contributions volontaires	10 541	19 389	10 569	2 447	685	632	8
Produit des placements	33	–	–	2	–	–	–
Produits divers	1 719	1 188	228	678	94	(217)	–
Montants transférés au Fonds de dotation	6 383	1 135	3 396	1 006	2 431	225	–
Total des produits	18 676	21 712	14 193	4 133	3 210	640	8
Charges							
Traitements, indemnités et prestations	9 543	206	4 996	1 463	967	432	65
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	864	17 884	471	365	276	118	8
Voyages	257	1	125	10	13	21	–
Amortissement	87	1 992	82	(27)	475	41	–
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	1 103	–	2 857	71	56	184	9
Fournitures et consommables	360	23	200	38	43	14	3
Frais de fonctionnement divers	2 986	1 343	3 598	1 839	260	75	61
Charges diverses	2	–	1	–	–	–	–
Fonds de dotation : charges	–	–	–	–	–	–	–
Total des charges	15 202	21 449	12 330	3 759	2 090	885	146
Excédent/(déficit) pour l'année	3 474	263	1 863	374	1 120	(245)	(138)

État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds des opérations courantes						
	UNU-IAS	UNU-INWEH	UNU- CRIS	UNU-EHS	UNU-IIGH	UNU-FLORES	UNU-IESR
Produits							
Contributions volontaires	5 703	–	607	15 750	53	1 031	625
Produit des placements	–	–	–	–	–	–	–
Produits divers	451	5	68	273	209	134	–
Montants transférés au Fonds de dotation	–	–	–	119	2 641	–	–
Total des produits	6 154	5	675	16 142	2 903	1 165	625
Charges							
Traitements, indemnités et prestations	2 905	935	379	3 752	1 513	1 358	–
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	25	94	184	427	10	252	–
Voyages	80	–	2	67	30	5	–
Amortissement	2	–	4	7	46	6	–
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	469	57	115	883	566	181	–
Fournitures et consommables	120	17	59	230	67	81	–
Frais de fonctionnement divers	1 331	62	1 067	3 356	361	751	–
Charges diverses	–	–	–	–	–	–	–
Fonds de dotation : charges	–	–	–	–	–	–	–
Total des charges	4 932	1 165	1 810	8 722	2 593	2 634	–
Excédent/(déficit) pour l'année	1 222	(1 160)	(1 135)	7 420	310	(1 469)	625

État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total : fonds des opérations courantes</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite</i>	<i>Élimination</i>	<i>Total</i>
Produits					
Contributions volontaires	68 040	1 000	–	–	69 040
Produit des placements	35	33 467	3	–	33 505
Produits divers	4 830	55	442	(867)	4 460
Montants transférés au Fonds de dotation	17 336	–	–	(17 336)	–
Total des produits	90 241	34 522	445	(18 203)	107 005
Charges					
Traitements, indemnités et prestations	28 514	–	1 098	(443)	29 169
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	20 978	–	–	–	20 978
Voyages	611	–	–	–	611
Amortissement	2 715	–	–	–	2 715
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	6 551	–	–	(40)	6 511
Fournitures et consommables	1 255	–	–	–	1 255
Frais de fonctionnement divers	17 090	206	–	(384)	16 912
Charges diverses	3	–	–	–	3
Fonds de dotation : charges	–	17 336	–	(17 336)	–
Total des charges	77 717	17 542	1 098	(18 203)	78 154
Excédent/(déficit) pour l'année	12 524	16 980	(653)	–	28 851

Annexe III

État des crédits ouverts au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Crédits ouverts			Dépenses			Solde inutilisé
	Budget initial	Changements	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des charges	
Centre de l'UNU							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	4 443	1 857	6 300	4 855	436	5 291	1 009
Traitements et autres dépenses de personnel	7 972	31	8 003	6 520	106	6 626	1 377
Frais généraux	2 231	357	2 588	1 856	91	1 947	641
Total partiel	14 646	2 245	16 891	13 231	633	13 864	3 027
Bâtiment du siège de l'UNU							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	–	–	–	–	–	–	–
Traitements et autres dépenses de personnel	349	(92)	257	219	5	224	33
Frais généraux	2 255	373	2 628	1 421	1 206	2 627	1
Total partiel	2 604	281	2 885	1 640	1 211	2 851	34
UNU-WIDER							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	5 203	2 790	7 993	7 741	11	7 752	241
Traitements et autres dépenses de personnel	3 169	(422)	2 747	2 706	40	2 746	1
Frais généraux	1 022	(377)	645	598	24	622	23
Total partiel	9 394	1 991	11 385	11 045	75	11 120	265
UNU-MERIT							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	1 735	(224)	1 511	1 429	–	1 429	82
Traitements et autres dépenses de personnel	1 895	(384)	1 511	1 380	–	1 380	131
Frais généraux	816	119	935	783	5	788	147
Total partiel	4 446	(489)	3 957	3 592	5	3 597	360

État des crédits ouverts au 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Crédits ouverts			Dépenses			Solde inutilisé
	Budget initial	Changements	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des charges	
UNU-IIST							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	206	46	252	111	28	139	113
Traitements et autres dépenses de personnel	1 412	(349)	1 063	948	10	958	105
Frais généraux	804	(116)	688	493	27	520	168
Total partiel	2 422	(419)	2 003	1 552	65	1 617	386
UNU-INRA							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	500	(128)	372	346	–	346	26
Traitements et autres dépenses de personnel	191	107	298	277	–	277	21
Frais généraux	34	32	66	64	2	66	–
Total partiel	725	11	736	687	2	689	47
UNU-BIOLAC							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	301	(220)	81	29	2	31	50
Traitements et autres dépenses de personnel	110	(9)	101	65	4	69	32
Frais généraux	60	(30)	30	26	1	27	3
Total partiel	471	(259)	212	120	7	127	85
UNU-CRIS							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	742	103	845	304	398	702	143
Traitements et autres dépenses de personnel	254	160	414	394	–	394	20
Frais généraux	417	34	451	244	185	429	22
Total partiel	1 413	297	1 710	942	583	1 525	185

État des crédits ouverts au 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Crédits ouverts			Dépenses			Solde inutilisé
	Budget initial	Changements	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des charges	
UNU-IAS							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	4 783	(189)	4 594	4 087	507	4 594	–
Traitements et autres dépenses de personnel	1 083	(458)	624	613	11	624	–
Frais généraux	344	(97)	248	222	25	247	1
Total partiel	6 210	(744)	5 466	4 922	543	5 465	1
UNU-INWEH							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	191	141	332	136	–	136	196
Traitements et autres dépenses de personnel	1 034	126	1 160	934	–	934	226
Frais généraux	392	62	454	159	2	161	293
Total partiel	1 617	329	1 946	1 229	2	1 231	715
UNU-EHS							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	1 420	4 631	6 051	5 976	75	6 051	–
Traitements et autres dépenses de personnel	803	277	1 080	1 080	–	1 080	–
Frais généraux	219	243	462	391	4	395	67
Total partiel	2 442	5 151	7 593	7 447	79	7 526	67
UNU-IIGH							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	365	1 090	1 455	1 076	180	1 256	199
Traitements et autres dépenses de personnel	1 280	116	1 396	1 208	12	1 220	176
Frais généraux	347	125	472	191	23	214	258
Total partiel	1 992	1 331	3 323	2 475	215	2 690	633

État des crédits ouverts au 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>			<i>Solde inutilisé</i>
	<i>Budget initial</i>	<i>Changements</i>	<i>Montant révisé</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des charges</i>	
UNU-FLORES							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	265	(9)	256	248	–	248	8
Traitements et autres dépenses de personnel	1 532	(134)	1 398	1 302	18	1 320	78
Frais généraux	164	106	270	261	3	264	6
Total partiel	1 961	(37)	1 924	1 811	21	1 832	92
UNU-IRADDA							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	50	(50)	–	–	–	–	–
Traitements et autres dépenses de personnel	212	(212)	–	–	–	–	–
Frais généraux	22	(22)	–	–	–	–	–
Total partiel	284	(284)	–	–	–	–	–
Total	50 627	9 404	60 031	50 693	3 441	54 134	5 897

Annexe IV

État des contributions, de janvier à décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Centre de l'ONU				
Vice-rectorat de l'ONU en Europe				
Dons émanant d'autorités publiques				
Allemagne, Agence fédérale pour l'environnement	–	(27)	–	(27)
Allemagne, Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche	–	156	240	396
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Commission européenne</i>				
Union européenne (Commission européenne)	–	303	–	303
<i>Organismes des Nations Unies</i>				
Union internationale des télécommunications	–	(24)	–	(24)
Centre de recherche sur les politiques				
Dons émanant d'autorités publiques				
Irlande, Ministère des affaires étrangères	–	45	–	45
Pays-Bas, Ministère des affaires étrangères	–	699	–	699
Luxembourg	–	11	–	11
Mission permanente du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies	–	215	–	215
Suisse, Département fédéral des affaires étrangères	–	150	–	150
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth	–	476	–	476
Royaume-Uni, Ministère de l'intérieur	–	454	–	454
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Organismes des Nations Unies</i>				
Organisation internationale pour les migrations	–	74	–	74
Programme des Nations Unies pour le développement	–	746	–	746
<i>Autres</i>				
Humanity United	–	50	–	50
LGT Group	–	107	–	107

État des contributions, de janvier à décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Association des banquiers du Liechtenstein	–	44	–	44
Stiftelsen Global Challenges Foundation	–	44	–	44
Stiftung Fürstlicher Kommerzienrat Guido Feger Foundation	–	27	–	27
Tarom Foundation	–	47	–	47
Rectorat				
Dons émanant d'autorités publiques				
Japon, Ministère des affaires étrangères	–	1 466	–	1 466
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Aeon Company	–	5	–	5
Benesse Corporation	–	4	–	4
Eneos Corporation	–	4	–	4
Association des marchés de producteurs de Tokyo	–	18	–	18
Fast Retailing Company	–	4	–	4
Japan Tobacco	–	5	–	5
Lion Corporation	–	4	–	4
Marubeni Corporation	–	5	–	5
Mitsui Fudosan Company	–	5	–	5
Nomura Securities Company	–	4	–	4
Recruit Holdings Company	–	5	–	5
Shimizu Corporation	–	5	–	5
Suntory Holdings	–	5	–	5
Toyota Motor Corporation	–	5	–	5
UCC Holdings Company	–	4	–	4
Centre de l'UNU à Kuala Lumpur				
Dons émanant d'autorités publiques				
Malaisie, Ministère de l'enseignement supérieur	–	–	26	26

État des contributions, de janvier à décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Gouvernance en ligne				
Dons émanant d'autorités publiques				
Portugal	1 000	5 000	103	6 103
Ouganda, Autorité nationale des technologies de l'information	–	(35)	–	(35)
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Commission européenne</i>				
Union européenne (Commission européenne)	–	63	–	63
Centre de l'ONU	1 000	10 173	369	11 542
Bâtiment et terrain du siège de l'ONU				
Dons émanant d'autorités publiques				
Japon, Ministère des affaires étrangères	–	–	19 389	19 389
Bâtiment et terrain du siège de l'ONU	–	–	19 389	19 389
UNU-WIDER				
Dons émanant d'autorités publiques				
Finlande, Ministère de l'environnement	–	–	420	420
Finlande, Ministère des affaires étrangères	–	7 680	–	7 680
Myanmar, Organisme central de statistique (Ministère de la planification et des finances)	–	(41)	–	(41)
Norvège	–	2 430	–	2 430
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Institute of Development Studies	–	81	–	81
Université de Copenhague, Département d'économie	–	(1)	–	(1)
UNU-WIDER	–	10 149	420	10 569
UNU-MERIT				
Dons émanant d'autorités publiques				
Conseil municipal de Maastricht	–	310	–	310
Pays-Bas, Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences	–	1 226	–	1 226

État des contributions, de janvier à décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Banque européenne d'investissement	–	350	–	350
Maastricht Graduate School of Governance	–	302	–	302
Stichting Deltares	–	9	–	9
Stichting Maastricht Economic Research Institute on Innovation and Technology	–	236	–	236
Université du Sussex	–	14	–	14
UNU-MERIT	–	2 447	–	2 447
UNU-IIST				
Dons émanant d'autorités publiques				
Macao Foundation	–	284	410	694
Macao Science and Technology Development Fund	–	(8)	–	(8)
UNU-IIST	–	276	410	686
UNU-INRA				
Dons émanant d'autorités publiques				
Ghana, Ministère de l'éducation	–	–	66	66
Zambie	–	–	45	45
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Institute for New Economic Thinking	–	10	–	10
Centre de recherches pour le développement international	–	472	–	472
Agence japonaise de coopération internationale	–	–	39	39
UNU-INRA	–	482	150	632
UNU-BIOLAC				
Dons émanant d'autorités publiques				
République bolivarienne du Venezuela	–	–	8	8
UNU-BIOLAC	–	–	8	8

État des contributions, de janvier à décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
UNU-CRIS				
Dons émanant d'autorités publiques				
Belgique	–	393	162	555
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Microsoft Corporation	–	18	–	18
Vrije Universiteit Brussel	–	34	–	34
UNU-CRIS	–	445	162	607
UNU-IAS				
Dons émanant d'autorités publiques				
Ville de Yokohama	–	–	15	15
Préfecture d'Ishikawa	–	225	–	225
Japon, Ministère de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie	–	1 290	–	1 290
Japon, Ministère de l'environnement	–	3 509	–	3 509
Ville de Kanazawa	–	227	–	227
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Organismes des Nations Unies</i>				
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	–	40	–	40
<i>Autres</i>				
Université de commerce de Chiba	–	8	–	8
Université d'Ehime	–	8	–	8
Université d'Hiroshima	–	8	–	8
Université d'Hokkaido	–	8	–	8
Université chrétienne internationale	–	7	–	7
International University of Japan	–	7	–	7
Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies	–	10	–	10
Agence japonaise pour la science et la technologie	–	109	–	109

État des contributions, de janvier à décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Japan Society for the Promotion of Science	–	52	–	52
Université de Kanagawa	–	10	–	10
Université de Kanazawa	–	5	–	5
Université Keio	–	7	–	7
Université Kwansei Gakuin	–	7	–	7
Université Kyushu Sangyo	–	7	–	7
Université de Kyushu	–	7	–	7
Université d'éducation de Nara	–	7	–	7
Université Notre Dame Seishin	–	7	–	7
Université Ochanomizu	–	5	–	5
Institut des sciences et de la technologie d'Okinawa (Université de troisième cycle)	–	5	–	5
Université médicale et pharmaceutique d'Osaka	–	7	–	7
Université métropolitaine d'Osaka	–	4	–	4
Université d'Osaka	–	3	–	3
Université d'Osaka, Institut pour les initiatives académiques	–	4	–	4
Université Ryukoku	–	8	–	8
Université Soka	–	8	–	8
Université Sophia (Tokyo)	–	7	–	7
Université Tokai	–	7	–	7
Université de la ville de Tokyo	–	8	–	8
Institut de technologie de Tokyo	–	7	–	7
Université des études étrangères de Tokyo	–	7	–	7
Université des sciences de Tokyo	–	8	–	8
Université Toyo	–	7	–	7
Université de Kitakyushu	–	7	–	7
Université de Tokyo	–	7	–	7
Université de Tsukuba	–	7	–	7
Université de Wakayama	–	6	–	6
UNU-IAS	–	5 687	15	5 702

État des contributions, de janvier à décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
UNU-EHS				
Dons émanant d'autorités publiques				
Allemagne, Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire	–	9 848	–	9 848
Allemagne, Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche	–	2 256	274	2 530
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Commission européenne</i>				
Union européenne (Commission européenne)	–	95	–	95
<i>Organismes des Nations Unies</i>				
Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartitaires du Programme des Nations Unies pour le développement	–	654	–	654
Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	–	718	–	718
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	–	80	–	80
<i>Autres</i>				
Frankfurt School of Finance and Management	–	(110)	–	(110)
Agence allemande de coopération internationale	–	148	–	148
Fondation allemande pour la recherche	–	218	–	218
Initiative de Munich sur l'assurance climatique	–	1 409	–	1 409
Munich Re Foundation	–	159	–	159
UNU-EHS	–	15 475	274	15 749
UNU-IIGH				
Dons émanant d'autorités publiques				
Haut-commissariat britannique à Kuala Lumpur	–	7	–	7
Malaisie, Ministère de l'enseignement supérieur	–	–	47	47
UNU-IIGH	–	7	47	54

État des contributions, de janvier à décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
UNU-FLORES				
Dons émanant d'autorités publiques				
Allemagne, Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles	–	155	–	155
Korean Environment Corporation	–	35	–	35
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et des arts (Saxe)	–	219	245	464
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Alexander von Humboldt Foundation	–	4	–	4
Institut allemand de recherches et d'essais aérospatiaux	–	(8)	–	(8)
Institut de recherche sur le changement mondial de l'Académie des sciences tchèque	–	101	–	101
Technische Universität Dresden	–	279	–	279
UNU-FLORES	–	785	245	1 030
UNU-IESR				
Dons émanant d'autorités publiques				
Sénégal, Ministère des affaires étrangères	–	625	–	625
UNU-IESR	–	625	–	625
Total	1 000	46 551	21 489	69 040

Note : Dans les contributions aux fonds des opérations courantes, les montants négatifs tiennent principalement à des ajustements comptables et à des remboursements aux donateurs (voir annexe VI).

Annexe V

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2021 (après retraitement)</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2021</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2021</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021</i>
Fonds des opérations courantes					
Centre de l'ONU					
Dons émanant d'autorités publiques					
Irlande, Ministère des affaires étrangères	–	45	(45)	–	–
Allemagne, Agence fédérale pour l'environnement	60	(27)	(28)	(5)	–
Allemagne, Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche	4 395	157	(1 368)	(264)	2 920
Japon, Ministère des affaires étrangères	–	1 466	(1 466)	–	–
Luxembourg	–	11	(11)	–	–
Pays-Bas, Ministère des affaires étrangères	–	699	(332)	–	367
Agence norvégienne de coopération pour le développement	2 527	–	(858)	(54)	1 615
Mission permanente du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies	–	215	(215)	–	–
Portugal	–	5 000	–	–	5 000
Suisse, Département fédéral des affaires étrangères	300	150	(230)	(4)	216
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth	147	477	(539)	–	85
Royaume-Uni, Ministère de l'intérieur	471	454	(589)	(8)	328
Ouganda, Autorité nationale des technologies de l'information	152	(35)	(117)	–	–
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Commission européenne</i>					
Union européenne (Commission européenne)	57	205	(233)	(4)	25
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Organisation internationale pour les migrations	–	74	(74)	–	–
Union internationale des télécommunications	26	(24)	–	(2)	–
Programme des Nations Unies pour le développement	–	746	(451)	–	295

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2021 (après retraitement)</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2021</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2021</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021</i>
<i>Autres</i>					
Aeon Company	–	5	(5)	–	–
Benesse Corporation	–	5	(5)	–	–
Eneos Corporation	–	5	(5)	–	–
Association des marchés de producteurs de Tokyo	19	18	(24)	(1)	12
Fast Retailing Company	–	5	(5)	–	–
Humanity United	–	50	–	–	50
Japan Tobacco	–	5	(5)	–	–
LGT Group	–	107	(107)	–	–
Association des banquiers du Liechtenstein	–	44	(21)	–	23
Lion Corporation	–	5	(5)	–	–
Marubeni Corporation	–	5	(5)	–	–
Mitsui Fudosan Company	–	5	(5)	–	–
Nomura Securities Company	–	5	(5)	–	–
Recruit Holdings Company	–	5	(5)	–	–
Shimizu Corporation	–	5	(5)	–	–
Stiftelsen Global Challenges Foundation	–	44	–	–	44
Stiftung Fürstlicher Kommerzienrat Guido Feger Foundation	–	27	(27)	–	–
Suntory Holdings	–	5	(5)	–	–
Tarom Foundation	–	47	(47)	–	–
Toyota Motor Corporation	–	5	(5)	–	–
UCC Holdings Company	–	5	(5)	–	–
Centre de l'UNU	8 154	10 020	(6 852)	(342)	10 980

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2021 (après retraitement)</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2021</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2021</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021</i>
UNU-WIDER					
Dons émanant d'autorités publiques					
Finlande, Ministère des affaires étrangères	424	7 680	(2 300)	(243)	5 561
Myanmar, Organisme central de statistique (Ministère de la planification et des finances)	47	(41)	–	(6)	–
Norvège	6 696	2 430	(3 312)	(344)	5 470
Afrique du Sud, Département du Trésor	355	–	(347)	(8)	–
Suède, Agence suédoise de coopération internationale au développement (Service de la coopération pour la recherche)	2 935	–	(936)	(228)	1 771
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Institute of Development Studies	240	81	(162)	1	160
Université de Copenhague, Département d'économie	434	(1)	(47)	(30)	356
UNU-WIDER	11 131	10 149	(7 104)	(858)	13 318
UNU-MERIT					
Dons émanant d'autorités publiques					
Conseil municipal de Maastricht	–	310	(310)	–	–
Pays-Bas, Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences	1 239	1 226	(1 226)	(69)	1 170
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Banque européenne d'investissement	–	350	–	(9)	341
Maastricht Graduate School of Governance	–	302	(302)	–	–
Stichting Deltares	–	9	(9)	–	–
Stichting Maastricht Economic Research Institute on Innovation and Technology	–	236	(236)	–	–
Université du Sussex	–	14	–	–	14
WASTE	49	–	–	(4)	45
UNU-MERIT	1 288	2 447	(2 083)	(82)	1 570

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2021 (après retraitement)</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2021</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2021</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021</i>
UNU-IIST					
Dons émanant d'autorités publiques					
Macao Foundation	–	327	(322)	–	5
Macao Science and Technology Development Fund	25	(8)	(17)	–	–
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Commission européenne</i>					
Union européenne (Commission européenne)	–	25	(25)	–	–
UNU-IIST	25	344	(364)	–	5
UNU-INRA					
Dons émanant d'autorités publiques					
Allemagne, Ministère fédéral de la coopération économique et du développement	144	–	(142)	(2)	–
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Institute for New Economic Thinking	–	10	(10)	–	–
Centre de recherches pour le développement international	5	472	(448)	(1)	28
Université du Witwatersrand	33	–	(33)	–	–
UNU-INRA	182	482	(633)	(3)	28
UNU-CRIS					
Dons émanant d'autorités publiques					
Belgique	1 186	393	(1 418)	(48)	113
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Microsoft Corporation	–	18	(18)	–	–
Université de Gand	440	–	(420)	(20)	–
Vrije Universiteit Brussel	147	34	(179)	(2)	–
UNU-CRIS	1 773	445	(2 035)	(70)	113

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2021 (après retraitement)</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2021</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2021</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021</i>
UNU-IAS					
Dons émanant d'autorités publiques					
Préfecture d'Ishikawa	48	225	(226)	(4)	43
Japon, Ministère de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie	–	1 290	(1 290)	–	–
Japon, Ministère de l'environnement	–	3 509	(3 509)	–	–
Ville de Kanazawa	48	226	(226)	(4)	44
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Commission européenne</i>					
Union européenne (Commission européenne)	–	50	(50)	–	–
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	–	40	(16)	–	24
<i>Autres</i>					
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	16	–	–	–	16
Université de Chiba	–	5	(5)	–	–
Université de commerce de Chiba	–	3	(3)	–	–
Université d'Ehime	–	7	(7)	–	–
Université d'Hiroshima	–	8	(8)	–	–
Université d'Hokkaido	–	8	(8)	–	–
Université chrétienne internationale	–	7	(7)	–	–
International University of Japan	–	7	(7)	–	–
Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies	–	128	(128)	–	–
Agence japonaise pour la science et la technologie	–	109	(109)	–	–
Japan Society for the Promotion of Science	43	52	(64)	(4)	27
Université de Kanagawa	–	7	(7)	–	–
Université de Kanazawa	–	7	(7)	–	–
Université Keio	–	7	(7)	–	–

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2021 (après retraitement)</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2021</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2021</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021</i>
Université Kwansei Gakuin	–	7	(7)	–	–
Université Kyushu Sangyo	–	7	(7)	–	–
Université de Kyushu	–	7	(7)	–	–
Université d'éducation de Nara	–	7	(7)	–	–
Université Notre Dame Seishin	–	7	(7)	–	–
Université Ochanomizu	–	5	(5)	–	–
Institut des sciences et de la technologie d'Okinawa (Université de troisième cycle)	–	4	(4)	–	–
Université médicale et pharmaceutique d'Osaka	–	7	(7)	–	–
Université métropolitaine d'Osaka	–	4	(4)	–	–
Université d'Osaka	–	3	(3)	–	–
Université d'Osaka, Institut pour les initiatives académiques	–	4	(4)	–	–
Resona Holdings	–	85	(85)	–	–
Université Ryukoku	–	7	(7)	–	–
Université Soka	–	8	(8)	–	–
Université Sophia (Tokyo)	–	7	(7)	–	–
Université Tokai	–	7	(7)	–	–
Université de la ville de Tokyo	–	7	(7)	–	–
Institut de technologie de Tokyo	–	7	(7)	–	–
Université des études étrangères de Tokyo	–	7	(7)	–	–
Université des sciences de Tokyo	–	8	(8)	–	–
Université Toyo	–	7	(7)	–	–
Université de Kitakyushu	–	7	(7)	–	–
Université de Tokyo	–	7	(7)	–	–
Université de Tsukuba	–	7	(7)	–	–
Université de Wakayama	4	6	(10)	–	–
UNU-IAS	159	5 934	(5 927)	(12)	154

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2021 (après retraitement)</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2021</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2021</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021</i>
UNU-INWEH					
Dons émanant d'autorités publiques					
Canada, Ministère des affaires étrangères, du commerce et du développement	6 260	–	(1 582)	6	4 684
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Centre de recherche en ressources en eau du Bassin du Congo, Université de Kinshasa ^a	45	–	(44)	(1)	–
Université McMaster	222	–	(74)	–	148
UNU-INWEH	6 527	–	(1 700)	5	4 832
UNU-EHS					
Dons émanant d'autorités publiques					
Allemagne, Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire	–	9 848	(4 932)	(156)	4 760
Allemagne, Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche	2 894	2 256	(1 646)	(222)	3 282
Ministère de l'éducation et de la recherche (Rhénanie-du-Nord-Westphalie)	1 840	–	(593)	(112)	1 135
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Commission européenne</i>					
Union européenne (Commission européenne)	24	201	(224)	(1)	–
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du Programme des Nations Unies pour le développement	–	654	(654)	–	–
Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	77	718	(236)	(37)	522
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	–	80	(80)	–	–
<i>Autres</i>					
Eurac Research	1 289	–	(410)	(84)	795
Frankfurt School of Finance and Management	551	(110)	(354)	(40)	47
Institut allemand de recherches et d'essais aérospatiaux	221	–	(192)	(6)	23
Agence allemande de coopération internationale	6	147	(153)	–	–

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2021 (après retraitement)</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2021</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2021</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021</i>
Fondation allemande pour la recherche	–	218	(28)	(13)	177
Centre de recherches pour le développement international	135	–	(121)	3	17
Initiative de Munich sur l'assurance climatique	882	1 409	(575)	(112)	1 604
Munich Re Foundation	–	159	(36)	(4)	119
Université de Newcastle	127	–	(23)	–	104
UNU-EHS	8 046	15 580	(10 257)	(784)	12 585
UNU-IIGH					
Dons émanant d'autorités publiques					
Haut-commissariat britannique à Kuala Lumpur	–	7	(7)	–	–
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Bill and Melinda Gates Foundation	1 524	–	(797)	–	727
UNU-IIGH	1 524	7	(804)	–	727
UNU-FLORES					
Dons émanant d'autorités publiques					
Allemagne, Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles	–	155	(155)	–	–
Allemagne, Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche	4 545	–	(753)	(330)	3 462
Korean Environment Corporation	–	35	(35)	–	–
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et des arts (Saxe)	2 420	219	(651)	(170)	1 818
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Alexander von Humboldt Foundation	–	4	(4)	–	–
Institut allemand de recherches et d'essais aérospatiaux	110	(8)	(9)	(7)	86
Agence allemande de coopération internationale	86	–	–	(6)	80
Institut de recherche sur le changement mondial de l'Académie des sciences tchèque	–	101	–	(3)	98
Technische Universität Dresden	–	279	(60)	(14)	205
UNU-FLORES	7 161	785	(1 667)	(530)	5 749

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2021 (après retraitement)</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2021</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2021</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021</i>
UNU-IRADDA					
Dons émanant d'autorités publiques					
Algérie	8 000	–	–	–	8 000
UNU-IRADDA	8 000	–	–	–	8 000
UNU-IESR					
Dons émanant d'autorités publiques					
Sénégal, Ministère des affaires étrangères	5 000	625	(625)	–	5 000
UNU-IESR	5 000	625	(625)	–	5 000
Total : fonds des opérations courantes au 31 décembre 2021	58 970	46 818	(40 051)	(2 676)	63 061
Fonds de dotation					
Centre de l'UNU					
Dons émanant d'autorités publiques					
Portugal	–	1 000	–	–	1 000
Centre de l'UNU	–	1 000	–	–	1 000
UNU-INRA					
Dons émanant d'autorités publiques					
Cameroun	3 359	–	–	(253)	3 106
Zambie	200	–	–	–	200
UNU-INRA	3 559	–	–	(253)	3 306
UNU-IRADDA					
Dons émanant d'autorités publiques					
Algérie	45 000	–	–	–	45 000
UNU-IRADDA	45 000	–	–	–	45 000

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2021 (après retraitement)</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2021</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2021</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2021</i>
UNU-IESR					
Dons émanant d'autorités publiques					
Sénégal, Ministère des affaires étrangères	1 000	–	–	–	1 000
UNU-IESR	1 000	–	–	–	1 000
Total : fonds de dotation au 31 décembre 2021	49 559	1 000	–	(253)	50 306
Total des montants à recevoir au 31 décembre 2021	108 529	47 818	(40 051)	(2 929)	113 367
Dépréciation des créances douteuses	(62 571)	(15)	–	253	(62 333)
Total net des montants à recevoir au 31 décembre 2021	45 958	47 803	(40 051)	(2 676)	51 034

^a Y compris les pertes en trésorerie.

Annexe VI

État des remboursements aux donateurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateurs</i>	<i>Groupe opérationnel</i>	<i>Au 31 décembre 2021</i>
Macao Foundation	UNU-IIST	82
Institut allemand de recherches et d'essais aérospatiaux	UNU-FLORES	8
Université de Kyoto	UNU-IAS	2
Total des montants remboursés aux donateurs pour l'année		92

